



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

COLLECTION RAPPORT

2024 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



Table des matières

5 PARTIE 1 - 2024 en images

19 PARTIE 2 - Carte d'identité express

- 5 Le territoire
- 8 Les compétences métropolitaines
- 12 L'intercommunalité grenobloise en quelques dates
- 26 Le Conseil Métropolitain - trombinoscope

29 PARTIE 3 - Lutte contre le changement climatique

33 PARTIE 4 - Environnement et services publics

- 34 Énergie
- 38 Qualité de l'air
- 41 Gestion des déchets
- 45 Eau potable, assainissement
- 50 Grand cycle de l'eau
- 53 Politique funéraire
- 55 Divagation animale

57 PARTIE 5 - Cohésion sociale

- 58 Développement social et égalité
- 62 Emploi et insertion

65 PARTIE 6 - Aménagement du territoire

- 66 Politique foncière
- 69 Urbanisme, paysages et autorisations du droit des sols
- 72 Grands projets et renouvellement urbain
- 75 Politique de l'habitat/ Accès au logement et à l'hébergement
- 78 Montagne - Biodiversité - Trame verte et bleue
- 81 Agriculture - Alimentation - Forêt
- 84 Risques majeurs et résilience métropolitaine
- 86 Système d'Information Territoriale

89 PARTIE 7 - Économie et attractivité

- 90 Développement Économique / Commerce et Artisanat
- 94 Tourisme, attractivité du territoire et innovation
- 97 Sport
- 101 Culture, enseignement supérieur et recherche

107 PARTIE 8 - Proximité et espaces publics

- 108 Plan vélo et modes actifs
- 111 Végétalisation des espaces publics et plan canopée
- 115 Ouvrages d'art
- 121 Espaces publics - Voirie

125 PARTIE 9 - Pilotage et transformation numérique

- 126 Relation usagers
- 132 Participation citoyenne
- 138 Pilotage, transformation & performance interne
- 140 Un comité d'accompagnement des organisations
- 141 Juridique
- 144 Instances
- 146 Mutualisations - Relations aux communes - Coopération
- 150 Ressources numériques

155 PARTIE 10 - Les moyens au service des ambitions

- 156 Ressources humaines
- 158 Santé, prévention et sécurité au travail
- 162 Finances
- 166 Contractualisations financières
- 170 Commande Publique
- 172 Moyens matériels, bâtiments et flotte
- 175 Communication interne & externe

179 ANNEXE - Liste des sigles

PARTIE 1

2024 en images

JANVIER

LANCEMENT DE LA PÉTITION CITOYENNE : UNE PREMIÈRE EN FRANCE !

Ce nouveau dispositif mis en place pour la première fois en France à l'échelle d'une métropole permet aux citoyens de demander l'ouverture d'un débat en conseil métropolitain, sur un sujet ou une proposition d'intérêt collectif, légale, non-discriminante et de compétence métropolitaine.



FÉVRIER

TECH&FEST, LE RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION

La première édition de Tech&Fest se tient à Alpeexpo. Un événement d'envergure nationale qui vise à célébrer l'innovation sous toutes ses formes, par le biais de conférences, rencontres, masterclass mais aussi de détente autour de concerts festifs.



JANVIER

UNE 44^E CHAUFFERIE AU BOIS POUR LA MÉTROPOLE

La 44e chaufferie au bois financée par la Métropole et l'Ademe a été inaugurée au Pont-de-Claix. D'une capacité de 1 200 MWh par an, elle alimente en chauffage une douzaine de bâtiments publics et privés.



FÉVRIER

PARKINGS : DES TARIFS SELON LE POIDS DU VÉHICULE

La Métropole modifie sa grille tarifaire pour les abonnements aux parkings, et instaure un tarif environnemental : les voitures essence ou diesel pesant plus de 1 550 kg et les voitures électriques ou hybrides dépassant 1 800 kg sont majorées de 10%.

JANVIER

MODÈLE DU GENRE, LE CENTRE DE TRI DES DÉCHETS ATHANOR OUVRE SES PORTES

La Métropole inaugure un nouveau centre de tri des déchets, construit en partenariat avec 6 territoires voisins, sur le site d'Athanor à La Tronche. Un outil moderne et performant, bien intégré dans le paysage, qui assure le traitement des déchets de 740 000 habitants.



FÉVRIER

RÉNOVATION TOTALE DE L'ÉCOLE D'ART ET DESIGN

Nouveau souffle pour l'ESAD, École d'art et design de Grenoble, rue Lesdiguières : un important chantier de rénovation de ce bâtiment remarquable a débuté en 2024. 5,7 millions d'euros investis par la Métropole pour diminuer par presque trois fois la consommation énergétique du bâtiment.





MARS

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE DÉCOUVRE LA MÉTROPOLE

Le congrès annuel de la FUB, fédération française des usagers de la bicyclette, se tient au Centre de Congrès de Grenoble, en présence de l'ensemble des acteurs des mobilités alternatives, qui en profitent pour découvrir les aménagements cyclables de la Métropole.



AVRIL

LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES ISLES DU DRAC RESTAURÉE

Les travaux du projet de restauration écologique du site de La Rivoire dans la réserve naturelle des Isles du Drac à Saint-Georges-de-Commiers sont terminés. Ce site naturel possède un patrimoine remarquable à protéger avec des centaines d'espèces animales terrestres et d'espèces végétales.



MARS

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le nouveau contrat de ville Engagement quartiers 2030 est signé entre l'État et la Métropole pour accorder des moyens spécifiques aux dix quartiers prioritaires du territoire, en finançant les projets des associations et acteurs desdits quartiers.



MAI

1^{ER} MOIS DE LA MOBILITÉ POUR SE DÉPLACER AUTREMENT

30 jours pour apprendre à mieux se déplacer : le mois de mai est dédié à la promotion des mobilités douces et à toutes les alternatives à la voiture individuelle au quotidien.



AVRIL

MOINS CHAUD, MOINS FROID : LE MOIS DE L'ÉNERGIE DONNE DES SOLUTIONS

Chauffage, rénovation thermique, énergies renouvelables, comment réduire sa facture... un mois pour découvrir des solutions à travers une série d'événements sur tout le territoire métropolitain.



MAI

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LES AIDES AUX ENTREPRISES RENFORCÉES

Les petites et moyennes entreprises aussi ont besoin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs locaux. La Métropole renforce son dispositif Mur Mur pour les TPE et PME, portant l'aide aux travaux jusqu'à 50 000€.



📅 JUIN

**LA MÉTROPOLE
LANCE LES DÉBATS
POUR LE CLIMAT**

Dans la continuité de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le climat la Métropole lance son premier « débat pour le climat » autour de l'alimentation avec la thématique « On met quoi dans nos assiettes ? ».



📅 AOÛT

**NETTOYAGE DÉCENNAL
À AQUAPOLE**

C'est l'heure du nettoyage décennal de la cloche du digesteur d'Aquapole, qui sert à produire du biogaz à partir des boues. La cloche de 120 tonnes et 24 mètres de diamètre est déposée pour plusieurs semaines de nettoyage et contrôle.



📅 JUILLET

**UNE CHRONOVÉLO
QUI FAIT LE TOUR DE L'AGGLO**

La création de la Chronovélo périphérique répond à l'une des propositions issues de la Convention citoyenne métropolitaine pour le Climat. Les premiers coups de pioche sont donnés pour la création du premier tronçon de la voie cyclable circulaire n°6 qui reliera le centre-ville de Poisat au parc d'activités des Ruires à Eyben.



📅 SEPTEMBRE

**M RESO :
PLUS VITE ET PLUS LOIN POUR
LES TRANSPORTS EN COMMUN**

La politique de développement des transports en commun connaît une nouvelle étape grâce au déploiement, par le Smmag, de M réso, avec de nouvelles lignes, nouvelles amplitudes et une tarification avantageuse.

📅 AOÛT

**L'ALLÉE ÉLISA-DEROCHE
INAUGURÉE À GRANDALPE**

La déconstruction de l'autopont Marie-Reynoard à Grand Place a laissé place à une nouvelle rue : l'allée Élisabeth-Deroche. Cette rue végétalisée, arbore une piste Chronovélo et de larges trottoirs permettant la traversée aux piétons et aux cyclistes entre Grenoble et Échirolles.



📅 SEPTEMBRE

**JOURNÉE EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE :
LES ÉQUIPEMENTS
MÉTROPOLITAINS FONT LE PLEIN**

Visite du chantier du siège, du stade des Alpes, de la patinoire, du centre de tri des déchets... La Métropole reçoit des dizaines de visiteurs dans ses équipements à l'occasion des journées européennes du patrimoine.



SEPTEMBRE

LES EAUX USÉES TRAITÉES PAR LES ROSEAUX À NOTRE-DAME-DE-COMMIERS

À Notre-Dame-de-Commiers, la nouvelle station d'épuration fonctionne sans électricité et grâce à des roseaux et des galets qui filtrent l'eau.



SEPTEMBRE

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR VENCOREX ET LA PLATEFORME CHIMIQUE

La Métropole se mobilise dès l'annonce du placement en redressement judiciaire de Vencorex, sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix, afin de soutenir les salariés et préserver cette industrie.



SEPTEMBRE

LE 1 000^e COMMERCE MÉTROPOLITAIN AIDÉ

La Casa Italiana, traiteur italien installé à Vif, a reçu deux aides de la Métropole, pour plus de 10 000 € au total, pour se moderniser et embellir sa façade. C'est le 1000^e commerce aidé, sur les 7 000 que compte le territoire métropolitain.



OCTOBRE

LA CONSTRUCTION DU SIÈGE MÉTROPOLITAIN EST LANCÉE

Ce bâtiment ultra performant aboutira en 2027, au terme d'un chantier exemplaire au niveau environnemental.

SEPTEMBRE

100 NOUVELLES BORNES DE COLLECTE TEXTILE DÉPLOYÉES

100 bornes textiles sont déployées dans les 39 communes de la Métropole. Les vêtements, chaussures, sacs et linges de maison sont revendus ou recyclés par les acteurs locaux.



OCTOBRE

DÉBATS ET ATELIERS À LA MC2 POUR LE CLIMAT LIBÉ TOUR

Le journal Libération organise, en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, l'étape grenobloise du Climat Libé Tour à la MC2. Deux jours de rencontres, débats, ateliers... pour évoquer l'adaptation des territoires au changement climatique.



OCTOBRE

LA SAISON 2 CONFIRME LE SUCCÈS DE PRESSE CITRON

Deuxième volet du cycle de conférences lancé par la Métropole, Presse Citron, qui confirme l'envie du public d'approfondir et partager ses réflexions sur les transitions.



OCTOBRE

LA COMBE DE GIÈRES EN TRAVAUX POUR QUELQUES MOIS

La Métropole entreprend des travaux d'assainissement puis un aménagement cyclable dans la combe de Gières. La fin de l'ensemble du chantier est prévue pour l'été 2026.



OCTOBRE

LA ROUTE DE CHARTREUSE REFAITE À NEUF

Rénovation de la chaussée, création d'un trottoir, aménagement des carrefours, les travaux d'aménagement de la route de Chartreuse (RD512), à La Tronche qui permet notamment de rejoindre le col de Porte depuis La Tronche via le Sappey-en-Chartreuse, se sont achevés.



NOVEMBRE

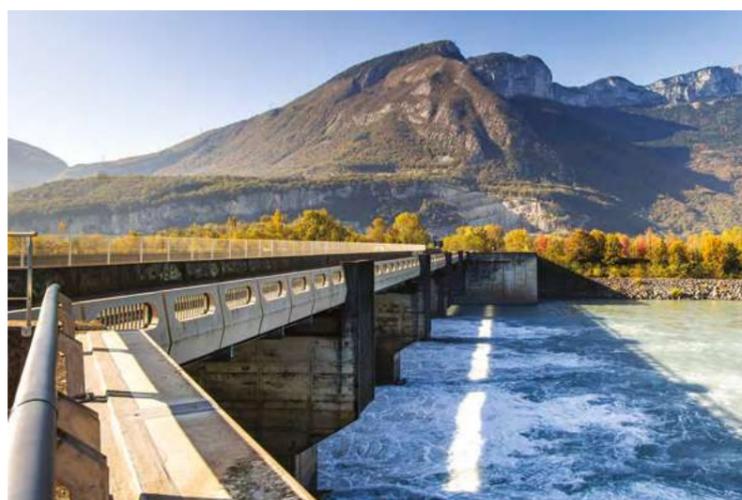
CONSOMMER AUTREMENT : LE DÉFI DU MOIS DE NOVEMBRE

Limiter le gaspillage alimentaire, réduire les emballages, acheter d'occasion, réparer, donner ou apprendre à faire soi-même... Le mois de novembre est consacré à l'accompagnement des habitants pour une consommation plus durable.

OCTOBRE

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE SAINT-ÉGRÈVE ET DU FONTANIL-CORNILLON

Grâce au raccordement du réseau d'eau potable à la nappe phréatique du DRAC, les habitants de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon, soit 20 000 habitants, bénéficient d'une eau de robinet de meilleure qualité sans traitement, et sans risque de pénurie, comme 85 % des habitants de la Métropole.



NOVEMBRE

LA MÉTROPOLE CLASSÉE 1^{RE} POUR SES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

L'ADEME (agence de la transition écologique) récompense Grenoble Alpes Métropole pour ses politiques publiques environnementales à travers deux labels « Territoire Engagé Transition Écologique ».



NOVEMBRE

1 000^{ÈME} MAISON INDIVIDUELLE RÉNOVÉE AVEC "MURMUR"

En participant à la rénovation thermique des logements, la Métropole souhaite encourager la sobriété, les économies d'énergies et améliorer le confort des habitants. Objectif : 3 000 maisons rénovées en 2030 avec MurMur.



DÉCEMBRE

L'ISÈRE RESPIRE MIEUX À LA TRONCHE

À La Tronche, les berges de l'Isère, au niveau du quai Charpenay, sont consolidées grâce à un enrochement, et renaturées avec des végétaux adaptés.



DÉCEMBRE

LES MEILLEURS PATINEURS MONDIAUX À POLESUD

La patinoire Polesud accueille les meilleurs patineurs mondiaux pour la finale du prestigieux Grand Prix de patinage artistique et de danse sur glace.

DÉCEMBRE

«ANGELA» POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

La Métropole s'inscrit dans le dispositif national de lutte contre le harcèlement de rue « Angela ». Les employés de commerces ou lieux accueillant du public sont sensibilisés pour accueillir les personnes importunées sur la voie publique.



PARTIE 2

Carte d'identité express

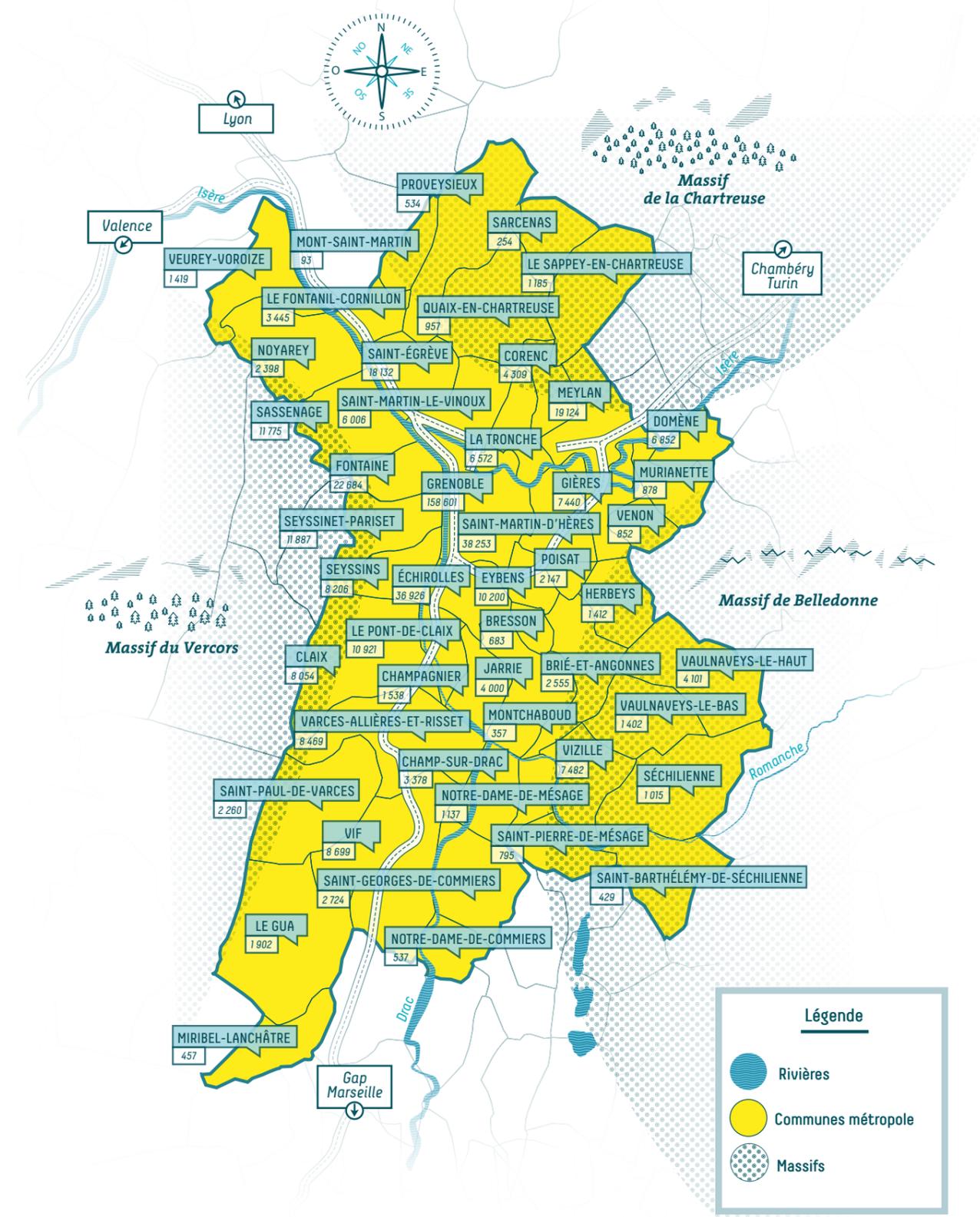
Le territoire

49 communes **455 436** habitants **Superficie 546 km²**

23 communes dans le périmètre des Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors

COMMUNE LA PLUS PEUPLÉE
Grenoble (158 601 habitants)

COMMUNE LA MOINS PEUPLÉE
Mont-Saint-Martin (93 habitants)



Les compétences métropolitaines

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE DE PLEIN DROIT, EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES MEMBRES, LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- 🔗 Déchets ménagers (dont déchets d'activité à risque infectieux)
- 🔗 Contribution à la transition énergétique
- 🔗 Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- 🔗 Plan climat-air-énergie territorial
- 🔗 Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- 🔗 Réseaux de chaleur ou de froid urbains
- 🔗 Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- 🔗 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- 🔗 Lutte contre la pollution de l'air
- 🔗 Lutte contre les nuisances sonores

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- 🔗 Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- 🔗 Actions de développement économique et participation au pilotage des pôles de compétitivité
- 🔗 Construction et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- 🔗 Promotion du tourisme
- 🔗 Soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- 🔗 Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- 🔗 Organisation de la mobilité
- 🔗 Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain
- 🔗 Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- 🔗 Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications

GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- 🔗 Eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales
- 🔗 Cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain et crématoriums
- 🔗 Abattoirs et marchés d'intérêt national
- 🔗 Services d'incendie et de secours
- 🔗 Service public de défense extérieure contre l'incendie

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- 🔗 Programme local de l'habitat
- 🔗 Politique du logement, aides financières et actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- 🔗 Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- 🔗 Aires d'accueil des gens du voyage

POLITIQUE DE LA VILLE

- 🔗 Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- 🔗 Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- 🔗 Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

II. GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE PAR AILLEURS LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

- 🕒 Emploi et insertion
- 🕒 Interventions relatives à l'économie agricole et à la forêt péri-urbaine
- 🕒 Nouvelles infrastructures nécessaires à l'exploitation forestière
- 🕒 Espaces naturels et de loisirs Bois français, Sentiers de la Frange verte, Parc de l'île d'Amour, Parc des Vouillants, Parc Hubert Dubedout, Parc de l'Ovalie et Site de Prémol
- 🕒 Sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse (activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin)
- 🕒 Sentiers de randonnée
- 🕒 Refuge et fourrière dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux
- 🕒 Développement du réseau métropolitain de lecture publique
- 🕒 Promotion de la culture chorégraphique via le centre chorégraphique national de Grenoble (CCN2).
- 🕒 Assistance et conseil en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage
- 🕒 Valorisation des espaces agricoles ou forestiers
- 🕒 Promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture
- 🕒 Pompes funèbres
- 🕒 Risques naturels et technologiques : participation à la communication préventive, soutien aux forêts de protection

III. PAR CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE ÉGALEMENT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- 🕒 Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental
- 🕒 Aide aux jeunes en difficulté
- 🕒 Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté
- 🕒 Schéma d'aménagement touristique
- 🕒 Plan des itinéraires de randonnée
- 🕒 Activité du spectacle vivant assuré par la MC2

Du Syndicat intercommunal à la Métropole :

L'intercommunalité grenobloise en quelques dates

1966

Création du **Siepurg** (Syndicat intercommunal d'études des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise) par 23 communes.

1973

Fondation du **Sieparg** (Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement de la région grenobloise) qui réunit **23 communes et 360 000 habitants**.

1994

Naissance de la **communauté de communes** qui se substitue au Sieparg

1996

La communauté de communes prend le nom de **Grenoble Alpes Métropole**

2000

Grenoble Alpes Métropole adopte le statut de **communauté d'agglomération**

2014

Fusion des communautés de communes des Balcons sud de Chartreuse et du Sud grenoblois avec Grenoble Alpes Métropole. Cette nouvelle intercommunalité compte **49 communes**

2015

Grenoble Alpes Métropole devient une **Métropole**

Le Conseil Métropolitain

PRÉSIDENT

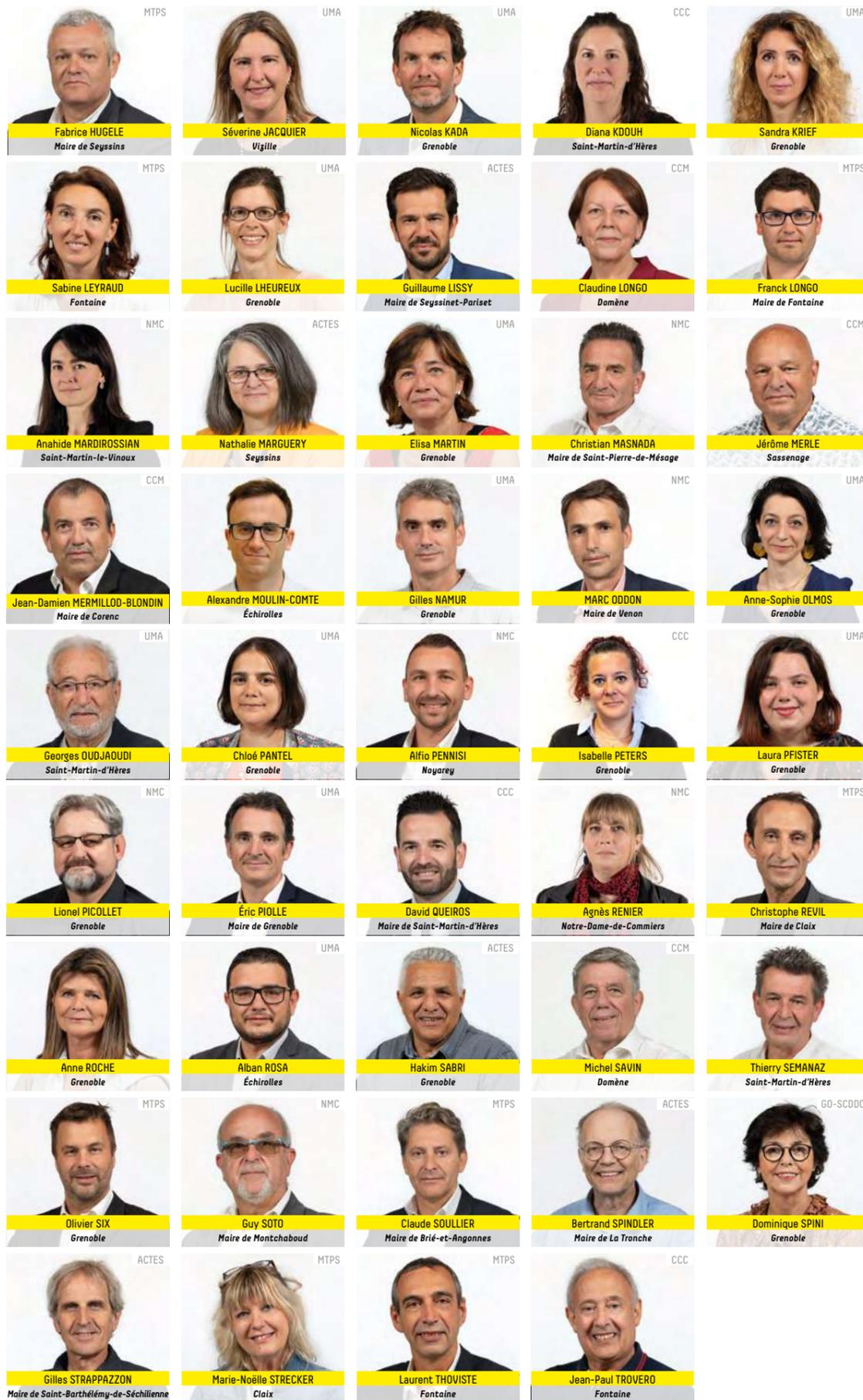
VICE-PRÉSIDENTS

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

 Christophe FERRARI Maire de Pont-de-Claix Président	 Michelle VEYREI Saint-Martin-d'Hères 1 ^{re} vice-présidente Administration générale, Ressources humaine, Patrimoine	 Salima DJIDEL-BRUNAT Grenoble 2 ^e vice-présidente Santé, Stratégie et Sécurité alimentaire	 Raphaël GUERRERO Maire de Jarrige 3 ^e vice-président Finances	 Mélina HERENGER Meylan 4 ^e vice-présidente Tourisme, Attractivité, Innovation, Université, Qualité de vie	 Lionel COIFFARD Vigille 5 ^e vice-président Prévention, Collecte et Valorisation des déchets
 Ludovic BUSTOS Maire de Poizat Vice-président Stratégie foncière, Urbanisme, PLUI	 Pascal CLOUAIRE Grenoble Vice-président Culture, Éducation, Participation citoyenne	 Elizabeth DEBEUNNE La Tranche Vice-présidente Économie sociale, solidaire et circulaire	 Céline DESLATTES Grenoble Vice-présidente Emploi, Insertion, Jeunesse	 Guy JULLIEN Veuvey-Varoize Vice-président Économie, Industrie, Résilience économique	
 Sylvain LAVAL Maire de Saint-Martin-le-Vinoux Vice-président Espace public, Voirie, Infrastructures cyclables et mobilités douces	 Corine LEMARIEY Varces-Allières-et-Risset Vice-présidente Sports, Égalité entre les femmes et les hommes, Lutte contre les discriminations	 Yann MONGABURU Grenoble Vice-président Défi climatique, Biodiversité, Éducation à l'environnement	 Cyrille PLENET Maire de Séchillienne Vice-présidente Agriculture, Filière bois, Montagne Condition animale	 Eric ROSSETTI Quaix-en-Chartreuse Vice-président Communes, Proximité, Politique foncière, Cimetière	
 Jérôme RUBES Saint-Martin-d'Hères Vice-président Habitat, Logement, Hébergement	 Laura SIEFERT Sevignin-Parizot Vice-présidente Cycle de l'eau	 Renzo SULLI Échirolles Vice-président Grands projets d'aménagement, Renouvellement urbain	 Pierre VERRI Maire de Gières Vice-président Air, Énergie, Climat		
 Pierre BEJJAJI Eybens Conseiller délégué Prévention de la délinquance Prévention spécialisée	 Cécile CENATIEMPO Grenoble Conseillère déléguée Qualité de l'air	 Florent CHOLAT Maire de Champagnier Conseiller délégué Développement du numérique, Innovation digitale, Systèmes d'information, Gestion publique de la donnée et de la territorialisation	 Marc DEPINOIS Maire de Mont-Saint-Martin Conseiller délégué Évaluation des politiques publiques, de la déontologie, des satellites	 Pierre LABRIET Échirolles Conseiller délégué Commande publique, Investissements pour l'ensei- gnement supérieur et la recherche	
 Jacqueline MADRENNES Échirolles Conseillère déléguée Vie étudiante, Relations avec les établissements d'enseignement supérieur	 Jean-Yves PORTA Maire de Vaulnaveys-le-Haut Conseiller délégué Risques naturels et technologiques	 Laëtitia RABIH Échirolles Conseillère déléguée Solidarités, Politique de la ville	 Dominique SCHEIBLIN Eybens Conseillère déléguée Gens du voyage	 Barbara SCHUMAN Grenoble Conseillère déléguée Commerce et artisanat et à la logistique urbaine durable	

CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

 Maxence ALLOTO Grenoble	 Laurent AMADIEU Maire de Saint-Égrève	 Léah ASSALI Saint-Martin-d'Hères	 Christian BALESTRIERI Maire de Praugeyieux	 Margot BELAIR Grenoble
 El Hasni BEN REDJEB Grenoble	 Nicolas BERON-PEREZ Grenoble	 Olivier BERTRAND Grenoble	 Brigitte BOER Grenoble	 Zaim BOUHAFS Échirolles
 Hassen bouzeghoub Grenoble	 Annabelle BRETTON Grenoble	 Jérôme BUISSON Maire de Notre-Dame-de-Mésage	 Khaira CAPPEPON Grenoble	 Philippe CARDIN Maire de Meylan
 Alain CARRIGNON Grenoble	 Emmanuel CARROZ Grenoble	 Emilie CHALAS Grenoble	 Françoise CHARAVIN Saint-Égrève	 Brahim CHERAA Saint-Martin-d'Hères
 Benjamin COIFFARD Saint-Égrève	 Alan CONFESSON Grenoble	 Jean-Luc CORBET Maire de Varces-Allières-et-Risset	 Cécile CURTET Maire de Saint-Paul-de-Varces	 Sylvie CUSSIGH Gières
 Evelyne DE CARO Fontaine	 Amandine DEMORE Maire de Échirolles	 Francis DIETRICH Maire de Champ-sur-Drac	 Sylvain DULOUTRE Maire de Sarcenas	 Stéphane DUPONT-FERRIER Maire de Le Fontanil-Cornillon
 Dominique ESCARON Maire de Le Sappey-en-Chartreuse	 Simon FARLEY Maire de Le Gua	 Franck FLEURY Herbeys	 Vincent FRISTOT Grenoble	 Cédric GARCIN Maire de Murlanette
 Christine GARNIER Grenoble	 Jean-Marc GAUTHIER Maire de Vaulnaveys-le-Bas	 Michel GAUTHIER Maire de Miribel-Lanchâtre	 Guy GENET Maire de Vif	 Sylvie GENIN-LOMIER Sassenage
 Yasmine GONAY Vif	 Souad GRAND Le Pont-de-Claix	 Norbert GRIMOUD Maire de Saint-Georges-de-Cormiers	 Audrey GUYOMARD Maire de Bresson	 Joëlle HOURS Meylan



PARTIE 3

Lutte contre le changement climatique

Lutte contre le changement climatique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Au sein du collège de Direction générale, le service climat environnement a pour mission :

- de définir et de suivre la mise en œuvre de la **politique métropolitaine en matière de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution atmosphérique**, en particulier au travers du **Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM)** ;
- **d'animer les dynamiques territoriales autour des enjeux climatiques**, en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire : communes, acteurs économiques, associations, habitants, etc., y compris les enfants au travers du dispositif d'éducation à l'environnement ;
- de piloter la politique métropolitaine de **lutte contre les nuisances sonores**.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Engagement de la révision du plan climat air énergie métropolitain** : réalisation du diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique et du bilan des émissions du territoire, installation du Comité des partenaires du plan climat, instance associant les acteurs publics, privés et de la société civile organisée du territoire concernés par la démarche.
- **Labellisation Territoires En Transition Ecologique – Climat Air Energie et European Energy Awards, visant à évaluer l'action des collectivités** : élaboration du dossier de candidature de la Métropole et obtention des labels **TETE-CAE 5 étoiles** (meilleur score des métropoles françaises) et **Citergie Gold**, correspondant dans les deux cas au plus haut niveau de labellisation.
- Finalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de la Métropole. Élaboration d'un plan de transition avec pour objectif de **baisser les émissions de GES de 35%** entre 2022 et 2030.
- **Mobilisation des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan climat** : accompagnement des 34 communes signataires de la charte d'engagement dans le plan climat, ouverture aux autres acteurs publics et privés (élaboration d'une charte des partenaires dédiée), organisation du **Forum annuel des partenaires du plan climat**.
- **Mobilisation des habitants** : poursuite des appels à manifestation d'intérêt pour la formation d'animateurs "conversations carbone" et "inventons nos vies bas carbone".
- **Éducation à l'environnement : finalisation du diagnostic de territoire et définition d'un nouveau dispositif** : appel à projets pour la réalisation d'animations pédagogiques

- à destination des écoles maternelles et primaires sur le temps scolaire, ouverture à l'extrascolaire (centres de loisirs) et lancement d'un nouveau défi climat des écoles.
- **Lancement de l'élaboration d'un nouveau plan de prévention du bruit dans l'environnement** : réalisation du diagnostic et élaboration du plan d'actions.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Métropole

1 490 000 Tonne
équivalent CO₂
en 2022

Commentaire

Emissions territoriales à climat normalisé. Baisse de 44% par rapport à l'année de référence 2005.

Source : Observatoire du plan climat (ATMO AuRA, ALEC, GAM)

Mise en œuvre du plan climat air énergie : % des actions engagées ou réalisées

89 %

Commentaire

89% des actions et sous actions inscrites dans le plan climat 2020-2026 sont réalisées ou en cours de réalisations.

Source : GAM – bilan à mi-parcours du plan climat

Nombre d'élèves de maternelle et primaire bénéficiant d'animations pédagogiques dans le cadre du dispositif métropolitain d'éducation à l'environnement

10 000 élèves

Commentaire

Animations pédagogiques sur le temps scolaire, réalisés par les partenaires de la Métropole retenus suite à appel à projets. 40 000 élèves scolarisés en maternelle et primaire sur le territoire métropolitain.

Source : GAM

PARTIE 4

**Environnement
et services
publics**

Énergie

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Direction de la transition énergétique (hors qualité de l'air) comprend 16 personnes travaillant à la mise en œuvre de la politique énergétique de la Métropole visant à :

- **réduire les consommations énergétiques du territoire**, notamment en massifiant les rénovations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires. Cet objectif nécessite de développer l'accompagnement des habitants et de mobiliser les aides aux travaux des 3 dispositifs « MurMur » existants sur le territoire pour les copropriétés, les maisons individuelles et les TPE/PME. Les dispositifs s'adressant au secteur résidentiel (France Rénov', parcours copropriétés, parcours bailleurs publics) sont pilotés par la Direction du Foncier et de l'Habitat (DFH) ;
- **conduire des travaux prospectifs pour anticiper les transformations nécessaires concernant les réseaux énergétiques** : Le schéma directeur des énergies adopté en 2017 doit être remis à jour pour donner la feuille de route de la politique énergétique à horizon 2050 ;
- **développer les énergies renouvelables thermiques et photovoltaïques** avec notamment la densification du réseau principal de la Métropole et le développement de nouveaux réseaux de chaleur biomasse d'une taille plus petite. Le fonds chaleur, délégué par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet d'accompagner et de financer des projets d'installation biomasse, géothermique ou solaire thermique. Enfin, le patrimoine métropolitain et les parkings sont systématiquement équipés d'installation photovoltaïque dans la mesure du possible ;
- **développer la mobilité électrique** en installant des bornes de recharge en voirie, dans les P+R et les parkings en ouvrage et accompagner les entreprises et les copropriétés pour développer la recharge.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Réduire les consommations énergétiques du territoire

- Un pacte territorial a été négocié et conclu avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), ce qui permet à la Métropole de bénéficier d'un financement de ces actions d'animation territoriale et d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les 5 prochaines années, à hauteur de 1,4 M€/an pour ingénierie + 12 M€/an d'aides aux travaux ANAH.
- Les dispositifs Mur Mur copropriétés et Mur Mur TPE/PME ont connu une fréquentation accrue en 2024 par rapport à 2023.

- Les parcours d'accompagnement « Mur Mur Maisons individuelles et Mur Mur copros » ont été adaptés aux évolutions du dispositif France Rénov' décidées par l'Etat : mise en place de l'accompagnement obligatoire imposé par l'ANAH, réforme des aides et mise en place du guichet unique, l'Espace Conseil France Rénov'.
- Poursuite du rôle de coordinateur de la Métropole pour répondre aux appels à projets proposés par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) : 640 000 € de subventions ont été ainsi mobilisés pour financer des actions portées par les communes et la Métropole.
- Lancement de l'actualisation du schéma directeur des énergies visant à définir le mix énergétique du territoire métropolitain en 2050 et à anticiper l'évolution des réseaux.
- Expérimentation de l'accompagnement de copropriétés pour les aider à diminuer leurs consommations énergétiques par des actions de sobriété.
- Organisation de la première édition du mois de l'énergie avec environ 50 animations, visites et ateliers proposés sur l'ensemble du territoire.

Développer les énergies renouvelables thermiques et photovoltaïques

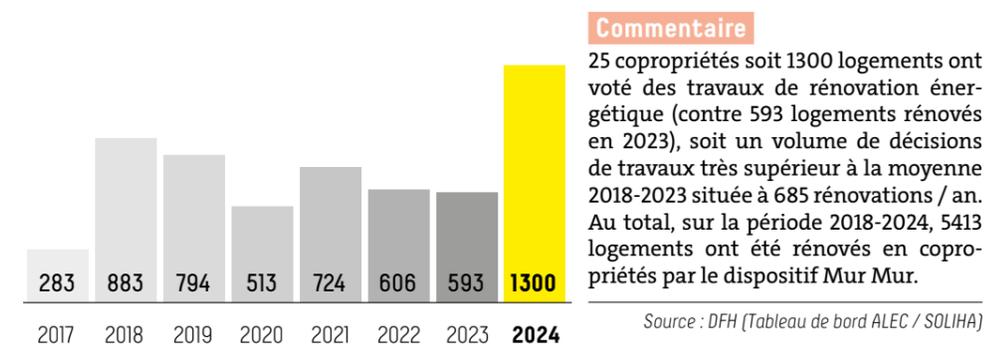
- Construction du réseau de chaleur de Meylan par la société Coriance avec un démarrage de la fourniture de la chaleur issue à 85% d'Athamor à l'automne 2025.
- Conduite d'études de faisabilité pour quatre réseaux de chaleur à Fontaine, à Seyssins-Seyssinet-Pariset, à Claix et à Domène.
- Mise en service d'installations photovoltaïques sur le patrimoine métropolitain (voir indicateur 4).
- Poursuite du soutien aux projets de chaleur renouvelable (solaire thermique, chaudières et petits réseaux biomasse et géothermie) dans le cadre de la délégation du fonds chaleur de l'Ademe.

Développer la mobilité électrique

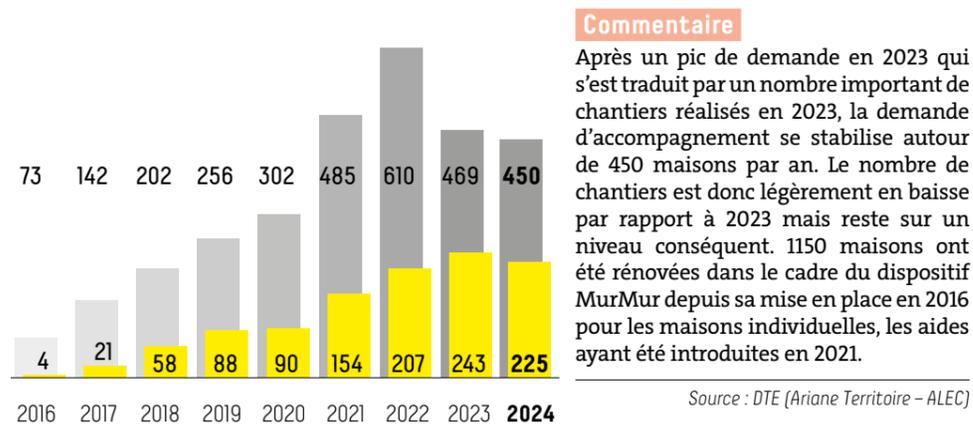
- Installation de 54 points de charge sur voirie dont 6 sur lampadaires dans le cadre d'une expérimentation financée par un projet européen.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

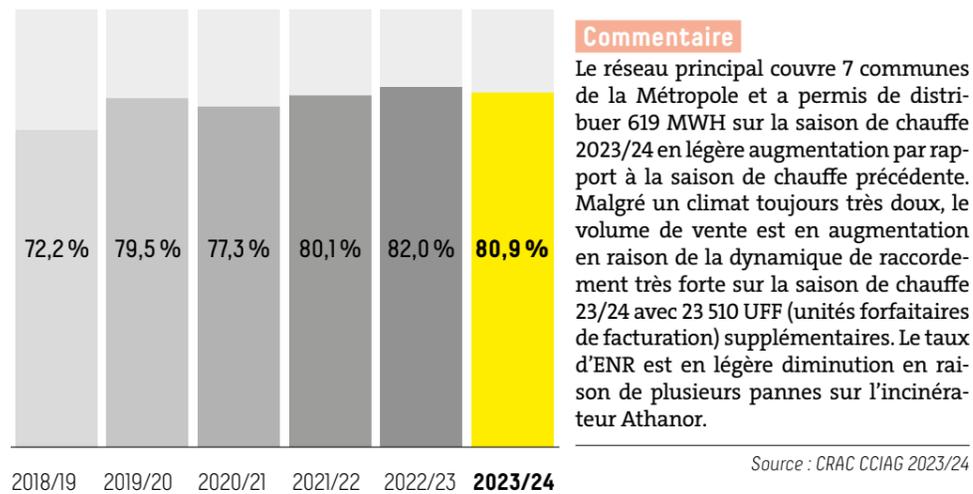
■ Nombre de logements ayant voté des travaux - Mur Mur copropriétés



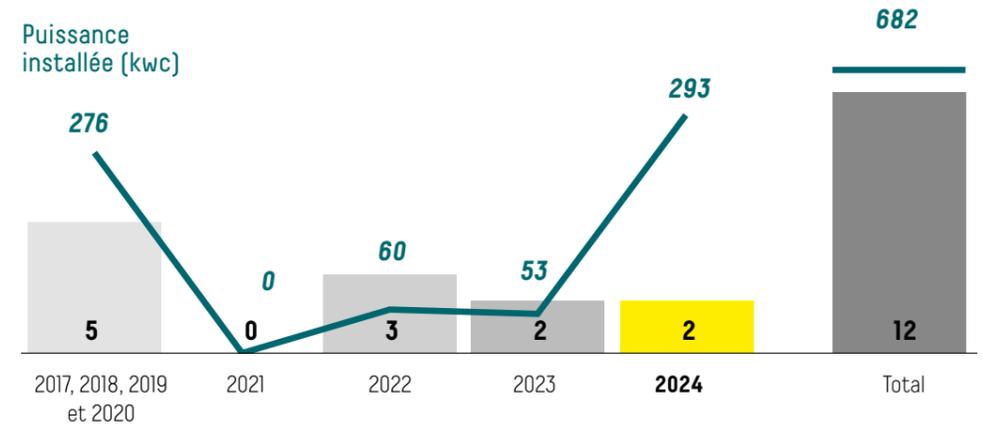
Évolution du nombre de maisons inscrites dans le dispositif MurMur MI et nombre de chantiers terminés



Évolution du pourcentage d'ENR dans le mix du réseau de chaleur principal



Puissance des panneaux photovoltaïques installés sur le patrimoine métropolitain (bâtiments et parkings)



Qualité de l'air

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Au titre de sa compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole déploie un ensemble coordonné d'actions qui visent à :

- **réduire les émissions des principaux polluants atmosphériques** préoccupants pour la santé. Les deux principales sources de polluants sont ciblées : la mobilité (par ex. mise en place de la Zone à Faibles Emissions, de l'aide à l'achat de vélo ou la gestion du stationnement) et le chauffage au bois individuel non performant (par ex. Prime Air Bois, déploiement de chaufferies bois très performantes) ;
- **limiter l'exposition de la population à la pollution** par des mesures d'urbanisme dans les zones les plus exposées ;
- **informer les habitants** sur l'état de la qualité de l'air et les « bonnes pratiques » permettant de limiter son impact et son exposition au quotidien.

Au sein de la Direction de la Transition Énergétique et de la Qualité de l'Air, 5 personnes travaillent à la mise en œuvre de ces actions d'amélioration de la qualité de l'air.

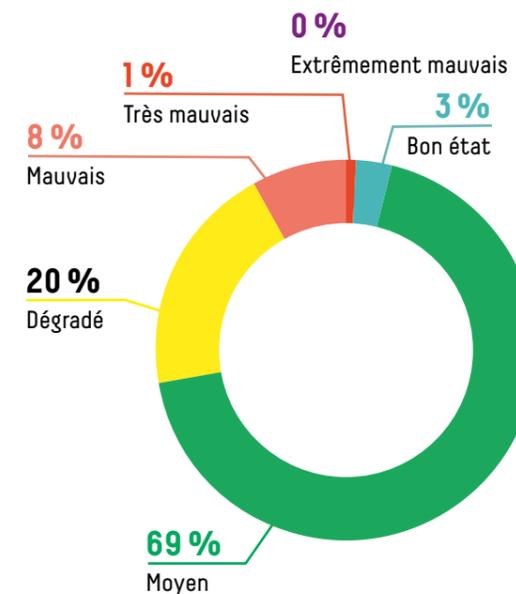
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Évènement. La Métropole a accueilli les Assises nationales de la qualité** de l'air organisées par l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air. Plus de 150 représentants des collectivités, des services de l'Etat et organismes techniques ont pu partager et travailler sur les politiques d'amélioration de la qualité de l'air durant 2 jours.
- **Chauffage au bois. Amplification de la Prime Air Bois** (aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois individuels non performants). Afin de maintenir la dynamique de mobilisation de la Prime Air Bois, un dispositif de parrainage entre bénéficiaires et des sessions collectives de sensibilisation aux bonnes pratiques ont été mis en place. En complément, une campagne de communication a été déployée pour informer les habitants de l'interdiction de l'utilisation des foyers ouverts (en application du Plan de protection de l'atmosphère) et pour les inciter à bénéficier de la Prime Air Bois.
- **Mobilité. Renforcement des Zones à faibles émissions et consolidation des dispositifs d'accompagnement des habitants et des acteurs économiques.** Les voitures et deux-roues motorisés Crit'Air 4 ont été interdits au 1^{er} janvier 2024. Au cours de l'année, plus de 1 000 habitants ont bénéficié de l'accompagnement mis en place par la Métropole et le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) avec l'appui opérationnel de la Société publique locale (SPL) M TAG. L'accompagnement des professionnels, basé sur un conseil en transition énergétique et une aide à l'achat de véhicules faibles émissions, a été mobilisé par plus de 300 entreprises depuis sa mise en place.

- **Mobilité. Montée en charge de l'aide à l'achat de vélo** mise en place fin 2023 pour accompagner les habitants de la Métropole vers une mobilité favorable à leur santé, à la qualité de l'air et au climat. Ce dispositif, porté par la Métropole et le SMMAG avec l'appui opérationnel de la Société publique locale (SPL) M TAG, a permis d'aider près de 2 500 habitants en 2024.
- **Mobilité. Park Grenoble Alpes Métropole.** En 2024 la première vague de déploiement de bornes électriques a été réalisée qui aboutira à l'implantation de 285 points de charge à l'été 2025. En parallèle, la réalisation des études préliminaires à la requalification du parking des Géants permettra de débiter les travaux en 2026.
- **Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Qualité de l'air du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) plus exigeante.** Afin de prendre en compte l'amélioration de la qualité de l'air du Territoire métropolitain, les seuils de l'OAP Qualité de l'air du (PLUI) ont été réduits se rapprochant progressivement des recommandations de l'OMS et des futures valeurs réglementaires.
- **Information sur la qualité de l'air. Affichage de l'indice Atmo** sur le pylône de la bastille pour permettre à chacun d'adapter ses activités au quotidien en fonction de la qualité de l'air.
- **Poursuite du soutien à l'observatoire de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes** pour assurer le suivi de la qualité de l'air, l'évaluation de projets métropolitains ou la mobilisation des habitants au travers du dispositif de prêt de micro-capteurs « Captothèque ».

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Indices journaliers de qualité de l'air en 2024



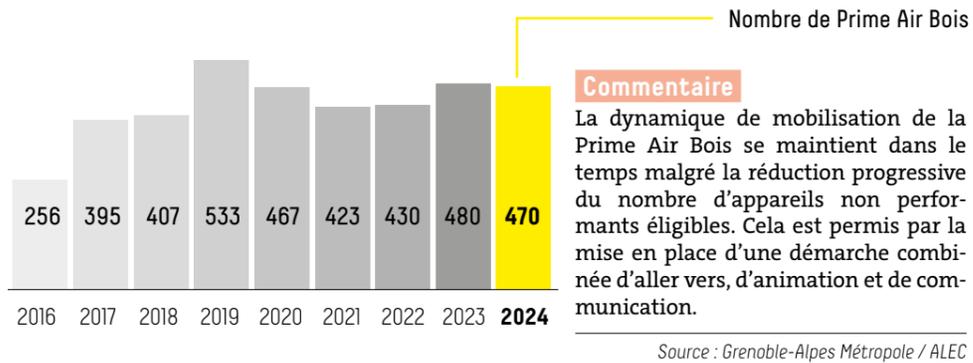
Commentaire

La qualité de l'air continue à s'améliorer dans la région grenobloise. Les seuils réglementaires actuellement en vigueur y sont désormais respectés, et « la zone administrative de surveillance de Grenoble » n'est donc plus concernée par le contentieux européen pour non-respect de ces valeurs. Cependant, les niveaux de polluants restent encore nettement au-dessus des valeurs préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé et également au-dessus des futures valeurs réglementaires définies au niveau européen qui devront être respectées avant 2030.

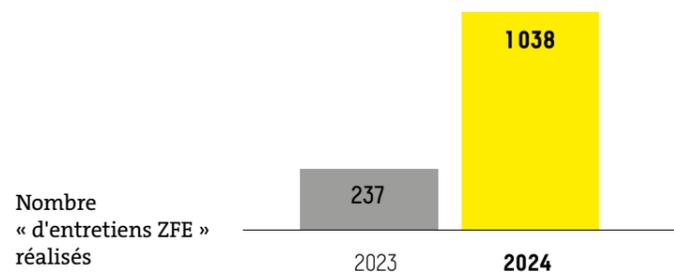
Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes



Nombre de renouvellement d'appareils de chauffage au bois non performants soutenus par Grenoble Alpes Métropole



Nombre « d'entretiens Zone à faibles émissions » réalisés



Commentaire
La Métropole et le Smmag ont mis en place un dispositif d'accompagnement des foyers concernés par l'interdiction de leur véhicule. La première étape du parcours d'accompagnement est « l'entretien ZFE », durant lequel un conseiller aide l'utilisateur à identifier les solutions de mobilité les plus adaptées à la situation de son foyer et présente les aides financières auxquelles l'utilisateur est éligible.

Source : Grenoble Alpes Métropole, Smmag et SPL M TAG

Gestion des Déchets

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La mission du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est de **collecter les déchets produits par les habitants de la Métropole et d'en assurer leur traitement dans le respect de la réglementation** qui définit la hiérarchie des modes de traitement : réduire, réemployer, recycler, valorisation énergétique et enfouissement. Il doit s'assurer de la qualité et la continuité du service rendu à l'utilisateur ; de la performance environnementale en encourageant la réduction et le tri des déchets, de la sécurité des agents comme des usagers et de la maîtrise des coûts.

194 051 tonnes de déchets ont été collectés en 2024 soit 426 kg/an/hab et le coût de fonctionnement par habitant est de 162 € pour 2024.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Le nouveau centre de tri est en service avec un parcours pédagogique**

Les premiers déchets sont arrivés sur le nouveau centre de tri fin janvier 2024 pour plusieurs semaines d'essais avant de passer à la mise en service industrielle. Les mesures de performance de la nouvelle installation ont été réalisées début juin et l'équipement a été inauguré en juillet par l'ensemble du groupement Sud-Isère qui a financé l'installation. Un parcours pédagogique a été conçu pour sensibiliser les visiteurs au tri et à la réduction des déchets. Pour faciliter la venue des visiteurs, une plateforme d'inscription en ligne a également été créée permettant aux particuliers, et plus seulement aux groupes, de participer à ces visites.

- **Le projet de construction de la nouvelle Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique (UIVE) avance**

Le marché de conception-réalisation du process de la nouvelle Unité d'Incineration et de Valorisation Énergétique, d'une capacité de traitement de 165 000 t, a été attribué à Keppel Seghers Belgium. Après plus de 30 ans de service, l'ancien centre de tri a été déconstruit en fin d'année, laissant la place libre pour les travaux de la future UIVE.

- **Changement de consignes pour les déchets du bâtiment en déchèterie**

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a prévu la mise en place d'une nouvelle « Responsabilité Élargie du Producteur » concernant les déchets du Bâtiment. Le financement du recyclage des matériaux ou matériels de construction est pris en charge par les fabricants : gravats, du plâtre, du bois et de nouvelles caisses ont été progressivement mises en place en 2024 dans les déchèteries de la Métropole pour permettre de séparer des nouveaux flux des encombrants : le plastique, les menuiseries vitrées, la laine de verre ou de roche.

• **Les bacs bleus verdissent**

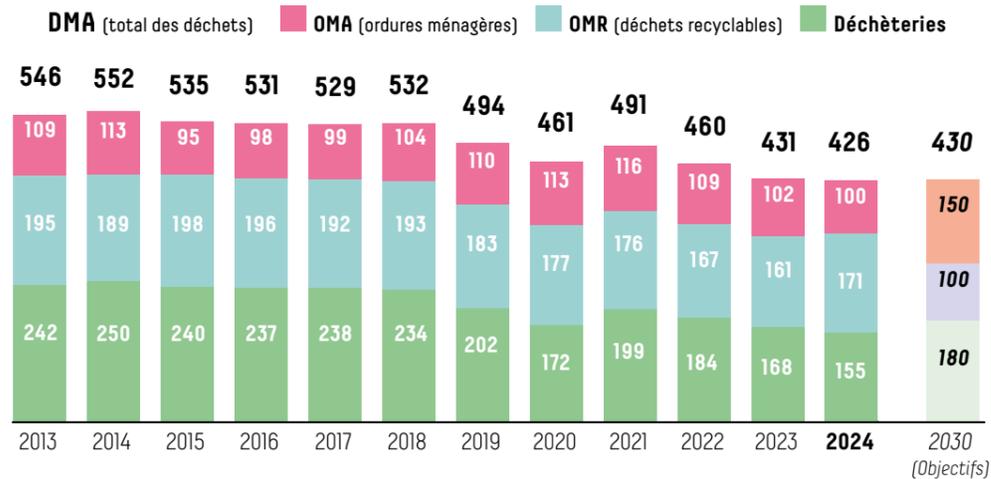
Jusqu'à présent, les entreprises et particuliers des zones industrielles et zones artisanales (ZIZA) bénéficiaient d'une collecte spécifique en bacs bleus pour les cartons et papiers uniquement. Désormais, ces bacs en plus des papiers cartons peuvent aussi accueillir des emballages en plastique ou métal, exactement comme les bacs verts à couvercle jaune. Les consignes de tri sont désormais les mêmes sur l'ensemble de la Métropole. Cette évolution vise à limiter les erreurs de tri et à augmenter les quantités de déchets triés.

• **Déploiement de bornes textile pérenne : objectif de 300 bornes textiles en 2026**

Parce qu'il reste encore 7kg/habitant /an de textiles dans les déchets collectés en bac roulant, en 2024 un nouveau dispositif de collecte a été lancé avec un déploiement de conteneurs permanents sur l'espace public, en partenariat avec quatre opérateurs de collecte. Ces nouveaux points d'apports volontaires s'ajoutent à ceux mis à disposition dans les 21 déchèteries métropolitaines. Après une première phase de déploiement réussie sur 41 communes, l'enjeu de la deuxième phase porte en 2025 sur la commune de Grenoble.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Évolution des tonnages de déchets (kg/an/habitant)



Chiffres régionaux 2023

DMA : 510
 OMR : 203
 Recyclables : 88
 Déchèteries : 219

Commentaire

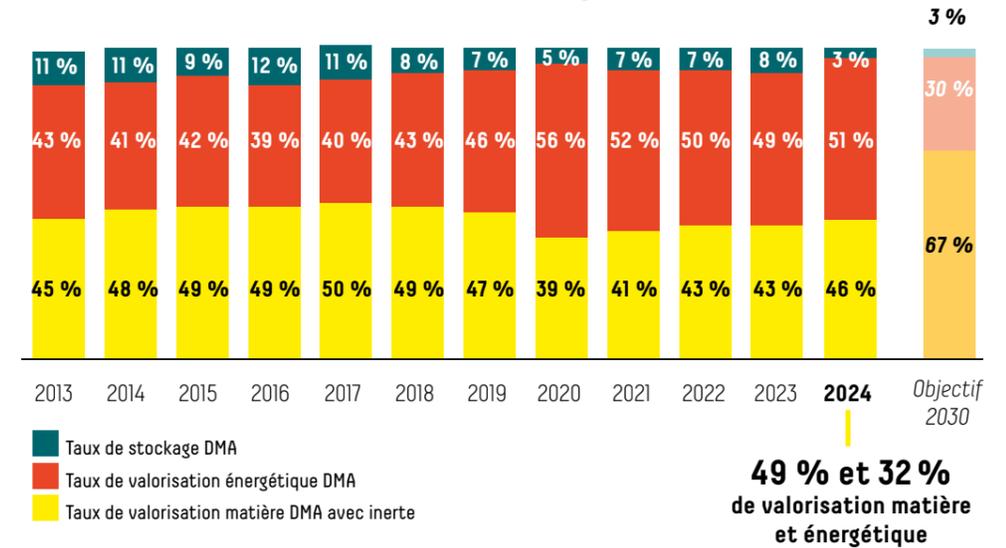
Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont encore en légère baisse par rapport à l'année précédente et en dessous de l'objectif 2030 du schéma directeur déchet.

Ce résultat est dû essentiellement à une diminution des tonnages collectés en déchèterie, plus importante que la hausse des ordures ménagères.

À noter toutefois qu'en 2024, les déchets des services techniques municipaux ont tous été gérés directement par les communes (en 2023, 8 000 tonnes avaient transité par des bennes de la Métropole, le traitement avait été refacturé aux communes). On observe aussi une augmentation des déchets verts (facteur externe avec une météo favorable) et des déchets d'ameublement (mise sur le marché en augmentation), plus de 3500 tonnes au total sur ces 2 flux.

Source : Direction prévention collecte et traitement des déchets

Taux de valorisation des déchets ménagers



Valeurs régionales 2023

Valorisation matière : 49 %
 Valorisation énergétique : 32 %
 Incinération sans valorisation énergétique : 2 %
 Stockage : 17 %

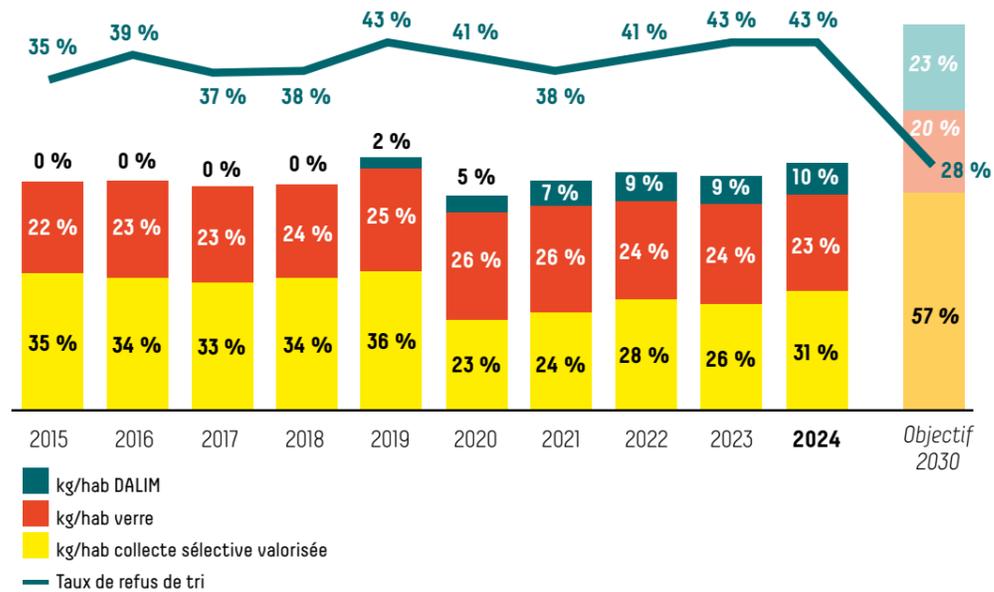
Commentaire

Objectif : Augmenter fortement la part du recyclage (matière et organique), qui doit passer de 48% (en 2015) à 67% d'ici 2030.

À noter : la forte diminution du taux de stockage en 2024 permet d'abaisser l'enfouissement à son niveau le plus bas depuis 2015. Ce résultat s'explique en partie par une augmentation du taux de valorisation énergétique notamment des encombrants de déchèteries. Il s'explique également par la hausse du taux de recyclage (valorisation matière) de 3 points par rapport à 2023 pour atteindre 46% qui est due en partie à l'augmentation des tonnages de déchets valorisables (emballages et papiers, déchets alimentaires, déchets verts). Toutefois l'objectif de 67% de recyclage prévu dans le Schéma Directeur des Déchets reste éloigné du fait d'un tri insuffisant des emballages et papiers.

Source : DPCTD

Taux de refus de tri et collectes sélectives : emballages et papiers, verre et déchets alimentaires



Commentaire

Les volumes collectés dans les bacs de tri (emballages/papiers) sont en hausse et les performances du nouveau centre de tri permettent un gain de 5kg/hab/an de collecte sélective valorisée.

Le tonnage de déchets alimentaires évolue également à la hausse avec 400 tonnes supplémentaires qui se traduisent par une moyenne de 10kg /an pour l'ensemble des habitants et de 16kg/an ramenée aux habitants desservis par le service de collecte.

Le volume de verre collecté continue par contre de baisser légèrement depuis 2020.

Le taux de refus mesuré au centre de tri est stable à 43% mais le taux d'erreur de tri qui dépend du geste des usagers est en hausse de 3 points avec 40 % en 2024.

Source : DPCTD

Eau potable, assainissement

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La régie de l'eau potable et la régie de l'assainissement ont pour **mission d'exploiter et d'entretenir les infrastructures permettant d'assurer les missions de santé publique que sont la fourniture d'eau potable aux habitants de la Métropole et la gestion de leurs eaux usées**. Les principales activités de ce travail sont : la préservation des ressources d'eau, la production et la distribution d'eau potable, la relation aux usagers, l'évacuation et le traitement des eaux usées.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

• Vidange et maintenance des digesteurs de la station d'épuration d'Aquapole

Avant les 10 ans de fonctionnement de ces équipements, Grenoble Alpes Métropole a engagé en 2024 une grosse opération de maintenance des ouvrages de digestion des boues d'épuration de la station.

Pour cela, la filière de méthanisation a été mise à l'arrêt, avec en conséquence l'arrêt de la production de biogaz valorisé en biométhane.

Cette opération complexe et onéreuse a permis de réaliser un diagnostic complet des ouvrages structurels après 10 ans de service, en vue d'appliquer si nécessaire les clauses de la garantie décennale des ouvrages et de remettre en état les parties métalliques. Les conclusions ont été positives avec peu de dégradation du génie civil et une usure des protections métalliques dans les tolérances acceptables. Les équipements peuvent à nouveau fonctionner normalement et pourront produire annuellement de l'ordre de 21 GWh d'énergie verte à partir des eaux usées du territoire. Cette opération a coûté à la collectivité de l'ordre de 2M€ TTC.

• Sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint-Egrève et le Fontanil-Cornillon grâce au raccordement à la nappe phréatique du DRAC

Le schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, adopté par Grenoble-alpes Métropole, prévoit des modifications importantes de l'organisation des réseaux d'eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon car les ressources collinaires de Chartreuse qui approvisionnaient l'eau du robinet de ces deux communes sont identifiées comme sensibles, en qualité ou quantité (sensibilité aux périodes de sécheresse).

Le schéma directeur préconise de créer une adduction supplémentaire, utilisant la ressource des champs captant du Drac, disponible en rive gauche de l'Isère au droit du pont-barrage de Saint-Egrève, avec franchissement de l'Isère et de l'A480. L'eau de la nappe du Drac ne nécessite pas de traitement puisqu'elle est filtrée naturellement par le sable et les graviers de la nappe. Initiée en avril 2021, la restructuration des réseaux d'adduction et de distribution vise à sécuriser l'approvisionnement en eau potable des deux communes.

Le coût global de l'opération est de 6 357 300 euros HT financés, par le budget eau potable de la Métropole, avec le soutien de l'Agence de l'eau et du plan de relance de l'Etat, à hauteur de 2M€. Depuis fin de l'automne 2024, les habitants de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon bénéficient d'une eau de robinet de meilleure qualité, sans traitement, et sans risque de pénurie, comme 85% des habitants de la Métropole, grâce au raccordement des réseaux d'eau potable des deux communes à la nappe phréatique du Drac au terme d'un chantier conséquent.

• **Coopération décentralisée**

La loi relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'Eau dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, loi dite « Oudin-Santini », autorise la Métropole à mobiliser jusqu'à 1% de son budget dédié, soit de l'ordre de 0,6 M€, au bénéfice d'actions de solidarité internationale.

Dans ce cadre, Grenoble Alpes Métropole mobilise pour la deuxième année consécutive une enveloppe budgétaire annuelle au bénéfice d'actions de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement à hauteur de 240 K€. Cette enveloppe est doublée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour atteindre 480 K€/an.

L'appel à projets 2024 a été lancé du 3 juin au 5 juillet 2024. A l'issue de cette consultation 36 dossiers ont été déposés et 30 ont été déclarés recevables. 6 lauréats ont été retenus en 2024 dans différents pays (Sénégal, Bangladesh, Rwanda, Haïti, Yémen et Laos) pour notamment l'accès à l'eau potable ou l'amélioration de l'assainissement.

Le montant total alloué par la Métropole via les budgets eau et assainissement s'établit à 232 171€, avec un lauréat supplémentaire par rapport à l'appel à projets de 2023 et l'intervention d'associations dans deux pays situés en zone rouge pour lesquels les besoins de la population relatifs à l'eau sont particulièrement aigus.

• **Création d'une station d'épuration sur la commune de Notre-Dame-de-Commiers**

Pour mettre en conformité le système d'assainissement de la commune, une station d'épuration dimensionnée pour 550 Equivalent Habitants (EH) a été créée. Les eaux usées étaient auparavant traitées dans un simple décanteur, très difficilement accessible pour son entretien et insuffisant pour répondre aux exigences de la réglementation issue de la loi sur l'eau.

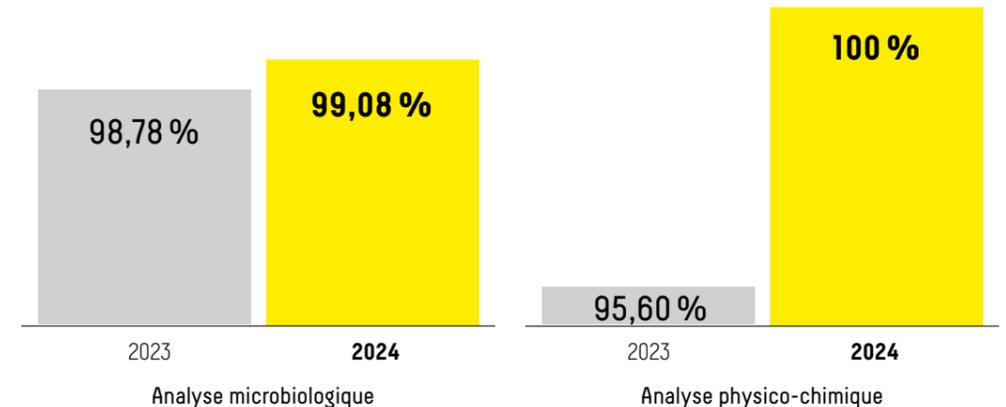
Les travaux ont démarré début Novembre 2023 pour se terminer fin Aout 2024, pour un cout de 974 000 € HT entièrement financé par le budget assainissement. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la régie de l'assainissement de Grenoble Alpes Métropole, la maîtrise d'œuvre par le bureau d'études ALP'ETUDES et les travaux par le groupement entreprises ISTEEP/PELLISSARD.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Rendement du réseau d'eau potable



Taux de conformité des analyses qualité

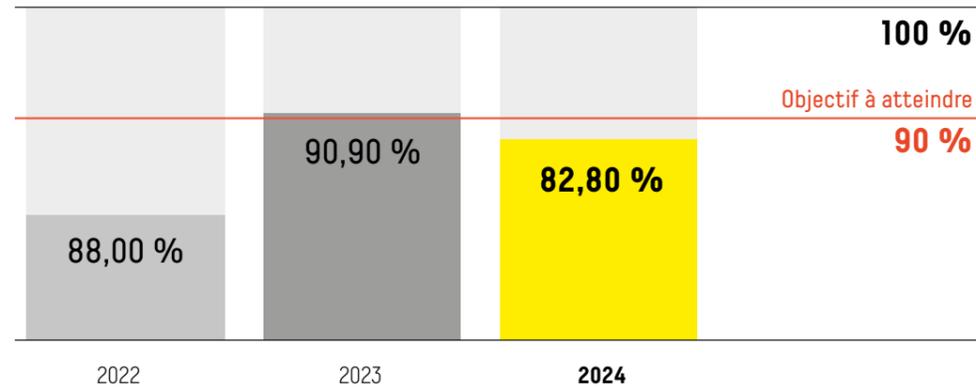


Commentaire

Les non-conformités (en nombre très limité) correspondent le plus souvent à un défaut relatif au domaine privé de l'usager contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable.

Source : RPQS 2024

Taux de rendement épuratoire Aquapole



Commentaire

La cible est de maintenir un niveau d'abattement moyen des pollutions supérieur à 90%. L'année 2024 a été marquée par une dégradation significative du niveau de traitement qui s'explique par 2 grosses opérations de maintenance sur la station d'épuration qui ont dû faire fonctionner l'unité de traitement en mode dégradé sur 9 mois de l'année. Les niveaux de traitement attendus devraient être rétablis pour l'année 2025.

Source : RPQS 2024

Production biométhane annuelle

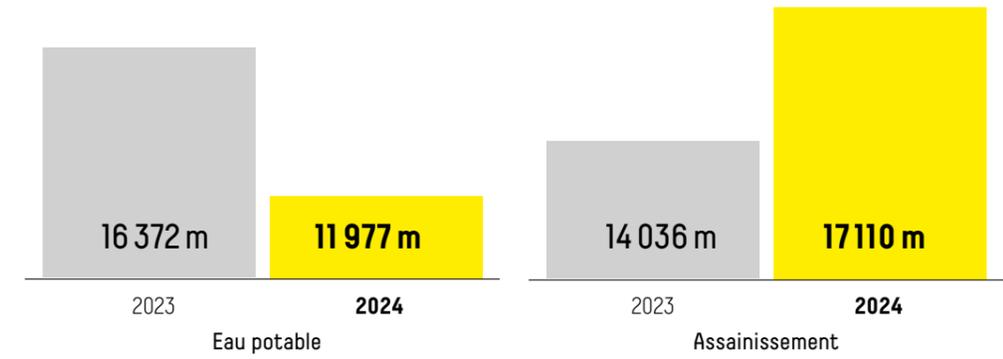


Commentaire

Cette valeur très basse en comparaison à 2023 résulte de l'opération de maintenance des digesteurs de la station d'épuration qui a mis à l'arrêt plus de 6 mois la filière de production et valorisation du biogaz.

Source : RPQS 2024

Linéaires de réseau renouvelés



Commentaire

En 2024, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes-Métropole a été fortement impactée par l'opération de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87, et les 2 opérations majeures et structurantes de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau.

Source : RPQS 2024

Grand cycle de l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le service gestion territoriale de l'eau gère l'ensemble des problématiques liées au grand cycle de l'eau : **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), périmètres de protection des captages en eau potable (Protection des Ressources en Eaux), gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR), portage du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Drac-Romanche.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Restauration écologique du site de la Rivoire dans la réserve naturelle régionale des Isles du Drac**

Le site de la gravière de la Rivoire présente un fort intérêt écologique car il abrite des milieux aquatiques et humides diversifiés ainsi que des espèces rares et protégées. Ce site a été dégradé par les activités d'extraction passées : fosses profondes, aux berges abruptes peu accueillantes pour la biodiversité et dépôts de granulats laissés en place formant des obstacles à l'écoulement et sur lesquels se sont développées des espèces exotiques envahissantes.

La restauration écologique de la Rivoire était inscrite avec le plus haut niveau de priorité dans le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des Isles-du-Drac 2019-2023.

Le coût de l'opération s'élève à 720 000€ TTC (600 000€ HT), dont 576 000€ TTC de travaux (480 000€ HT), financés à 70% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, 6 % par la Région Auvergne Rhône Alpes, 6 %, par les Fonds EDF-CLE, et 18% par la Métropole en tant que structure porteuse de la RNR.

- **Préservation des ressources en eau : réalisation étude zones de sauvegarde, étude d'impact changement climatique et dépôt des dossiers de révision des Déclaration d'Utilité Publiques (DUP) des champs captants du Drac et de la Romanche.**

Fin 2024, les dossiers de révision des deux Déclarations d'Utilité Publiques (DUP) des champs captants du Drac et de la Romanche, qui représentent plus de 80% de l'eau distribuée sur la Métropole, ont été déposés auprès des services de l'Etat. Une fois l'instruction de ces dossiers réalisée par l'ARS, les nouveaux périmètres de protection pourront être proposés et soumis à l'enquête publique.

Les captages du DRAC et de la ROMANCHE sont classés d'intérêt stratégique régional dans le SDAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Agence de l'eau) ; ils sont en effet situés à proximité de bassins de population importants, sont très productifs et disposent d'une

eau d'excellente qualité. Compte tenu de l'importance majeure de ces captages pour la Métropole, l'agence de l'eau demande au gestionnaire de ces captages de coordonner un programme de protection à long terme.

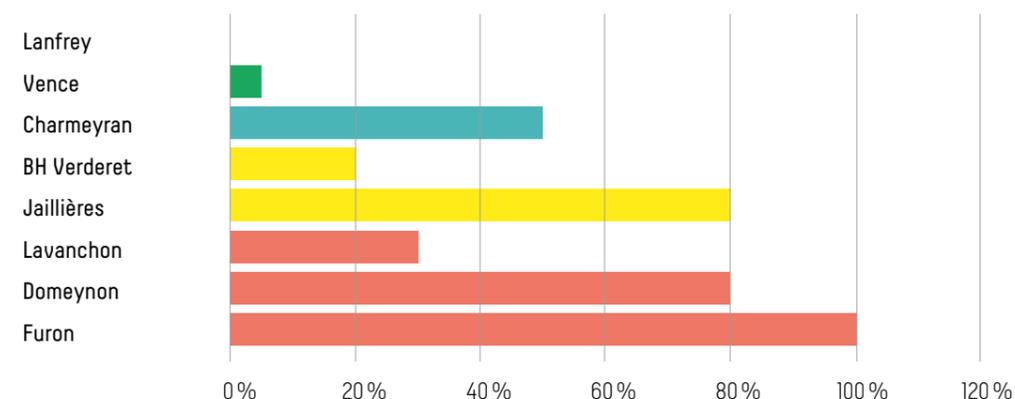
C'est l'objet de l'étude sur la définition des zones de sauvegarde pour ces captages, qui doit aboutir sur des programmes d'actions avec les acteurs concernés (agriculteurs, industriels, EDF, services de l'Etat).

La Métropole a également conduit une étude sur l'impact du changement climatique sur ces deux principales ressources, en se projetant sur deux scénario climatiques issus du GIEC à l'horizon 2050 et 2100. Les résultats sont rassurants sur la nappe du Drac tant que les conditions de régulation des débits par les barrages hydroélectriques situés en amont sont maintenues. Sur la Romanche, les projections indiquent une baisse plus significative des débits d'étiage, pouvant provoquer plus de colmatage limitant l'alimentation de la nappe. Pour les deux nappes, il n'y a pas de menace forte pour l'exploitation en eau potable, mais la nécessité d'avoir une surveillance continue sur le suivi de ces phénomènes et sur la garantie de la poursuite de la gestion des débits influencés par les chaînes hydroélectriques et de leur évolution.

Pour la compétence GEMAPI, l'année 2024 a été marquée par l'achèvement des travaux du Sonnant (plage de dépôt) et de Jaillières (digues), des travaux de restauration de Jaillières aval en lien avec le passage de la ligne C1 (bus) de la TAG, la réalisation des travaux de restauration du ruisseau du Ténaison à Sarcenas, le lancement des travaux sur le Brise Tourte ; et le dépôt/suivi des dossiers d'instruction des systèmes d'endiguement du Furon (suivi), du Domeynon et de Jaillières (dépôt). Le schéma hydraulique du Vernon a été lancé fin 2024, et les schémas du Domeynon et du Lavanchon se poursuivent.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Avancement des autorisations des systèmes d'endiguement



Commentaire

La Métropole a l'obligation sur son territoire de déclarer les systèmes d'endiguement (ouvrages qui protègent des habitants contre les inondations), d'en définir le niveau de protection et la zone protégée (décret « digues » de 2015). Les ouvrages prioritaires à définir en systèmes d'endiguement ont été identifiés avec les services de l'Etat.

Source : Service GTE

■ État d'avancement des procédures de DUP

Captages	Nombre captages	Avancement obtention DUP (2023)	Avancement obtention DUP (2024)
JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE / SAINT PIERRE DE MESSAGE)	2	23 %	48 %
DRAC ET PUIITS DES ISLES (VIF / VARCES)	2	25 %	42 %
CROZ / FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)	3	59 %	59 %
EZY / SAINT JEAN (NOYAREY)	2	22 %	56 %
MATHIEUX (SECHILLENNE)	1	3 %	4 %
JONIER (LE GUA)	1	45 %	55 %

Commentaire

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hydrogéologues, une enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages utilisés par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la RO-MANCHE (Jouchy et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent plus de 85% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées. La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP à l'horizon 2027/2028.

Source : Service GTE

Politique funéraire

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Grenoble Alpes Métropole assure la **gestion directe du cimetière métropolitain situé à Poisat** et a délégué, pour une durée de 6 ans, la **gestion du service extérieur des pompes funèbres** (organisation des obsèques qui relève d'une mission de service public) et l'exploitation du crématorium de Gières aux Pompes Funèbres Intercommunales de l'agglomération Grenobloise.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Service extérieur des pompes funèbres (SEPF) et Crématorium : concession de service public et exploitation du crématorium attribués aux pompes funèbres intercommunales (PFI) pour une durée de 6 ans (2024-2029).
- Cimetière de Poisat :
 - Réfection des murs de soutènement et pose de caveaux ;
 - Fin de l'aménagement du cimetière avec la pose des garde-corps ;
 - Mise en vente de concessions d'occasion ;
 - Déploiement du tri sélectif et construction d'une cabane à dons.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Disponibilité

Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Pleine terre et caveau secteur traditionnel	148,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Terrain cinéraire	86,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Espace confessionnel juif	23,00
	Espace confessionnel musulman	0,00

Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Caveau ou pleine terre secteur paysager	65,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Case colombarium	55,00
Emplacements disponibles au cimetière métropolitain	Structure par défaut	377,00

Commentaire

La création de nouveaux espaces cinéraires, de pleine terre et la rénovation des murs ont permis la création de places supplémentaires, ; les emplacements disponibles tout secteur confondus, s'élève à 377, soit une visibilité de 3-4 ans, sur les 2718 places existantes.

Source : GESCIME (logiciel cimetière GAM)

La mortalité

77 ventes de concessions

en 2024

Commentaire

La vente de concession est en légère baisse par rapport à 2023, 77 en 2024, contre 89 en 2023, malgré une stabilité du nombre d'inhumations (141 en 2023 et 142 en 2024) qui s'explique par des inhumations en concessions existantes.

Les inhumations ont été mensuellement linéaires, il n'a pas été relevé de pic de mortalité.

Source : GESCIME (logiciel de gestion des cimetières)

Divagation animale

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

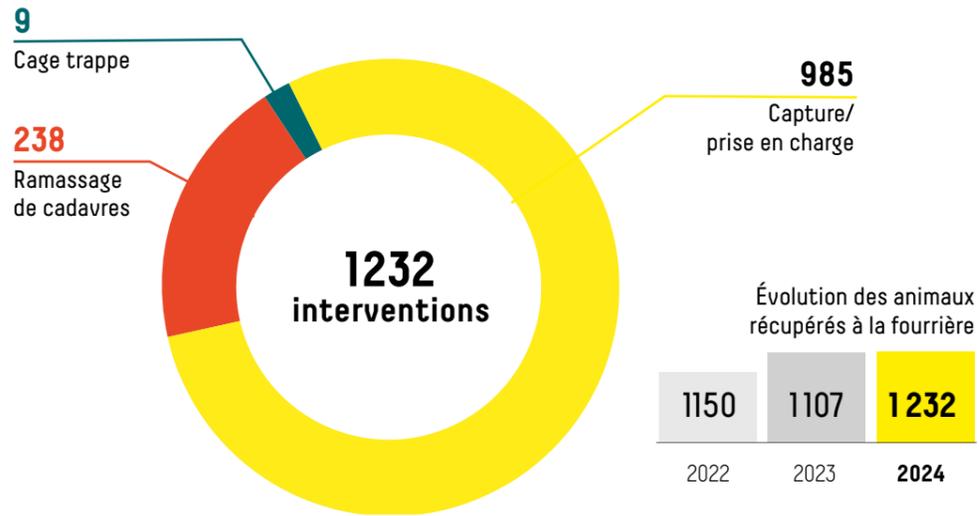
La Métropole est compétente en matière « d'activité de refuge et de fourrière, dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux » (Statuts de Grenoble Alpes Métropole délibérés au CM du 17 déc. 2021). **Les communes restent compétentes en matière de lutte contre la divagation animale qui relève du pouvoir de police du Maire.** Cette mission consiste à capturer et à recueillir les animaux errants ou dangereux qu'ils s'agissent, d'un chat, d'un chien ou de NAC (rongeurs, oiseaux, reptiles).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Fourrière : renouvellement du marché de gestion de la fourrière métropolitaine pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.
- Refuge :
 - Accompagnement à la structuration du refuge pour l'accueil de l'ensemble des animaux en provenance de la fourrière métropolitaine ;
 - Mise en place d'un arceau à vélo pour permettre les mobilités douces.
- Reprise des clôtures pour la sécurisation du site.
- Création d'un caniveau d'eaux pluviales permettant une augmentation du volume de places en chatterie.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Activité de la fourrière



Commentaire

1232 animaux pris en charge (1107 en 2023) l'activité reste soutenue mais linéaire. Le délai de garde en fourrière s'est rallongé face à la saturation des refuges. La fourrière accueille 80% de chiens type malinois ou catégorisés, ce qui rend plus difficile les adoptions.

Source : Bilan activité SACPA (centre animalier du Versoud)

Activité au refuge

413 entrées **400 sorties**

Évolution des entrées et des sorties
au refuge métropolitain

Commentaire

413 animaux accueillis en provenance de la fourrière et 400 adoptions. L'activité reste soutenue, l'APAGI s'est organisée afin de pouvoir accueillir le maximum d'animaux en provenance de la fourrière notamment par le développement de son réseau de familles d'accueil, mais également par la mise en place systématique de séances d'éducation pour les chiens dits difficiles qui actuellement sont en surpopulation au refuge.

Source : APAGI

PARTIE 5 Cohésion sociale

Développement social et égalité

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Les objectifs de la politique de développement social sont :

- la réduction des inégalités sociales territoriales ;
- la lutte contre les discriminations, l'égalité entre tous et en particulier entre les femmes et les hommes ;
- la prévention des ruptures sociales des jeunes et leur réussite éducative ;
- l'inclusion sociale des personnes en squats et bidonvilles ;
- La prévention des pratiques à risques et/ou délinquantes.

Des missions qui s'inscrivent dans divers contrats et dispositifs :

Unité projets et territoires

- contrat de ville ;
- Fonds d'accompagnement social aux transitions (FAST) ;
- Contrat local de santé.

Unité prévention et réussite éducative

- pilotage et suivi des deux opérateurs de prévention spécialisée : APASE et CODASE ;
- contrat d'objectifs territoriaux et Comité technique de prévention spécialisée par territoire ;
- programme de réussite éducative 2-16 ans et 15-18 ans.

Unité inclusion sociale

- convention relative à la résorption des squats et bidonvilles ;
- dispositif d'insertion et d'hébergement Mous (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) ;
- « Aller vers » et accompagnement social sur les bidonvilles.

Unité égalité et lutte contre les discriminations

- centre de promotion et de ressource Maison pour l'égalité femmes-hommes ;
- rapport en matière d'égalité ;
- plan de lutte contre les discriminations.

Mission sûreté et prévention de la délinquance

- Comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) – stratégie en sécurité et prévention de la délinquance ; ;
- Fond Métropolitains de prévention de la délinquance ;
- Ingénierie interne dans les domaines de la sûreté et la sécurisation..

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

• Contrat local de santé

Grenoble Alpes Métropole a la charge de services publics qui n'ont pas d'objet sanitaire mais qui ont un impact sur la santé. Notamment, les services « eau », « assainissement », « ordures ménagères », « rénovation urbaine », « environnement », « les mobilités ».

La Métropole s'est engagée dans le cadre du PCAEM à réaliser un diagnostic local de santé. Il a permis d'établir une synthèse des enjeux de santé sur son territoire.

Le contrat métropolitain de santé vient en complémentarité et en subsidiarité des projets communaux. Les **trois comités de pilotage qui ont été organisés en 2024** (février/juin/octobre), ont permis de faire des points d'étape réguliers avec les élus des communes et les futurs signataires (ARS, CPAM, Département, CHU, CHAI ; Rectorat). Tous ces échanges ont permis d'enrichir le contenu du contrat métropolitain de santé.

Une présentation a été également faite en **Conférence des maires le 12 mars 2024**, en partenariat avec la CPAM, le Département et l'Agence régionale de santé. Cette conférence a été l'occasion d'échanger avec les élus sur les enjeux de santé dans les communes et sur leurs capacités à y répondre.

La suite de la démarche a permis de préciser les objectifs pour chaque axe prioritaire lors d'une **plénière le 18 mars 2024**, qui a réuni une soixantaine d'acteurs de terrain. Les fiches-action ont été travaillées lors des **comités techniques** qui se sont tenus sur chaque axe les 8 et 9 avril 2024. Plus de 90 acteurs ont participé à ces comités techniques. L'ensemble des fiches-action a été partagé à tous les partenaires (techniciens des institutions et autres établissements publics : Département, ARS, CHU, CHAI, associations, professionnels de santé et élus) entre **mai et juillet**.

• AMI Alimentation

Le fonds d'accompagnement social aux transitions a donné lieu cette année à un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'accompagnement et la préparation des changements de comportements dans l'alimentation. Les actions et dispositifs soutenus devaient s'inscrire dans l'un des trois objectifs suivants :

- Faciliter l'accessibilité économique et culturelle des produits issus de l'agriculture durable
- Développer une culture alimentaire promouvant une alimentation favorable à la santé, en intégrant les cultures culinaires et les bonnes pratiques de chacun
- Développer des alliances locales de solidarité entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire
- 21 projets ont été retenus pour un montant de 357 250 € :

Thématiques	Nombre de projets retenus	Montant total attribué
Développer des alliances locales de solidarité entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	6	92 500 €
Développer une culture alimentaire promouvant une alimentation favorable à la santé	10	89 000 €
Faciliter l'accessibilité économique et culturelle des produits issus de l'agriculture durable	5	175 750 €

• **Déploiement du dispositif ANGELA**

En 2020, le Gouvernement a lancé un grand plan de lutte contre le harcèlement de rue baptisé « ANGELA », invitant les territoires à créer des réseaux de lieux sûrs et solidaires (commerces indépendants, centres commerciaux, bars, restaurants, hôtels, équipements publics) afin de permettre aux personnes se sentant en insécurité ou harcelées dans la rue d’y trouver refuge après avoir demandé « ANGELA ». En pratique, les établissements partenaires sont identifiés grâce à un sticker apposé sur leurs vitrines. En tant que partenaire du dispositif, les établissements s’engagent à respecter 3 principes :

- Assister les victimes, de manière bienveillante et sans jugement, et les garder en sécurité le temps nécessaire ;
- Informer l’ensemble de leurs employés de la mise en œuvre du dispositif ;
- Communiquer auprès du grand public sur leur participation au dispositif.

Les services de la Métropole (Service commerce et artisanat, Maison de l’égalité femmes-hommes et Mission sûreté et prévention de la délinquance) et la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l’égalité, travaillent ensemble sur l’élaboration d’une stratégie de déploiement du dispositif à une échelle intercommunale.

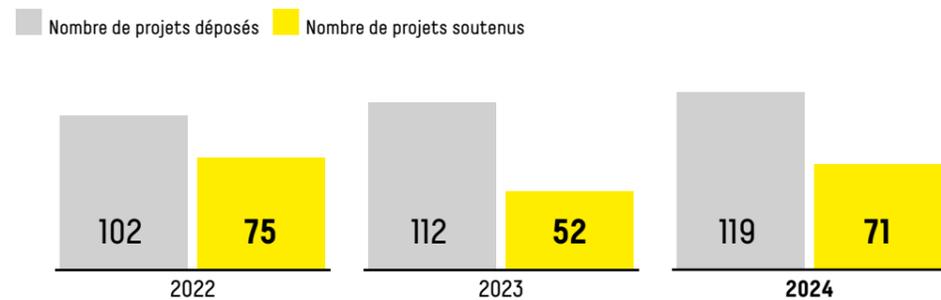
Volet sensibilisation : de septembre à Décembre 2024 : 9 sessions de sensibilisation dispensées aux côtés de notre partenaire du CIDFF en présentiel et en visio. 100 personnes touchées.

Volet labellisation :

- Partenaires publics : 13 communes partenaires et avec elles leurs principaux équipements ouverts au public (Fontaine, Echirolles, Saint Martin d’Hères, Saint Egrève, Eybens, Seyssins, Meylan, Le Pont de Claix, Sassenage, Veurey-Voroize, Varcis Allières et Risset, Vif, Vaulnaveys-le-haut).
- Partenaires privés labellisés : commerces, centre commerciaux et grands magasins : une vingtaine de commerces indépendants, Grand’Place, Galerie Commerçante Comboire, Leclerc Comboire.
- Équipements culturels et de loisirs privés ou semi-publics : la patinoire Polesud, la Casemate et Cosmocité, la Source à Fontaine, le Pathé Echirolles.

INDICATEURS D’ACTIVITÉS

Nombre de projets déposés / soutenus dans le cadre de l’appel à projets permanent du Fonds d’accompagnement social aux transitions

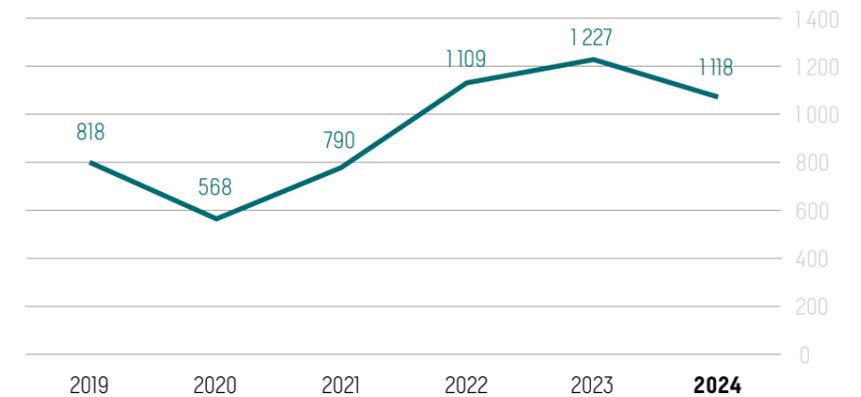


Commentaire

Une légère augmentation du nombre de demande et de projets retenus en 2024. Un travail de fond est en cours auprès des porteurs de projets pour les amener à proposer des projets répondant mieux aux attendus du FAST. Les acteurs du champ social et socio éducatifs ont une transition à faire pour inclure les enjeux écologiques.

Source : Bilan interne

Nombre d’enfants suivi dans le cadre du programme de réussite éducative 2-16 ans



Commentaire

Une évolution positive du nombre d’enfants suivi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce dispositif cofinancé par l’Etat, les communes et la Métropole, est coordonné par la Métropole est mis en œuvre au niveau de chacune des 5 communes du contrat de ville.

Source : Bilan interne

Nombre de personne en bidonvilles

Année	Nombre de personnes	Dont mineurs	Sites
2022	365	99	20 sites (dont 11 concentrent 90 % des personnes)
2023	316	76	21 (dont 9 concentrent 90% des personnes)
2024	256	58	23 (dont 7 concentrent 80% des personnes)

Commentaire

Une baisse significative du nombre de personne sur les terrains et squats, y compris des mineurs. Le nombre global de site reste stable mais avec une baisse des gros sites.

Source : Bilan interne

Emploi et insertion

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus durablement éloignées et aider les entreprises du territoire à recruter leurs futurs collaborateurs.

Objectifs :

- **Accompagner les personnes cumulant le plus de freins d'accès à l'emploi** : personnes au chômage de longue durée, allocataires du revenu de solidarité active (RSA), personnes avec un très faible niveau de qualification, habitants d'un quartier de la « politique de la ville », familles monoparentales, réfugiés, migrants, etc. ;
- **Faire des entreprises des acteurs à part entière de l'insertion** tout en répondant à leurs besoins de recrutement, particulièrement dans les métiers en tension.

Gestion du Fonds social européen (FSE+) : Grenoble Alpes Métropole est l'organisme intermédiaire pour la programmation FSE+ 2021/2027 du Plan local pour l'insertion et l'emploi du bassin grenoblois qui s'étend sur 177 communes.

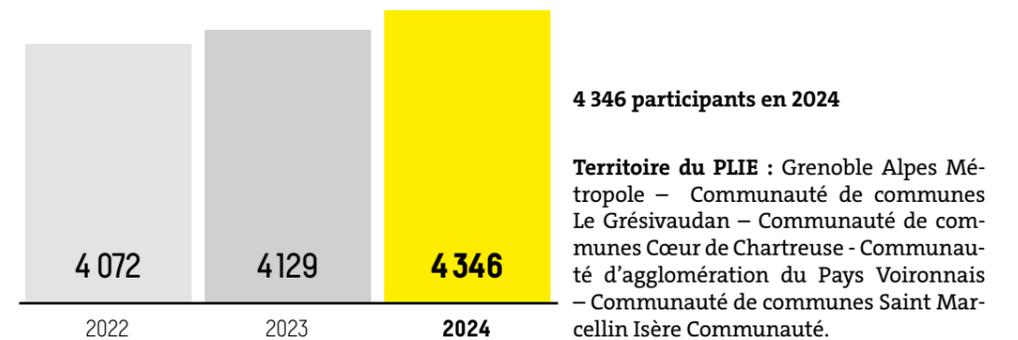
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Coordination et mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion, dans le cadre du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.
- En complémentarité, soutien financier aux 6 missions locales du territoire métropolitain.
- Accompagnement de près de 4 300 demandeurs d'emploi par les opérateurs du PLIE. Sur le territoire métropolitain, ce sont les 5 Maisons métropolitaines de l'emploi, la Plateforme mobilité emploi et les partenaires associatifs de la Métropole.
- Poursuite de l'expérimentation du premier Territoire zéro chômeur de longue durée (habilité en 2022) sur le territoire d'Échirolles Ouest. En 2024, l'entreprise à but d'emploi Soleeo a été intégrée au groupe d'économie solidaire Ulisse. Au 31 décembre 2024, 122 personnes ont rejoint l'expérimentation, 44 sont toujours en recherche de solution d'emploi.
- Poursuite du dispositif Cité de l'Emploi sur les 10 quartiers de la « politique de la ville » (QPV) : en 2024, 495 habitants des QPV ont été mobilisés lors d'une action ou lors d'une permanence emploi mobile.
- Poursuite des actions en faveur des publics primo-arrivants sur le territoire. Dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration, des actions d'évaluation des compétences, d'accompagnement renforcé et de formation ont été menées.
- Restitution des travaux de l'Agora, première instance métropolitaine de participation des réfugiés, dont les membres ont produit un guide pour les nouveaux arrivants étrangers et une boussole de l'hospitalité pour améliorer l'accueil au sein des communes.

- Poursuite du dispositif ENGAJER (Ensemble Grenoble Alpes jeunes en rupture) qui permet, dans le cadre d'un parcours d'accompagnement global, de verser un revenu d'émancipation équivalent à la moitié du RSA. Depuis le début du projet, 280 jeunes dits en « rupture » ont été repérés dans le cadre du dispositif ENGAJER, 167 jeunes ont été accompagnés. La Métropole a, par ailleurs, attribué un Fonds d'aides aux jeunes (FAJ) à plus de 1 400 jeunes en grande difficulté en 2024.
- Organisation d'une édition 2024 du Forum des métiers qui a accueilli 8000 participants, 230 exposants organisés en 19 pôles par filière.
- Pilotage et gestion du Fonds social européen (FSE) sur le territoire du PLIE (Métropole, communauté de communes du Grésivaudan, Cœur de Chartreuse, Saint-Marcellin-Vercors et communauté d'agglomérations du Pays Voironnais). En 2024, la Métropole a bénéficié d'environ 2 M€ de subventions FSE+.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de participants accompagnés par un référent PLIE

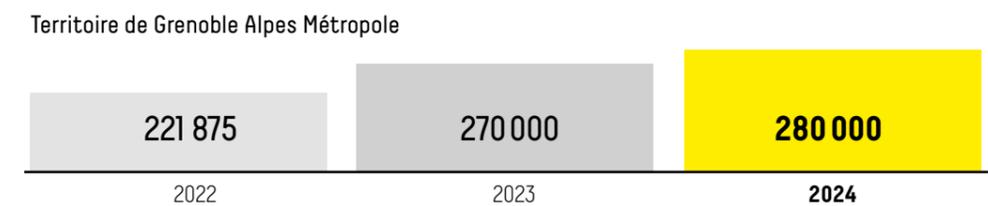


Commentaire

Un nombre de participants en hausse constante. 1587 participants nouvellement accompagnés cette année et 1385 personnes sorties d'accompagnement. 80% des participants sont bénéficiaires du RSA.

Source : Bilan annuel du PLIE

Dispositif des clauses emploi - Évolution du nombre d'heures - Clauses d'exécution



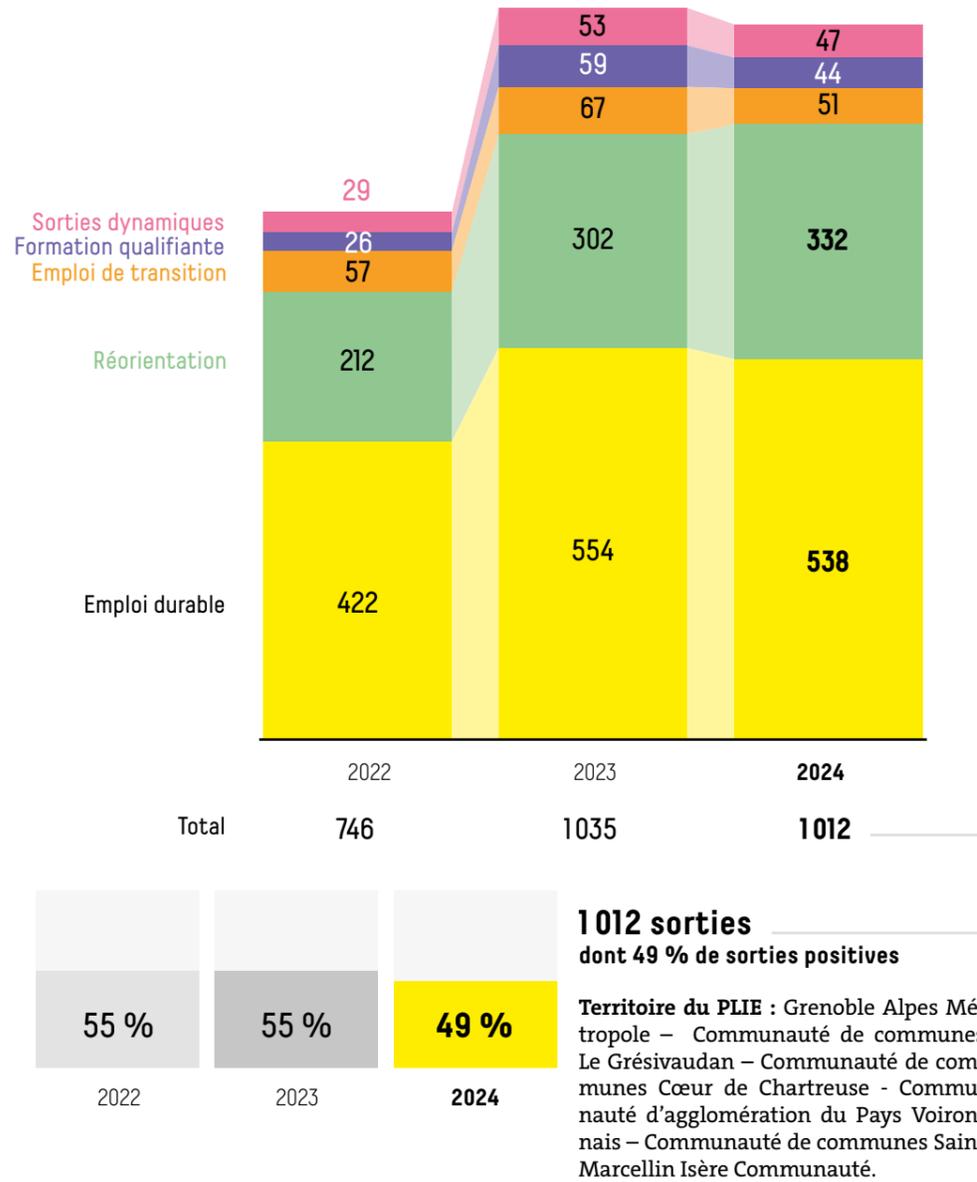
Commentaire

L'augmentation s'explique principalement par le triplement du nombre d'heures réalisées sur le Programme national de renouvellement urbain en 2024 et la dynamique régionale autour des marchés de l'Etat.

Territoire de Grenoble Alpes Métropole

Source : Bilan annuel des clauses

Répartition du nombre de sorties d'accompagnement (PLIE)



Commentaire

La part de sorties positives (emploi durable, formation, emploi de transition, sortie dynamique) s'élève à 49% contre 55% en 2023 et 2022. Cette baisse tendancielle illustre le fait que le PLIE accompagne des publics dans une situation de plus en plus fragile vis-à-vis de l'emploi.

La durée moyenne d'un parcours d'accompagnement au sein du PLIE est de 24 mois.

Source : Bilan annuel du PLIE

PARTIE 6 Aménagement du territoire

Politique foncière

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service foncier et immobilier est chargé :

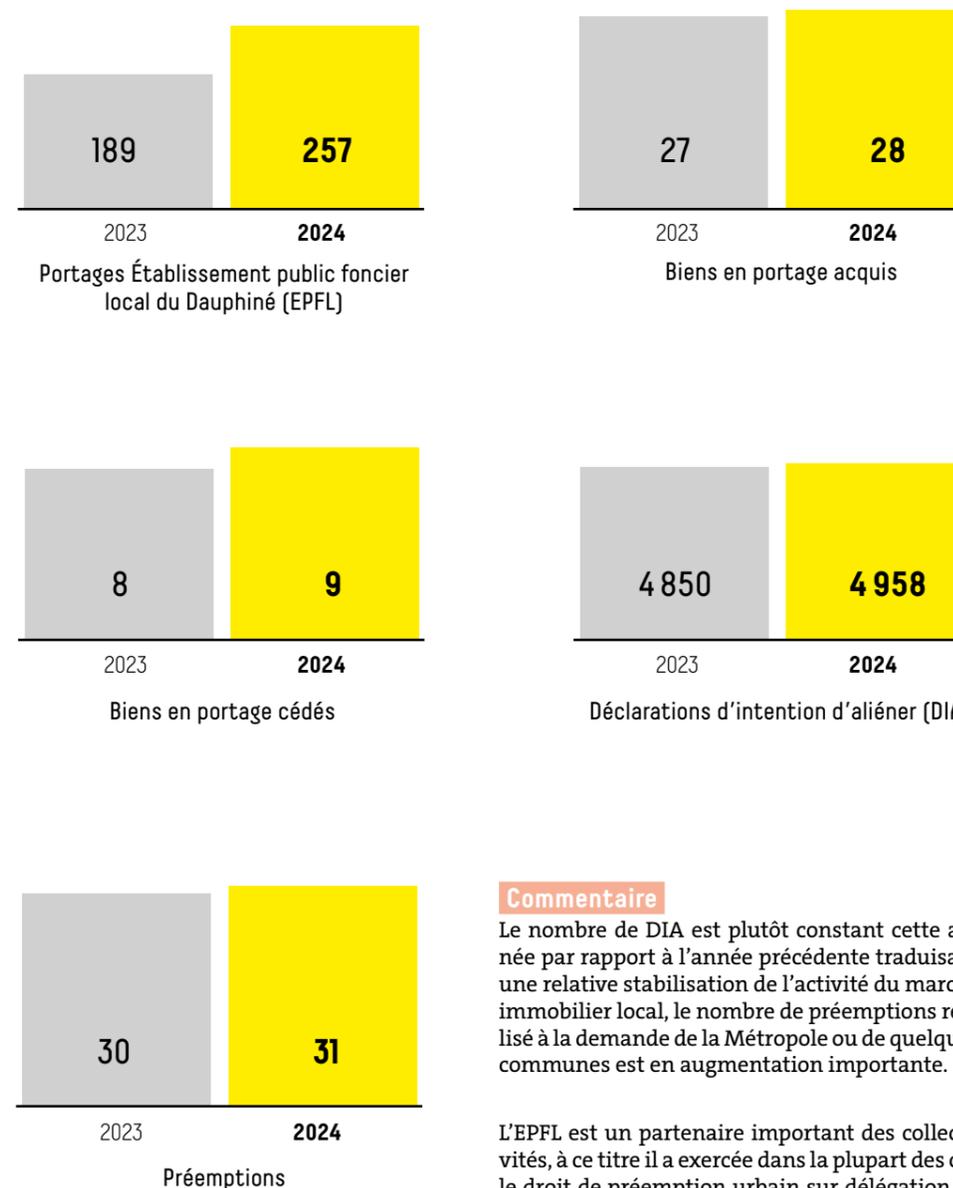
- **d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie foncière** qui répond aux besoins des politiques publiques métropolitaines et aux enjeux du projet de territoire ;
- **de constituer et valoriser les réserves foncières** ;
- **de conseiller et mettre en œuvre les procédures foncières** pour toutes les politiques publiques métropolitaines ;
- **de disposer d'une vision globale** et d'un suivi du patrimoine métropolitain ;
- **de gérer et optimiser le patrimoine métropolitain** ;
- **d'assurer la gestion du Droit de Prémption Urbain (DPU).**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Stratégie foncière** : création de la première programmation annuelle des livrables fonciers et immobiliers.
- Création d'une **application géo pour la stratégie foncière** regroupant la totalité de la réglementation applicable et les projets métropolitains du territoire.
- Mise à jour et amélioration de la **base de données « Patrimoine Public »**
- **Création d'un Droit de Prémption dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation des collectivités humaines.**
- **Acquisition de plusieurs parcelles d'une surface totale de 54 hectares à La Taillat à Meylan**, pour la mise en œuvre d'un projet agricole avec une restructuration du site en vue de l'installation de plusieurs exploitations agricoles.
- **Signature du premier bail emphytéotique** avec une famille résidente d'un terrain sédentaire des gens du voyage.
- **Acquisition d'un local** pour le service funéraire intercommunal.
- **Signature d'une convention de mise à disposition d'une carrière de gypse** dans le cadre de la valorisation d'un Espace Naturel Sensible.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Droit de préemption urbain, et portages EPFL



Commentaire

Le nombre de DIA est plutôt constant cette année par rapport à l'année précédente traduisant une relative stabilisation de l'activité du marché immobilier local, le nombre de préemptions réalisées à la demande de la Métropole ou de quelques communes est en augmentation importante.

L'EPFL est un partenaire important des collectivités, à ce titre il a exercé dans la plupart des cas le droit de préemption urbain sur délégation de GAM, portant ainsi le nombre de portages sous collectivité garante GAM à 210.

Source : EPFL Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Action foncière

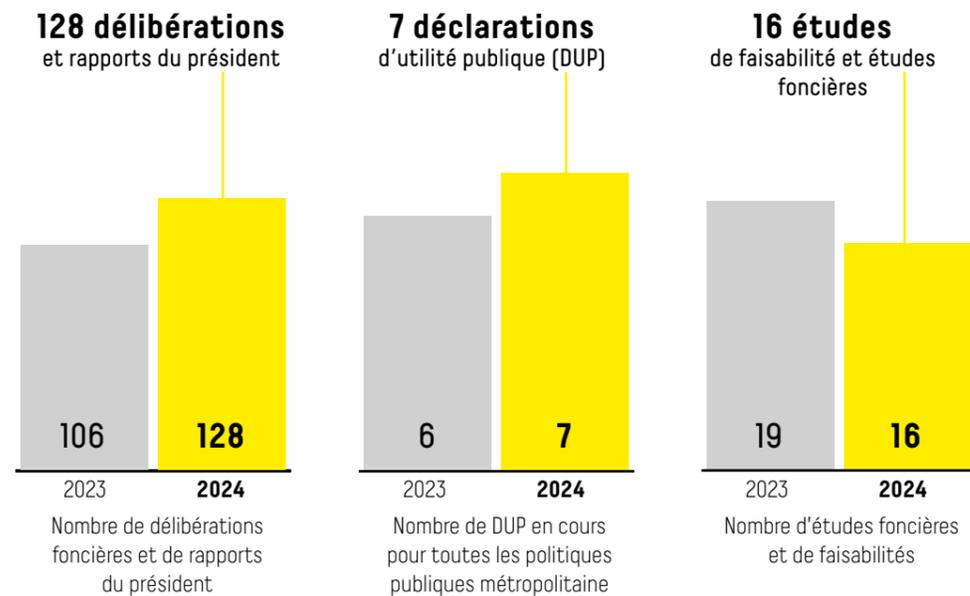


Commentaire

La gestion du patrimoine métropolitain se traduit par un nombre d'actes notariés signés en 2024 relativement constant avec en particulier une augmentation des acquisitions, dans le cadre de la poursuite des transferts MAPTAM notamment et de la mise en œuvre opérationnelle des projets métropolitains.

Source : Service foncier Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Activités foncières et immobilières



Commentaire

Une activité foncière de Grenoble Alpes Métropole est toujours importante et dynamique, le nombre de délibérations et de rapports du président lançant des acquisitions, cessions ou DUP notamment est en forte augmentation.

Source : Direction Foncier Habitat

Urbanisme, paysages et autorisations du droit des sols

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Objectifs et missions :

Le PLUI est un outil d'urbanisme vivant faisant l'objet de modification régulière appelé à évoluer dans le cadre fixé par les orientations fixées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Intégrés à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (DUA) le service Urbanisme PLUI, et les unités Etudes urbaines et Paysagères et Instructions des Autorisations du Droit des Sols ont pour mission d'élaborer les éléments territorialisés du projet métropolitain et de la traduire dans les documents d'urbanisme.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Depuis le début du mandat, plusieurs procédures d'évolution du PLUI ont déjà été menées : une modification simplifiée, des mises à jour, une modification de droit commun approuvée en Conseil métropolitain le 16 décembre 2022 alors que la modification n°2 a pu être approuvée en 2024. Cette **deuxième modification de droit commun dont la concertation préalable a été conduite en avril et mai 2023 l'enquête publique en janvier 2024** avait pour objectif de prendre en compte les évolutions réglementaires et de nombreux projets communaux. Elle porte également une ambition particulière sur la traduction plus fine du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) en matière d'énergie et accompagnait les communes engagées dans des démarches d'inventaires visant à valoriser et préserver leur patrimoine végétal et bâti.

2024 a également été marqué par la préparation et la concertation préalable de trois procédures importantes destinées à pourvoir être adoptées dans le mandat :

La **troisième modification de droit commun compte près de 400 points de modification**. Elle a pour objectif principal **le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux** et la **bioclimatisation du PLUI** avec de nouvelles dispositions en faveur de l'adaptation au changement climatique de notre territoire et de son atténuation par le renforcement des objectifs de décarbonation de la construction.

La volonté politique d'aller vers un PLUI bioclimatique repose sur des évolutions réglementaires visant à adapter le territoire au réchauffement climatique autour de 3 axes stratégiques :

- **La métropole végétale** : avec le renforcement des obligations de végétalisation par plus de végétalisation et de dés-imperméabilisation ;
- **La métropole décarbonée** pour la prise en compte des enjeux de décarbonation de la construction et l'accélération du rythme des échéances prévues par la loi Climat & Résilience afin d'inscrire résolument le territoire dans l'objectif de la neutralité carbone ;
- **La métropole Bioclimatique** pour que chaque projet neuf ou en réhabilitation lourde prenne en compte les enjeux de lutte contre les phénomènes de surchauffe urbaine.

Ces objectifs seront traduits dans la partie réglementaire du PLUI et feront l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique dédiée.

Ces axes de travail répondent aux engagements pris auprès de la convention citoyenne pour le climat, votés en Conseil métropolitain du 28 avril 2023, et sont le fruit de collaborations avec chaque commune et les acteurs de la construction.

La modification n° 3 du PLUI a également pour objectif de faire évoluer le PLUI pour renforcer la lisibilité du règlement écrit afin qu'il s'adapte au mieux aux projets des communes et à la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines.

L'année 2024 a également été l'occasion de préparer une révision allégée n°1 du PLUI destinée à prendre pleinement en compte la connaissance affinée du risque apportée par le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Drac Aval (adopté par M le Prefet de l'Isère le 17 juillet 2023) et de traduire les nouvelles dispositions réglementaires visant à prévenir le risque de figer le territoire dans sa vulnérabilité par la création d'opérations d'urbanisme résilient. Cette procédure sera accompagnée par une modification n°4 du PLUI permettant de prendre en compte le recentrage de l'opération d'aménagement des portes du Vercors sur la commune de Fontaine induite par les dispositions du PPRI et la nécessaire réorganisation de la compatibilité de la commune de Sassenage avec ses obligations de rattrapage SRU.

Grenoble-Alpes Métropole a décidé de soumettre l'ensemble de ses procédures d'évolution du PLUI à évaluation environnementale et à concertation préalable.

- **Le service métropolitain d'instruction des autorisations d'urbanisme est structuré et efficient**

Afin de permettre à l'ensemble des Maires de réaliser dans de bonnes conditions l'instruction des Autorisations du Droit des Sols, Grenoble-Alpes Métropole est engagée auprès de 24 communes en 2024. Les missions dévolues à l'unité ADS portent principalement sur **l'instruction des demandes mais également sur la mise en œuvre et l'administration de la dématérialisation des autorisations ; ainsi que sur l'accompagnement et le conseil en architecture à destination des habitants avec le concours du CAUE**. Au 01/10/2024, le service évolue en service commun regroupant 20 communes. Cette évolution permet de renforcer la transversalité et la collaboration entre les communes adhérentes et Grenoble-Alpes Métropole.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de communes adhérentes à la plateforme d'instruction des autorisations d'urbanisme/service commun

20

communes adhérentes à la plateforme

Commentaire

Les communes sont : Champagnier, Champ sur Drac, Domène, Eybens, Le Gua, Herbeys, Miribel-Lanchâtre, Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Notre Dame de Commiers, Notre Dame de Mésage, Poisat, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Le Sappey en Chartreuse, Séchilienne, Seyssins, Saint Martin le Vinoux, Saint Pierre de Mésage, Venon.

Source : Unité ADS

Nombre de communes utilisant le géoservice ADS « Oxalis »

49

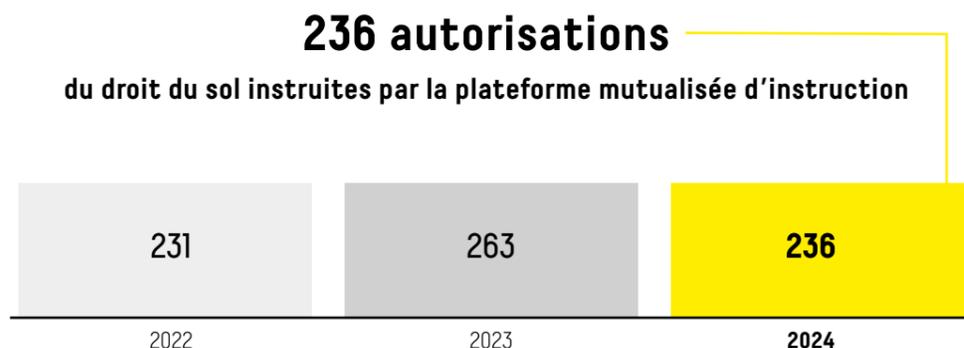
communes utilisant Oxalis

Commentaire

Les 49 communes et la métropole se sont regroupées en groupement de commande pour satisfaire un besoin commun et partager l'utilisation de cet outil.

Source : Unité ADS

Nombre d'autorisations du droit du sol instruites par la plateforme mutualisée d'instructions



Commentaire

Une baisse généralisée des demandes ADS a été enregistrée en 2024.

Source : Unité ADS

Grands projets et renouvellement urbain

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Cinq directeurs et directrices de projets sont missionnés sur chacun des secteurs de grand projet : **Polarité Nord-Est, Bastille, Centralité vizilloise, GrandAlpe, et le Projet de renouvellement urbain**. Ils pilotent les stratégies d'évolution urbaine de chacun de ces territoires, et contribuent à la mise en œuvre des politiques métropolitaines (urbanisme, habitat, économie, environnement, mobilités, qualité du cadre de vie).

La Mission rénovation urbaine (MRU) a plus particulièrement pour mission de **négoier, piloter et mettre en œuvre les programmes de rénovation urbaine** conventionnés avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Le Service aménagement et projets urbains prend en charge la **réalisation des opérations d'aménagement d'habitat ou d'activité économique**, et développe les outils d'urbanisme négocié et de participation au financement des équipements publics. Il est partagé avec quatre communes adhérentes à ce service commun.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Rénovation Urbaine :

- L'année 2024 a permis de finaliser l'avenant n°4 de la convention ANRU, qui consolide les évolutions du programme.
- Par ailleurs, le NPNRU des Villeneuve a été lauréat de l'appel à projet de l'ANRU, dit « Quartiers Résilients », abondant de 2 M€ de subventions des projets en cours, portés par les communes.
- Enfin, les opérations d'espaces publics mises en œuvres par la Métropole sur les quartiers Mistral, Essarts Surieux et de l'Arlequin sont en cours, conformément aux engagements contractuels. La réhabilitation à Mistral de l'immeuble dit le « U » se poursuit et on prépare la future réhabilitation des 128 logements du « L » et la démolition de 48 logements supplémentaires.
- En 2024, l'état d'avancement des opérations conventionnés avec l'ANRU, tous maîtres d'ouvrages confondus est au-delà des 60%, ce qui constitue un bon résultat, y/c au niveau national.

Bastille Chartreuse Centre historique :

Construire un projet de territoire partagé pour une Bastille à 360° :

- Depuis 2023, Grenoble Alpes Métropole s'est officiellement engagé dans une démarche de projet de territoire « Bastille Chartreuse Centre historique », **portant sur cinq communes** : Corenc, Grenoble, La Tronche, Quaix-en-Chartreuse et Saint-Martin-le-Vinoux. Il rassemble des partenaires publics comme l'Etat, le Département, le parc naturel régional de chartreuse, la régie du téléphérique et plusieurs propriétaires privés (Père Gras, Vicat). L'ambition est de construire ensemble un **projet de préservation et de mise en valeur**. Au-delà d'accompagner l'évolution des secteurs stratégiques tel que la Cité du Rabot, les enjeux portent à la fois sur la valorisation du patrimoine et des mémoires, la préservation du patrimoine naturel, la continuité de la diversité des usages de loisirs et touristiques et la confirmation d'une identité culturelle et d'observation de notre territoire alpin. Cette nouvelle dynamique souhaite aussi **impliquer les citoyens et usagers**, sensibles au devenir de ce site de grande qualité.
- En 2024, des études sur le Rabot ont été accompagnées, deux Masters à l'UGA sur la question des usages et un master en communication sur le montage d'un évènement récurrent.
- De nouveaux sentiers ont été réalisées et une journée de nettoyage et de débroussaillage avec l'Armée a été menée, avec les services de la métropole et des villes de Grenoble, St Martin le Vinoux et des volontaires de l'Agence Grenoble Alpes.

Projet de territoire GrandAlpe :

- L'année 2024 a marqué une avancée importante des travaux d'aménagement des espaces publics autour de la nouvelle extension de Grand'Place, avec la requalification du sud de l'avenue Marie Reynoard et les premières étapes de réorganisation du cours de l'Europe.
- L'étude d'impact environnemental du projet FabricAlpe a été réalisée, et une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par la SPL SAGES pour engager le travail de conception des espaces publics.
- Dans le quartier de la gare d'Echirolles les nouveaux locaux d'Artelia ont été inaugurés en septembre et la construction du gros œuvre de l'immeuble de bureaux Ypsilon a été réalisée. La Métropole a accompagné ces projets avec les aménagements de voirie permettant de desservir ces sites et d'améliorer la sécurité des trajets à pied et en vélo vers le pole gare d'Echirolles. Les études de maîtrise d'œuvre relatives aux espaces publics du quartier Connexions ont réalisées afin de préparer l'aménagement du nouveau quartier à partir de 2025.
- Dans le secteur Innsbruck/Alpexpo, les terrains de la ferme urbaine ont été viabilisés, et les travaux de végétalisation définitive du parvis de la patinoire Polesud ont été engagés.
- Suite à l'achèvement du contrat avec Aktis, une nouvelle équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été recrutée en mai 2024 (groupement conduit par AIA Territoire). A partir de 2026, cette équipe assurera aussi l'accompagnement du projet de renouvellement urbain des Villeneuve.

Politique de l'habitat - Accès au logement et à l'hébergement

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- La Métropole **coordonne et planifie l'intervention en matière de logement pour lutter contre l'étalement urbain** et développe l'habitat dans les centralités urbaines.
- **Des logements abordables pour tous sont proposés**, répartis sur l'ensemble du territoire et dans le respect de sa diversité.
- **La production et la réhabilitation de logements sociaux et privés sont accompagnées et soutenues financièrement** par la mobilisation des aides à la pierre de Grenoble Alpes Métropole, les aides à la pierre de l'Etat et celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'accompagnement et la mobilisation des acteurs.
- **L'accès au logement et à l'hébergement pour tous est facilité** et un accompagnement social est proposé.
- **Des zones d'accueil de gens du voyage sont entretenues et créées.**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Adoption du PLH 2025-2030 : Un PLH de Transitions

Après deux années de travail partenarial avec l'ensemble des 49 communes, des acteurs institutionnels et des professionnels de l'habitat, **la Métropole a définitivement adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 lors du Conseil Métropolitain du 20 décembre 2024**. Ce PLH s'inscrit dans une démarche ambitieuse, conforme aux engagements de la Convention Citoyenne pour le Climat, visant à répondre aux enjeux sociaux et climatiques actuels. Il vise à répondre à deux enjeux majeurs pour le territoire :

- Garantir l'accès au logement pour tous, en favorisant une plus grande solidarité et un meilleur bien-vivre.
- Préserver l'environnement en prenant en compte les enjeux climatiques, en favorisant le renouvellement urbain et en consolidant les centralités existantes.

Il est structuré autour de quatre orientations, déclinées en 24 actions opérationnelles visant à :

- Permettre à chacun et chacune de se loger dans de bonnes conditions ;
- Favoriser le bien-vivre dans les quartiers et sur tout le territoire ;
- Préserver la planète et les ressources, tout en veillant à l'équité sociale ;
- Faire ensemble pour rendre possible : penser la gouvernance.

Grenoble-Alpes Métropole a organisé le 2^{ème} rendez-vous « Logement et transitions », le 5 novembre 2024 autour de la question : Comment répondre aux nouveaux modèles de production de logement et favoriser le rééquilibrage territorial et la mixité sociale ? Christophe Ferrari, Président et Jérôme Rubes, Vice-Président ont échangé avec de nombreux experts, professionnels de l'habitat, autour des 2 tables-rondes animées par Catherine Bocquet, journaliste :

- Comment mieux intégrer les enjeux d'équilibre territorial et de mixité sociale dans les politiques publiques ?
- Quelles conditions à la production de logements dans le tissu existant ?

Un service d'accueil des demandeurs de logement qui se déploie « hors les murs » :

La métropole a également adopté en 2024 son nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGD-ID) à l'occasion du conseil métropolitain du 27 septembre 2024. Celui-ci organise notamment l'accueil des demandeurs de logements sociaux sur le territoire en partenariat avec les communes, bailleurs sociaux, Action Logement Service.

Le nouveau plan instaure aux côtés des guichets physiques **des démarches d'aller-vers réalisées par des travailleuses sociales métropolitaines**. Ces professionnelles vont ainsi au-devant des personnes en précarité et sans domicile qui ne se déplacent pas systématiquement en guichet et qui ne bénéficient pas jusqu'à lors de l'accompagnement adapté. Des permanences sont réalisées toutes les semaines dans les accueils de jour Point d'Eau, Local des Femmes ou le Fournil. Des maraudes communes en direction des personnes à la rue sont réalisées avec le SAMU social porté par l'association Ajhiralp. Des liens sont également organisés avec certains CCAS ou associations. Dans ce cadre, en 2024, ce sont 181 personnes différentes qui ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès au logement : 124 personnes accompagnées à partir des accueils de jours, 15 dont la première rencontre s'est réalisée à l'occasion de maraude et 42 personnes accompagnées sur 84 qui avaient été orientées par les partenaires.

2024, une année record pour le soutien financier de GAM à la réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux par les bailleurs sociaux maîtres d'ouvrage : ce sont en effet 16 opérations, soit 1353 logements sociaux, qui ont démarré en 2024, soutenues par la Métropole, dont 6 opérations (646 logements) réalisées dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Il convient de noter également que 14 des 16 opérations sont exemplaires, c'est-à-dire portant sur l'ensemble des postes de travaux de l'enveloppe sur bâtiment, pour un prix de revient moyen de 53 000 € par logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

MurMur - rénovation de logements sociaux dans le parc public

1353

Commentaire

Une année exemplaire en matière de rénovation thermique du parc social sur Grenoble Alpes Métropole grâce à l'engagement conjoint avec les bailleurs sociaux.

Source : Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Évolution des demandes de logement social

19 820

demandes de logement social

Commentaire

Une demande de logements sociaux toujours en hausse avec un maintien du nombre de baux sociaux signés sur le territoire. La tension s'accroît pouvant conduire dans les années à venir à un retour à l'obligation de production de 25% de logements sociaux dans les communes soumises à la loi Solidarité Renouvellement Urbain.

Source : Grenoble Alpes Métropole (GAM) - SNE

Évolution des logements locatifs sociaux familiaux (agrés et financés)

97

logements locatifs sociaux familiaux

Commentaire

Une hausse constante de 20 à 30% du nombre de logements sociaux produits par acquisition-amélioration dans le parc privé

Source : Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Montagne – Biodiversité – Trame verte et bleue

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La mission biodiversité :

- **accompagne la définition de la politique métropolitaine en faveur de la biodiversité** en lien avec les autres thématiques du service (notamment agriculture, forêt, montagne) et les autres services concernés ;
- **pilote la conception, l'animation, l'évaluation et la valorisation d'un nouveau Plan d'actions biodiversité** (suite au contrat vert et bleu). Processus mené en interne et avec les partenaires financiers et les acteurs du territoire à travers la mise en réseau des partenaires et la coordination des actions ;
- **développe la transversalité de la thématique biodiversité en interne** et accompagne les démarches de projets engagées par les directions en charge de l'aménagement opérationnel, de la conception de l'espace public et de l'urbanisme (en partenariat avec des tiers agences d'urbanisme, Société publique locale Isère aménagement, etc.) ;
- **met en œuvre l'observatoire de la biodiversité** : capitalisation, consolidation et valorisation des connaissances scientifiques environnementales éparses.

La mission montagne :

- **conçoit, coordonne et met en œuvre la politique montagne en lien avec les autres thématiques du service** (agriculture-forêt-biodiversité) et en transversalité avec tous les autres services concernés ;
- **construit et partage un diagnostic métropolitain « montagne »** ;
- **stimule l'intervention métropolitaine sur les thématiques « montagne »** ;
- **assure l'expertise et l'appui stratégique aux élus sur le milieu montagnard** et ses enjeux, ainsi que dans les diverses instances « montagne » au sein desquelles est représentée la Métropole ;
- **constitue l'interlocuteur technique du Parc naturel régional du Vercors, du Parc naturel régional de la Chartreuse et de l'association Espace Belledonne** ;
- **impulse et fait vivre les coopérations avec les territoires montagnards voisins.**

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Soutien aux projets des associations de protection de la nature** (LPO, GENTIANA, CEN, TICHODROME, FNE) en lien avec les compétences métropolitaines (urbanisme, aménagement, espaces publics, milieux aquatiques...).
- **Accompagnement technique** de plusieurs projets d'aménagement et d'espaces publics sur la séquence ERC.
- Suivi de la mission de **mise à jour de l'OAP Paysage & biodiversité** sur le volet « continuités écologiques ».
- Contribution du **cercle interservices biodiversité** à l'écriture de la nouvelle feuille de route biodiversité 2025 – 2030.
- **Coordination de la participation de GAM au projet européen SPADES** (Spatial Planning and Design with Soil) en tant que territoire pilote sur les questions d'une meilleure prise en compte de la qualité des sols dans les documents de planification.
- **Accompagnement de l'installation d'une nouvelle activité « carrière » sur un site métropolitain** par rapport à l'impact sur la population de crapauds calamite présente sur ce site dans le cadre du plan de conservation du crapaud calamite métropolitain.
- **Participation aux instances de gouvernance des différentes aires protégées du territoire** (RNN, ENS, Espaces Naturels métropolitains, etc).
- Préparation d'une **étude de la fonctionnalité écologique d'un corridor TVB** d'importance régionale sur le secteur Parc Industriel Sud.
- Structuration des différents observatoires.
- **Contribution à la démarche de requalification du Domaine de Chamechaude** et à son comité de site.
- **Organisation de la 1^{re} « transhumance urbaine » du troupeau de brebis et agneaux du groupement pastoral Chamechaude-Emeindras** à travers la Métropole pour rejoindre les alpages du Col de Porte.
- **Poursuite de la démarche partenariale en faveur du partage de l'espace.** Objectif : concilier les usages sportifs et de loisirs avec les usages agro-sylvo-pastoraux des espaces naturels de montagne métropolitains et alentours.
- **Soutien aux projets associatifs promouvant la montagne** comme espace d'inclusion et de cohésion pour les publics en difficulté.
- **Accueil des journées annuelles de la Zone Atelier Alpes (ZAA)**, plateforme de recherches interdisciplinaires copilotée par le CNRS et l'INRAE étudiant l'évolution des socioécosystèmes alpins face aux changements globaux. Près de 200 chercheuses, chercheurs et professionnels divers sur deux jours dans les locaux de la Métropole, partenaire actif de la ZAA.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Projets portés ou soutenus renforçant la connaissance sur la montagne métropolitaine et encourageant ses transitions

Objectif à atteindre : 5

10

Commentaire

Cet indicateur permet d'évaluer la mobilisation de la Métropole pour mieux connaître ses espaces montagnards et ainsi optimiser son action en leur faveur et pour accompagner et accélérer leurs nécessaires transitions (écologiques, économiques, sociales) dans un contexte de changement climatique.

Source : Activité de la mission montagne - Service agriculture forêt biodiversité montagne

Projets portés ou soutenus renforçant la culture montagne métropolitaine et en faveur d'une montagne avec et pour toutes et tous

Objectif à atteindre : 10

11

Commentaire

Cet indicateur permet d'évaluer la mobilisation de la Métropole pour préserver et stimuler l'ADN montagnard du territoire et pour en garantir l'accessibilité socio-professionnelle à toutes et tous. Une montagne pour tous les publics et toutes les activités (de loisirs comme professionnelles) dans le respect du milieu et de la durabilité des ressources et services qu'il procure.

Source : Activité de la mission montagne - Service agriculture forêt biodiversité montagne

Projets portés ou soutenus renforçant la prise en compte de la biodiversité dans les projets métropolitains ou communaux

16 projets

Commentaire

Cet indicateur permet d'évaluer la mobilisation de la Métropole pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement métropolitains ou communaux. Cette prise en compte concerne la connaissance des habitats et des espèces, de leurs déplacements (trame verte et bleue) et leur considération, voire leur restauration, dans les différentes phases des projets (en amont, pendant, après).

Source : Activité de la mission biodiversité - Service agriculture forêt biodiversité montagne

Agriculture – Alimentation – Forêt

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La forêt, les milieux agricoles et naturels couvrent une grande partie du territoire, et la Métropole a la responsabilité de les préserver dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. Au sein du pôle aménagement du territoire, le service a pour mission d'offrir aux autres services une expertise sur les enjeux et les acteurs, ainsi que de **définir des stratégies visant à préserver ces milieux essentiels au cadre de vie et à la qualité de vie de notre territoire. Par ailleurs, Grenoble-Alpes Métropole est compétente en matière « d'Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national », ainsi que dans les « actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture ».**

Ces espaces sont confrontés à de nombreux défis : ils peuvent être le support d'infrastructures de transports, d'habitat, de développement économique, tout en étant des secteurs de forte valeur agricole, environnementale et paysagère, essentiels au maintien du cadre de vie. Ils sont fortement convoités et soumis à différentes pressions urbaines. Dans ce contexte, nous devons relever les défis de limiter l'expansion urbaine, de préserver les espaces forestiers, de renouveler les exploitations agricoles, et de maintenir une capacité de production alimentaire de proximité.

Pour répondre à ces défis, nos missions consistent à **soutenir les agriculteurs pour réorienter leurs pratiques face au changement climatique, à préserver les terres agricoles à long terme, à structurer les filières locales, à renforcer nos outils de commercialisation (Marché d'intérêt national, Abattoir) et à développer une politique alimentaire** étendue aux territoires voisins pour favoriser l'évolution des habitudes alimentaires. Il s'agit également de **préserver la diversité et les multiples rôles de la forêt** : adaptation au changement climatique, production de bois, préservation de la biodiversité, protection contre les chutes de blocs, captation du carbone, etc.

Une nouvelle délibération cadre agriculture alimentation en 2024

Une nouvelle délibération cadre définit la stratégie agricole et alimentaire pour la période 2024-2030. Votée à l'unanimité le 29 mars 2024, elle formalise l'intention de la Métropole de conforter l'agriculture et développer un système agricole et alimentaire durable, indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela répond à ses engagements auprès de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat et du Projet alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise (PAiT) construit avec neuf partenaires, notamment les intercommunalités voisines.

Cette stratégie, qui comporte plus de 60 actions, a été structurée autour de six axes d'intervention :

1. Protéger et valoriser les espaces agricoles ;
2. Assurer le renouvellement et le développement des exploitations en confortant les filières déficitaires ;
3. Accompagner l'adaptation des exploitations au dérèglement climatique ;
4. Développer le tissu économique alimentaire pour rendre les produits locaux de qualité accessibles à tous ;
5. Développer une culture locale de l'alimentation durable ;
6. Déployer les outils de mise en œuvre et d'évaluation de la Stratégie agricole et alimentaire métropolitaine.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Mise en œuvre de la stratégie forestière et de développement des filières bois 2023-2030

En 2023, la Métropole s'est dotée d'une nouvelle délibération cadre portant définition d'une stratégie forestière et de développement des filières bois. Reprenant notamment les enjeux affichés par la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat et le PCAEM, elle va guider ses politiques publiques jusqu'en 2030. Parmi les réalisations principales, l'on note la mise en œuvre d'un chantier de desserte forestière à Jarrie, l'appui aux filières bois du territoire et le soutien à différentes opérations telles que « Vis ma vie de bûcheron » ou le festival les « Forestivités », qui permettent de faire découvrir la forêt et ses enjeux au grand public. D'autre part, la Métropole a travaillé conjointement avec l'association Sylv'acces pour bâtir son projet sylvicole de territoire. Il s'agit de dynamiser la fonctionnalité des écosystèmes forestiers en misant sur une sylviculture douce. Les itinéraires de gestion qui en découlent privilégient la régénération naturelle de la forêt et visent l'adaptation au changement climatique, avec l'enjeu de produire du bois d'œuvre de qualité. Les propriétaires forestiers publics et privés s'inscrivant dans cette démarche sont ainsi susceptibles de bénéficier de subventions.

Les actions pour préserver les exploitations et le foncier agricoles sur le territoire

La préservation et la sécurisation du foncier agricole sont des leviers essentiels pour garantir la vitalité de l'agriculture locale. Dans ce cadre, la Métropole poursuit une veille foncière active en partenariat avec la SAFER. À la suite de l'enquête publique menée du 21 mai au 21 juin 2024, et du rapport favorable du commissaire enquêteur, le périmètre et le programme d'action du PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) Rive Gauche du Drac ont été approuvés par le Conseil départemental le 27 septembre 2024.

Cet outil réglementaire protège 11 985 hectares de terres agricoles et naturelles sur 9 communes de la Métropole. Le programme d'action, porté par la Métropole, les communes, le Département de l'Isère et la Chambre d'agriculture, mobilisera des moyens humains et financiers pour soutenir l'activité agricole et forestière, tout en préservant la qualité des paysages et de l'environnement.

Site agricole de la Taillat : vitrine de la transition agricole et alimentaire

Le renouvellement des exploitations et le développement d'une agriculture nourricière sont aussi une priorité de la délibération cadre agriculture-Alimentation 2024-2030 adapté en septembre 2024. En 2024, l'installation sur les 55 hectares du site agricole de La Taillat se poursuit. Un second appel à candidatures, lancé en septembre sur deux parcelles de 3 et 4 hectares, a permis l'installation d'un nouveau GAEC, Les Mélilots, ainsi que le renforcement d'une exploitation maraîchère, toutes deux labellisées en agriculture biologique (AB). Des actions de restauration écologique ont également été engagées : plantation de 450 arbres et arbustes, en partenariat avec le CFPPA de Saint-Ismier, et création de quatre mares. Par ailleurs, l'étude de faisabilité pour un espace-test agricole de 1 hectare a été finalisée. Dès 2025, ce dispositif permettra à des porteurs de projet d'accéder à du foncier, du matériel, un statut juridique, et à un accompagnement (ADAbio, ADDEAR, Chambre d'agriculture) pour tester leur activité en maraîchage.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Montant des subventions versées aux propriétaires forestiers publics et privés par l'association Sylv'acces

16 167 €
de subventions versées par l'association

Commentaire

Il s'agit des subventions octroyées par l'association Sylv'acces aux propriétaires forestiers du territoire métropolitain qui s'inscrivent dans le projet sylvicole de territoire.

Source : Association Sylv'acces (bilan des chantiers réalisés en 2024 sur le territoire métropolitain)

Risques majeurs et résilience métropolitaine

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Mise en œuvre d'une **stratégie de prévention des risques et de gestion de crise pour la résilience territoriale métropolitaine**. En effet, qu'elle se situe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ou de la planification de la gestion de crise intercommunale, l'action métropolitaine en matière de risques vise à développer et nourrir les capacités de résilience du territoire dans une approche intégrée.

Ainsi, les actions, démarches et projets dont bons nombres sont menés en partenariats étroits avec d'autres services et politiques publiques métropolitaine (Aménagement, PLUI, Logements, GEMAPI, développement économique, espace public), visent à s'inscrire par nos actions dans un triple objectif préventif : (i) analyse et réduction de la vulnérabilité, (ii) adaptation des pratiques et des projets aux impacts du changement climatique sur les risques, (iii) développement des capacités de la résilience territoriale, entendu comme capacité à faire face, mais aussi à rétablir le système territoriale le plus rapidement possible

La livraison du guide Métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible livré en 2023, et depuis en 2024 la production du PICS (Plan Intercommunal de sauvegarde) tout comme la modification du PPRi Isère amont, mais aussi une offre de Mutualisation intercommunale sur les risques et les crises qui compte 36 communes constituent des marqueurs forts de cette stratégie lancée en 2027. Bon nombre de ces démarches, outils et projets sont alimentés par des projets européens tels que le projet AdpatNow visant la valorisation des savoirs faire métropolitains en matière de risque, mais aussi des démarches de partenariats et de soutiens noués au niveau du massif alpins (et de ses fonds structurels) avec le PARN et du CEREMA qui nous accompagnent techniquement sur nos actions.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Démarche de production du Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) : l'année 2024 a été consacrée au diagnostics, à la production des procédures, mais aussi aux outils juridiques et au recensement des moyens intercommunaux. Autant de briques qui constituent et confortent le PICS qui sera finalisé et arrêté en 2025.

- Livraison et test du PAG (Plan d'Anticipation Gradué) sur les communes de Gières et Saint Martin d'hères : ces outils développés avec l'école des Mines d'Alès a été adapté à la problématique torrentielle et testés sur ces 2 communes en 2024. Son objectif est de doter les communes de capacité d'anticipation sur la base de données brutes gemapiennes sur l'évolution des niveaux de crues (et non d'une alerte de la GEMAPI). Il s'agit de privilégier des mesures à moindre regrets permettant de réduire la vulnérabilité des communes.
- Lauréat et prix de l'opération exceptionnelle de prévention des risques climatiques, de la SMACL solidarité.
- Formalisation du Plan d'action du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) Drac (volet soft) : action d'accompagnement de mesures de réduction de la vulnérabilité sur l'existant (logement et entreprise).
- Travail sur la procédure de modification du PPRi (plan de prévention du risque inondation) Isère Amont, visant le renouvellement urbain résilient en zone violette (en cours en 2024, pour approbation 2025).
- Projet AdaptNow : projet européen transfrontalier visant la valorisation et la capitalisation de nos approches et démarches sur les risques métropolitain (offre de mutualisation, réseau PICS, Serious game PICS).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Communes métropolitaines dotées d'un PAG (Plan d'Anticipation Gradué)

4 communes
dotées d'un PAG

Commentaire

Sur le territoire métropolitain, nombre de communes bénéficiant d'un PAG afin d'anticiper une inondation par défaillance du système d'endiguement. Cet outil de planification permet de mettre en œuvre de manière graduée des mesures de réduction de la vulnérabilité en fonction des données hydrauliques et du niveau d'incertitude.

Source : Mission Risques Métropolitaine

Offre de mutualisation Risques et Résilience

35 communes adhérentes
en 2024

Commentaire

35 communes métropolitaines en 2024 adhérentes à l'offre de Mutualisation Risques et Résilience.

Source : Mission Risques Métropolitaine

Utilisateurs de l'outil ACDC (Application Cartographique De gestion de Crise)

86 personnes

Commentaire

Nombre de personnes au sein du bloc communal formé à l'utilisation de cette application dédiée aux risques dans le champ de la crise et de l'aménagement du territoire. Ce chiffre concerne des élus et des agents techniques en communes mais aussi à la métropole (Mission Risques, le service GEMAPI, le service Pilotage de la maîtrise d'ouvrage et programmation et le directeur de projet résilience)

Source : Mission Risques Métropolitaine

Systeme d'information territorial (SIT)

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Métropole s'inscrit dans la transition numérique. Elle organise, rend accessible et sécurise la donnée, de sa production à son archivage et sa valorisation. À ce titre, le Service système d'information territorial (SIT) :

- **définit et met en œuvre une stratégie et une organisation permettant** aux services métropolitain une production nécessaire à l'exercice des métiers opérationnels, **du recueil à la capitalisation des données géospatiales** (géomatique et topographiques) jusqu'à leur valorisation à travers des interfaces cartographiques, techniques et d'observation ;
- **pilote les enjeux de transversalité et subsidiarité sur les données géospatiales et outils géonumérique et propose** :
 - un accompagnement/ingénierie avec la totalité des services, les communes et les partenaires ;
 - des outils transversaux pour l'accès aux données et aux projets territoriaux.
- **pilote le management des données géospatiales**, tant les données de référence nationales que les données métiers, ainsi que les outils permettant leur traitement, analyses et datavisualisation cartographique pour les services de la métropole ;
- **propose une offre de mutualisation** actualisée permettant d'affirmer le couple métropole communes ;
- **met en œuvre des outils participant à animer le dialogue citoyen** ou encore à assurer un service métropolitain d'instruction des Autorisations du droit des sols (ADS) efficient grâce au PLUI certifié.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

18 projets finalisés dont :

- Carte des indicateurs du rapport d'activité (phase 1) ;
- Carte des Ilots de Chaleurs Urbains (ICU) ;
- Application cartographique Grand Public Stratégie du froid ;
- Application cartographique Agriculture : connaissance des exploitations et production et application d'observatoire « Agriculture » ;
- Application cartographique de saisie terrain des données patrimoniales de l'espace public ;
- Carte de la Stratégie foncière.

Données :

- Enrichissement en continu des bases de données de jeux de données géospatiales ;
- Diagnostic des bases SIT pour création d'un entrepôt des données géospatiales ;
- Sécurisation des process avec le CI/CD et en coordination avec le RSSI.

Partenariats :

- Renouvellement du partenariat avec le CRAIG ; sponsoring des journées QGIS France qui se sont déroulées à l'UGA.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre moyen de connexions sur les web-cartos (par mois) : Grand Public

5 600 connexions

Commentaire

Cet indicateur concerne les applications ouvertes au grand public ; son augmentation est significative et s'explique par son accès facilité aux communes via le portail cartographique ouvert aux communes. Ces cartes sont en effet sinon assez difficiles à trouver le portail métropolitain.

Source : MATOMO

Nombre moyen de connexions sur les web-cartos (par mois) : PLUI

4 500 connexions

Commentaire

Cet indicateur concerne les connexions à l'application PLUI ; son usage est en légère augmentation. Cette application cartographique est très utilisée par les professionnels et les urbanistes, mais également par les citoyens.

Source : MATOMO

■ Nombre d'applications GEO diffusées

109 applications
diffusées en 2024

Commentaire

Cet indicateur rend compte des applications webcarto en interne métropole, celles ouvertes aux communes et grand public. L'augmentation s'explique surtout par l'augmentation des applications ouvertes aux communes. De nouvelles applications sont aussi accessibles aux services qui avaient besoin de gérer et suivre des données géospatiales.

Source : GEO

PARTIE 7

Économie et attractivité

Développement économique / Commerce et artisanat

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

En matière de développement économique, 2024 est une année particulièrement complexe pour l'ensemble des acteurs économiques, avec un recul net de nombreux secteurs d'activités sur notre territoire. Cette situation rappelle la nécessité de mener une politique ambitieuse en matière de développement économique comme notre stratégie de développement économique qui vise à « **conjuguer économie et écologie** » autour de **5 axes d'intervention** :

- une métropole stratège, qui pense le développement économique de son territoire ;
- une métropole résiliente, qui mobilise les acteurs économiques en faveur des transitions ;
- une métropole créatrice d'activités, qui soutient ses filières phares et les innovations ;
- une métropole productive, qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements responsables ;
- une métropole qui favorise le commerce de demain.

Pour ce faire, en 2024, la Métropole a bâti son action économique principalement sur :

- le développement d'une offre foncière et immobilière à vocation économique ;
- l'accompagnement des acteurs économiques (artisans, commerçants, structure de l'économie sociale et solidaire, start-up, TPE-PME et grandes entreprises) dans leur projet de développement ;
- la politique Métropolitaine de l'entrepreneuriat ;
- l'animation des filières de l'économie résidentielle (commerce, BTP, logistique...) et de l'économie circulaire ;
- les aides financières aux entreprises dans le cadre de la politique métropolitaine de transition.

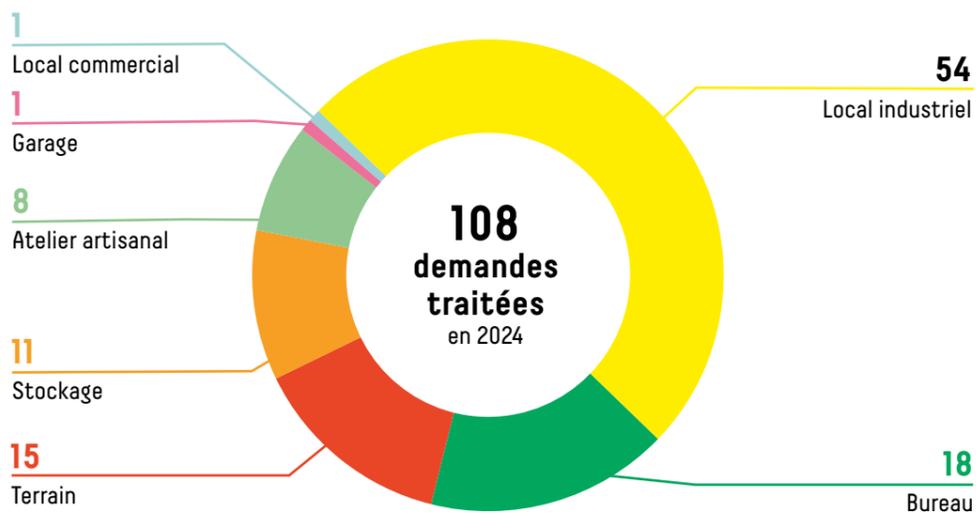
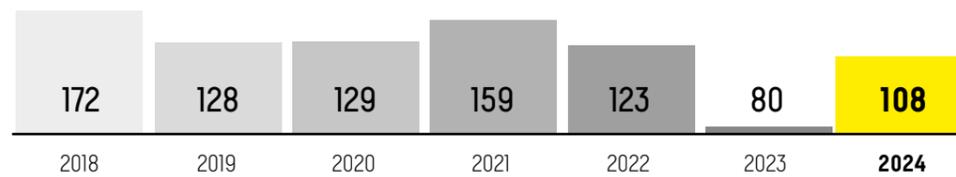
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Le développement d'une offre foncière et immobilière à vocation économique** : a été marqué par l'élaboration, avec les acteurs du territoire, d'une nouvelle stratégie qui vient amplifier, encore davantage, les notions de sobriété foncière économique, tout en rappelant que la priorité est l'accueil d'activités industrielles. 108 demandes d'implantations d'entreprises ont été traitées par la direction en 2024. Un effort important a été produit pour augmenter le taux de remplissage de nos bâtiments d'activités. Par ailleurs ce sont près de 5 Ha de foncier économique qui ont été commercialisés, réduisant encore le stock de foncier économique disponible. La Métropole a également réévalué les prix de cession du foncier économique (150 € du m²).
- **L'accompagnement des acteurs économiques** (artisans, commerçants, structure de l'économie sociale et solidaire, start-up, TPE-PME et grandes entreprises) **dans leur projet de développement** a constitué une part très importante de l'action de la direction du développement économique. Cet accompagnement concerne aussi bien les projets immobiliers, la recherche de financement, mais également le lien avec les autres compétences de la Métropole. Ce sont notamment 44 projets des acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour un montant de 554 k€, qui ont été soutenus en 2024. Ces projets incluaient notamment la création d'outils structurants tels que des incubateurs et le développement d'activités économiques dans les champs du réemploi, de l'alimentation durable, de la mobilité, de la culture, etc. En 2024, 112 commerces ont été soutenus pour un montant total de 655 000 €.
- **La politique Métropolitaine de l'entrepreneuriat** : axe majeur de notre politique de développement économique, avec un engagement financier de la Métropole auprès des opérateurs de la création d'activités, l'organisation de permanences métropolitaines de la création, notamment dans les différents QPV du territoire. La Métropole développe également un volet évènementiel avec deux éditions du forum « Je crée ma boîte ».
- **L'animation des filières de l'économie résidentielle et de l'économie circulaire** : avec notamment le déploiement des actions de la feuille de route logistique urbaine durable et de la feuille de route économie circulaire. La Métropole a notamment permis l'émergence de l'association Circul'Alps, qui a vocation à devenir l'animateur local des acteurs de l'économie circulaire. 2024 marque également l'adoption d'une feuille de route pour relever les défis d'une attractivité commerciale durable, avec notamment la création de l'Office Métropolitain du Commerce, qui réunit l'ensemble des acteurs mobilisés pour maintenir une attractivité commerciale durable des centres-bourgs et centres-villes de la Métropole. Cet office est un des éléments de la nouvelle stratégie de développement du commerce délibérée en 2024, après une année de concertation avec les acteurs du territoire.
- **Les aides financières aux entreprises dans le cadre de la politique métropolitaine de transition** : se sont maintenues et ont été complétées par des actions collectives d'animations sur les transitions (information sur le décret tertiaire et le dispositif Mur Mur TPE PME, la Zone à faibles émissions, le Fonds air véhicules et la gestion des déchets), à la fois sur les zones d'activités et au sein des unions commerciales.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Demandes d'implantations d'entreprises en 2024

Évolution du nombre de demandes traitées

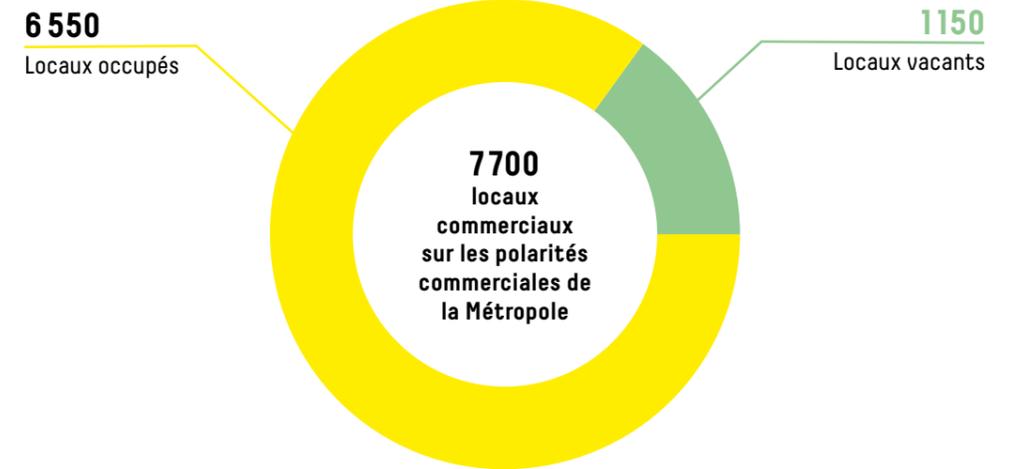


Commentaire

Les demandes d'implantation sont en hausse en 2024 et restent majoritairement des demandes industrielles, pour trouver des fonciers pour développer leur projet immobilier.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

■ Aides directes à l'investissement des commerces, artisans, services avec vitrines et commerçants non sédentaires et taux de vacance commerciale



+1 point
sur le centre-ville de Grenoble
(12 % de vacance)

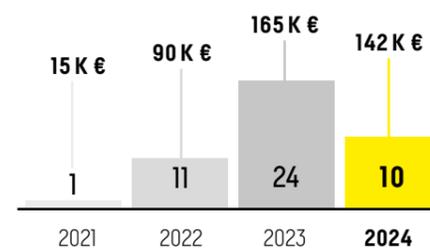
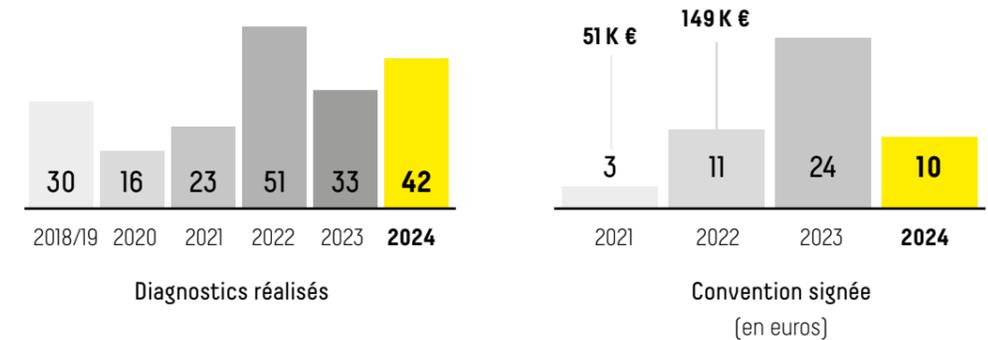
Augmentation de la vacance commerciale
(nov. 2023 / nov. 2024)

Commentaire

La Métropole poursuit son effort de soutien aux commerçants, dans un contexte de hausse du taux de vacance commerciale sur de nombreuses communes.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

■ Aides directes MurMur TPE/PME



Commentaire

Le soutien des acteurs économiques passe notamment par un soutien sur le volet performance énergétique des bâtiments, avec le dispositif Murmur TPE-PME.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

Tourisme, attractivité du territoire et innovation

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et promotion du tourisme, la Métropole développe des actions de valorisation du territoire et d'animation de son écosystème d'innovation. Ces interventions qui visent à consolider la vitalité de son économie et son image de marque de « métropole montagne, living lab du climat » sont de puissants leviers mise en dynamique des acteurs, qui permettent de conforter l'attachement au récit territorial et le sentiment d'appartenance au collectif.

Dans cette perspective, la Métropole pilote et coordonne des événements et opérations partenariales de **promotion de l'écosystème local d'innovation et du cadre de vie outdoor**. Pour développer l'attractivité et le rayonnement de la destination, elle crée, gère et **entretient ses sites naturels et de loisirs** et un réseau de **685 km de sentiers de randonnée**. Elle anime et coordonne le projet de territoire du domaine de Chamechaude, la gestion quatre saisons de la base de loisirs du **Bois Français** et leur animation pédagogique.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Valorisation du territoire et de ses acteurs :

- évolution du iForum au sein de Tech and Fest, nouveau rendez-vous dédié au sens de la Tech organisé par le Dauphiné Libéré à Alpexpo. Le pavillon structuré en 5 espaces a accueilli 50 accompagnateurs de start up, 20 start-up du iVenture, 20 start-up de la French Tech Alpes, 10 projets de labo et le Fab Lab mobile de la Casemate. Cette scénographie matérialisait les différentes phases de l'émergence des entreprises innovantes et la capacité du territoire à créer les conditions de l'innovation ;
- organisation par la Métropole d'un atelier du projet européen SkalettoCT qui vise à améliorer les ressources et les capacités des organisations publiques en faveur des services d'accélération des entreprises lors de Tech and Fest ;
- présence du territoire sur 9 salons locaux, nationaux ou internationaux sous bannière Grenoble Alpes : Tech and Fest ; Salon du randonneur (Lyon), Mountain Planet ; Foire de Grenoble ; Smart City Barcelone, SEPÉM ; MedFit (Lille), Salon de l'étudiant, SIMI (Paris).

Animation et soutien des filières industrielles et technologiques :

- renouvellement du soutien à la microélectronique avec Nano 2026, sur des problématiques environnementales et sociétales : cycle de vie des composants, développement d'applications liées à la transition environnementale. Sur les 4 années du programme, la Métropole concentrera son soutien sur 7 projets de R&D de start-up et PME locales dont DiamCap de DIAMFAB sur l'électronique de puissance pour les mobilités électriques, ou DIAB-SMARTWATCH de DIABELOOP pour faciliter la vie des personnes diabétiques. La participation GAM à Nano 2026 s'élèvera à 3,759 M€ sur 4 ans ;
- **construction de la feuille de route Numérique responsable** pour une approche transversale qui aborde l'ensemble des impacts : environnementaux, sociaux et sociétaux et éthiques.

Affirmation de la qualité de la destination et du cadre de vie

- Observatoire des Locations de courte durée par la Métropole et l'AURG pour mesurer la réalité sur le territoire et suivre l'évolution : tendances de fréquentation, poids dans l'offre touristique globale, tourisme d'agrément ou d'affaires (Taxe de séjour : 1926 k€ pour 1,7 million de nuitées marchandes)
- Domaine de Chamechaude : 113 jours d'ouverture sur la saison hivernale, seule site en Chartreuse ouvert hors période de Noël. L'ensemble des événements ont pu être maintenus (contrairement à la saison précédente) et 11 nocturnes sur 16 réalisées. Le site confirme son attractivité du fait d'un enneigement encore de qualité.
- Le réseau de sentiers balisés répond à une offre de loisirs de proximité. Des nouveaux sentiers ont été créés (ex : sentier Bastille). Afin de maintenir le niveau de qualité des sentiers, les opérations d'entretien et de sécurisation se sont multipliées afin compte le changement climatique et les événements météorologiques de plus en plus fréquents générant des incidents sur les sentiers (éboulements, arbres en travers, inondation).

Le Bois Français, malgré des conditions météorologiques pluvieuses en mai et juin (les plus gros mois en terme de fréquentation) a accueilli plus de 63 144 personnes (contre 74 406 en 2023). Des animations sont dorénavant proposées afin d'offrir au public des activités variées tournées vers la détente et la sensibilisation à l'environnement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Accueil de délégations

17 délégations internationales
accueillies en 2024

Commentaire

Sous bannière Grenoble Alpes, la Métropole et l'Agence Grenoble Alpes accueillent des délégations et déploient des actions de relations presse qui confortent et transforment l'image du territoire.

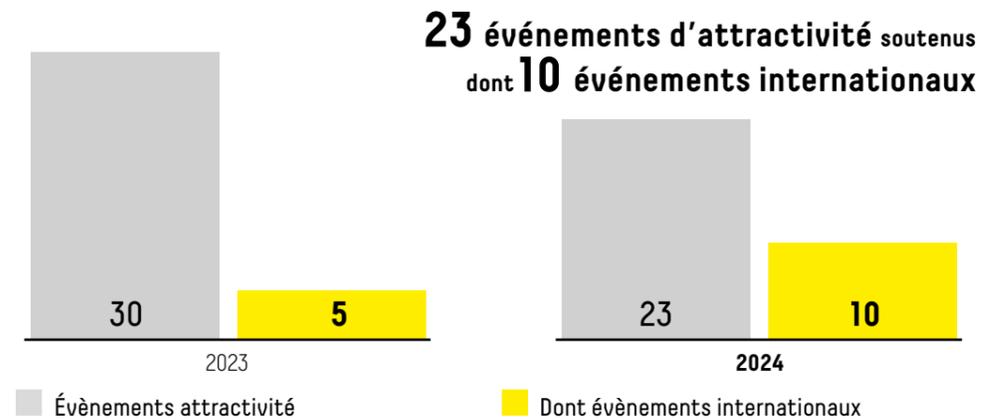
Délégations internationales : Corée du Sud ; Espagne, Finlande ; Inde Japon, Malaisie, Maroc, USA, Canada, Pays Bas ; Slovaquie ; Suède ; Vietnam ...

3 voyages de presse organisés par la Métropole et l'Agence Grenoble Alpes sur les thématiques de l'outdoor, l'écosystème d'innovation et de la santé Retombées dans les supports suivants.

Retombées presse : *Bref Eco, La Tribune - Les Echos* (print & web) - *Présence Grenoble - Le Dauphiné Libéré* (print & web) - *La Gazette Diag & Santé - BiotechFinances - Usinenouvelle.com - Industrie Pharma Magazine - Pharmaceutiques - Mindhealth - GreenNews Techno - Stratégies - la Tribunes Auvergne-Rhône-Alpes, -Frenchweb.com - CF News - Maddyness - Forbe*

Source : Service Valorisation de territoire et innovation et Agence Grenoble Alpes

Tourisme d'affaires et événementiels d'attractivité

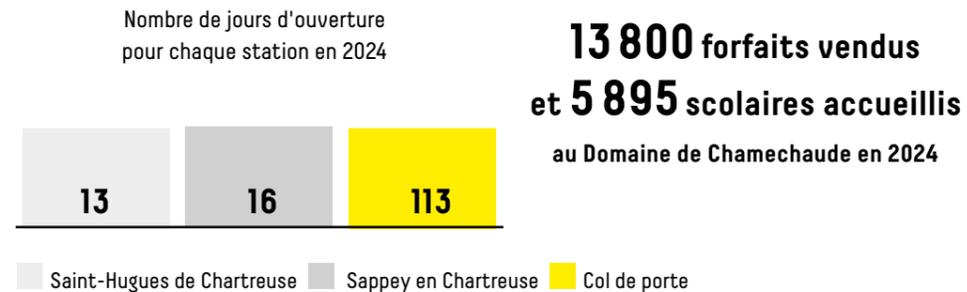


Commentaire

En complément, la Grande Odyssée, le Climat Libé Tour, l'Outdoor Expert Forum et les Rencontres du Cinéma de Montagne ont fait l'objet partenariat et d'achat de visibilité.

Source : Service Valorisation de territoire et innovation

Des espaces naturels vecteurs d'attractivité



Commentaire

Autres espaces naturels vecteurs d'attractivité :

- Réseau de sentiers balisés : ouverture de nouveaux sentiers (Vif, la Bastille) – 2 métrorandos (Claix avec 871 participants et Eybens avec 844 participants)
- Bois français : 63 144 entrées dont 45% d'entrées gratuites – 107 jours d'ouverture – 3 jours à plus de 2000 entrées dont un samedi à plus de 3000 entrées

Source : Service Valorisation de territoire et innovation

Filières industrielles et innovantes

88 entreprises innovantes
accompagnées dans leur accès au marché

Commentaire

Entreprises innovantes accompagnées dans leur accès au financement ou au marché via les dispositifs de soutien à la R&D (12), le iVenture (20), sur Tech and Fest (20), Mountain Planet (14), Smart City (10), SEPÉM (12)

Source : Service Valorisation de territoire et innovation

Sport

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Équipements

La Métropole exerce la compétence « **Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain** » et à travers celle-ci gère le **Stade des Alpes, la patinoire Polesud, la Base nautique située au Pont d'Oxford à Grenoble ainsi que le vélodrome intercommunal localisé à Eybens**. Par ailleurs, la Métropole dispose dans son patrimoine privé des golfs de Bresson et de Seyssins, du centre de ligue régional de tennis à Seyssins, du centre d'hébergement du football et du centre de formation du rugby, équipements dont elle ne gère pas le contenu mais simplement les enjeux fonciers et patrimoniaux qui y sont attachés.

Évènements

La Métropole soutient divers évènements sportifs au titre de :

- ses compétences développement économique et promotion touristique (grands évènements d'attractivité) ;
- la propriété foncière ainsi que sa compétence de gestionnaire d'équipements sportifs, de sites naturels, de loisirs ou encore des sentiers métropolitains.

Projets

Au-delà de ce qui précède, la Métropole poursuit trois objectifs politiques :

- mettre en réseau et coordonner les acteurs sportifs, académiques, économiques et institutionnels afin de promouvoir et développer le sport d'excellence sur le territoire métropolitain ;
- traiter du devenir des équipements aquatiques et favoriser la coopération entre les communes autour de ces équipements ;
- accompagner la féminisation des pratiques sportives au niveau métropolitain.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Équipements

- Finalisation des travaux de rénovation énergétique de la patinoire Polesud, visant à des économies d'énergie.
- Poursuite de l'optimisation des moyens et coûts de fonctionnement de la patinoire Polesud, avec une flexibilité des moyens à mobiliser face à une activité événementielle par essence irrégulière et une diversification des activités hors glace durant la période estivale (Tournoi de Roller-Hockey).
- Finalisation de l'opération de rénovation des buvettes du Stade des Alpes et poursuite de l'accompagnement du modèle d'exploitation de l'équipement par le GF38 et le FCG Rugby.
- Engagement du renouvellement de l'homologation sportive du vélodrome intercommunal.
- Préparation du réaménagement de la base nautique du fait des contraintes induites par les futurs travaux du Pond d'Oxford.
- Poursuite de la mise en réseau des équipements sportifs au sein du périmètre métropolitain avec mutualisation de moyens entre le site du Col de Porte et de la Patinoire Polesud.
- Mise en œuvre du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques et en eau de leurs équipements aquatiques.

Évènementiel

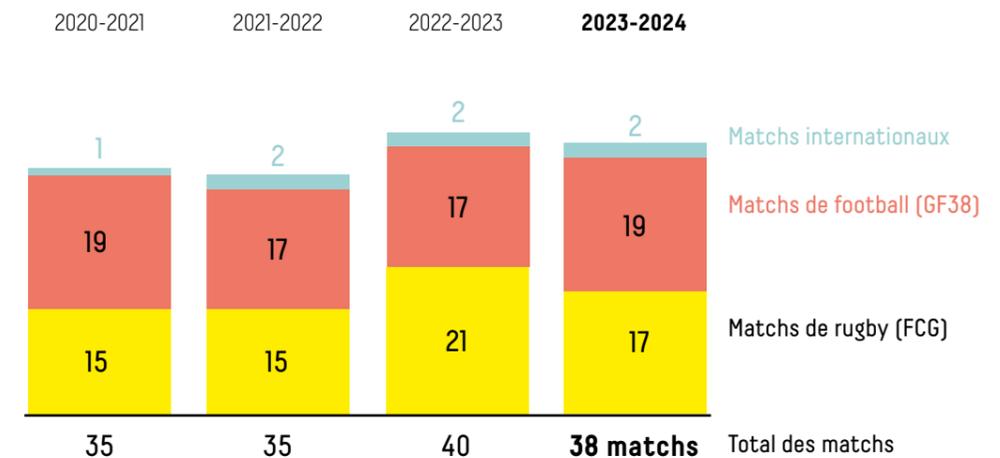
- Poursuite du soutien aux grands événements sportifs du territoire (Ut4M, Grenoble-Vizille, 3 jours cyclistes) et de l'accueil de grands événements sportifs d'attractivité avec notamment l'accueil de la Finale du Grand Prix ISU en décembre 2024 à la patinoire Polesud.

Projets

- Création, installation et lancement de l'association « Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes » (CASE GA) permettant la mise en réseau des acteurs sportifs, académiques, institutionnels et économiques autour de la promotion et du développement du sport d'excellence (350 sportifs concernés, 20 structures sportives bénéficiaires, 80 entraîneurs accompagnés).
- Approfondissement d'un diagnostic autour du sport outdoor recensant les activités, les pratiquants, les structures de pratique, les sites, les enjeux de cohabitation au sein des sites métropolitains, les événements et les acteurs économiques.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de matchs joués au Stade des Alpes

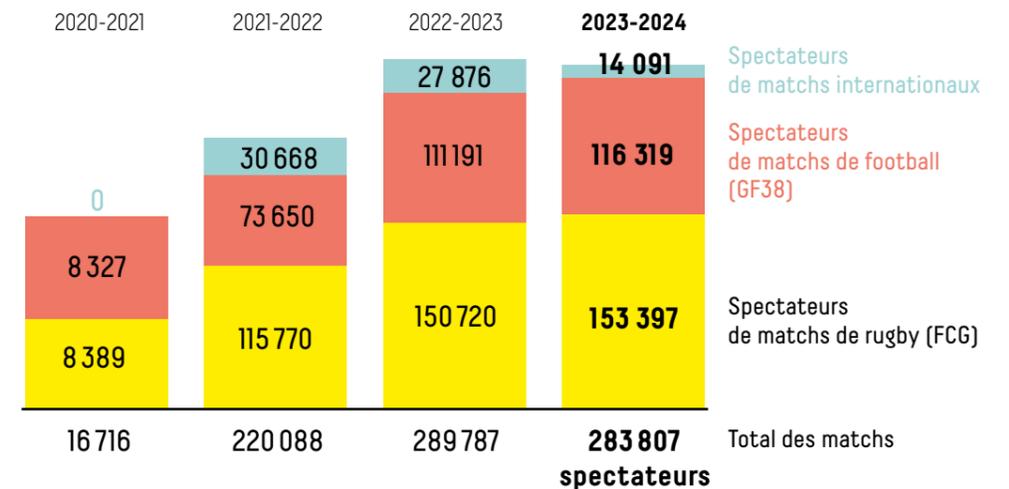


Commentaire

Ce nombre est en baisse de 5% par rapport à 2023. Cela est dû notamment au fait que le GF38 n'a pas joué de matchs de Coupe de France à domicile lors de cette saison.

Source : Grenoble Alpes Sports

Fréquentation du Stade des Alpes



Commentaire

Le nombre de spectateurs au stade baisse de 2% par rapport à la saison précédente.

Source : Grenoble Alpes Sports

Fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la rénovation énergétique des piscines

4 fonds de concours délibérés
pour un montant de **790 154 €**
en 2024

Commentaire

Pour cette première année de mise en œuvre effective, la Métropole a délibéré 4 fonds de concours au profit de communes gestionnaires d'équipement aquatique, pour un montant de 790 154 €.

Source : Service sports et équipements sportifs de Grenoble Alpes Métropole (GAM)

Culture, enseignement supérieur et recherche

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Culture

Équipements :

La Métropole s'est vue transférer les équipements suivants, au titre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain » : **la MC2 et l'Hexagone**, Scènes nationales, le **CCNG** et l'**ESAD**. L'EPCC **Territoire de sciences** a vu le jour en 2021. L'établissement chapeaute **la Casemate**, un programme d'animation territoriale et, depuis le 30 septembre 2023, le nouveau Centre de sciences **Cosmocité**. Enfin, la Métropole intervient également via la **numothèque Grenoble-Alpes**, bibliothèque numérique métropolitaine, au titre de sa compétence « développement et animation du réseau de lecture publique ».

Évènements :

La Métropole organise les 10 Jours de la Culture au titre de ses compétence promotion touristique et politique de la ville.

Projets :

Une délibération cadre votée en septembre 2022 définit deux axes stratégiques :

- favoriser l'accès aux pratiques culturelles, l'engagement citoyen et la prise en compte des transitions environnementales et sociétales ;
- faciliter l'interconnaissance, la coordination et la coopération entre les acteurs culturels du territoire (professionnels, amateurs, communes, Métropole).

C'est sur cette base que sont déployés des projets comme :

- un projet artistique intercommunal dédié au jeune public, porté par l'Espace 600 au nom du réseau métropolitain Vive les Vacances (VLV) ;
- un projet culturel de territoire coordonné par l'Hexagone ;
- Archistoire, une application sur smartphone gratuite de découverte du patrimoine métropolitain.

Enseignement supérieur et recherche

La mission Enseignement Supérieur et Recherche assure la mise en œuvre de la politique métropolitaine en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante.

Les objectifs sont :

- **d'encourager le développement de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique** au sein de la Métropole ;
- d'accompagner la population étudiante pour une **meilleure insertion dans la vie de la Cité** ;
- **de consolider le lien Enseignement Supérieur-Entreprises** dans une perspective de développement de l'activité économique et de la compétitivité des entreprises, de la création ou du maintien de l'emploi sur la métropole et du renforcement de l'attractivité du territoire ;
- **de contribuer au financement des infrastructures de recherche** (bâti et instruments).

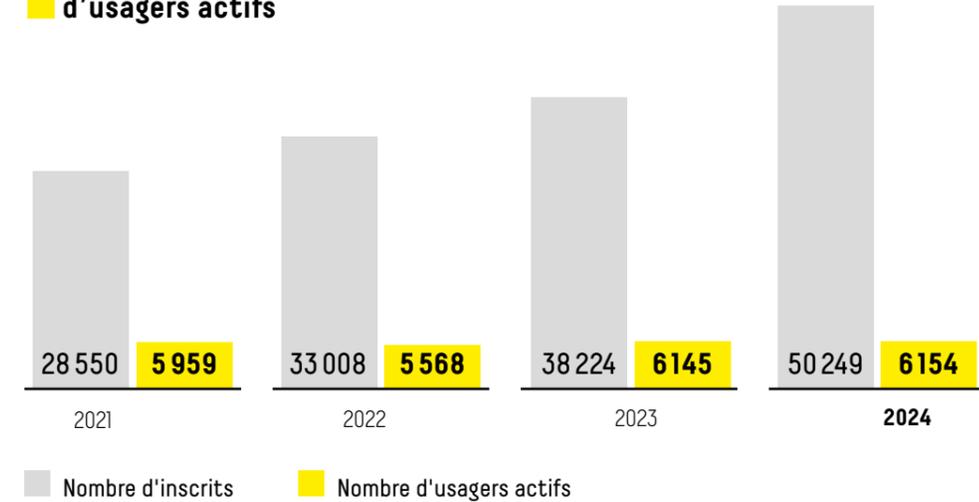
La mise en œuvre de cette politique publique est opérée via le **Contrat de Plan Etat Région** (CPER), le financement et l'accompagnement d'équipements métropolitains, comme l'École d'Art et Design (ESAD GV), le soutien financier et partenarial aux établissements d'Enseignement Supérieur.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Des livres à soi** : coordination du dispositif de médiation à la littérature jeunesse déployé dans trois communes ayant des QPV. Ce projet a touché directement 24 personnes et par extension, plus de 150.
- **Numothèque** : début du projet de refonte du site de la numothèque, la bibliothèque numérique de la Métropole piloté par le Service culture en collaboration avec la DSI et la Bibliothèque municipale de Grenoble.
- **Réemploi des livres désherbés** : mise en place d'une convention cadre avec Recyclivre pour favoriser la seconde vie des livres sortis des collections des bibliothèques.
- **Les 10 Jours de la Culture** : organisation de la 6^e édition de l'évènement métropolitain, la 1^{ère} à se tenir au printemps (du 6 au 24 avril). Au total plus de 80 évènements dans 37 communes, un lancement festif à la Correspondance, une fréquentation globale estimée à 6500 personnes.
- **Projet jeune public VLV** : un premier projet intercommunal lancé en 2023/2024 avec la compagnie de danse « Sur le tas », accueillie en résidence dans 3 communes partenaires (Claix, Varcès et Le Gua). Projet coordonné par l'Espace 600 et accompagné par la Métropole, valorisation dans le cadre des 10 Jours de la Culture. Démarrage à l'automne 2024 du 2nd projet avec Saint-Paul-de-Varces, Champagnier et le Gua.
- **Projet culturel intercommunal lié aux transitions coordonné par l'Hexagone** : fin 2024, préfiguration et montage du projet, qui consiste en un programme d'ateliers et de représentations proposés aux habitants par la compagnie de théâtre Le Chant des Pistes dans 4 communes (Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Le Fontanil-Cornillon et Noyarey), coordonné par l'Hexagone scène nationale et en lien avec différentes structures partenaires.
- **Archistoire** : lancement du prototype avec comme contenus Une présentation métropolitaine territoriale et thématique/historique ainsi que de deux débuts de parcours sur les communes de Vizille et Saint Martin d'Hères.
- **Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes** : lancé en septembre 2023, ce dispositif vise à proposer aux néo-étudiants des offres gratuites pour découvrir le territoire sur des thématiques variées : tourisme, culture, sport, loisirs, visites d'entreprises phares du territoire et d'équipements métropolitains liés aux transitions.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre d'inscrits à la numothèque métropolitaine et nombre d'utilisateurs actifs

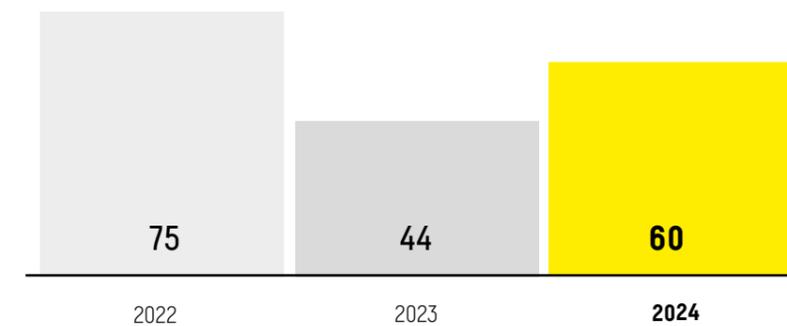


Commentaire

Ce nombre est en hausse de 31% par rapport à 2023. Le nombre d'utilisateurs actifs (qui se sont connectés au moins une fois dans l'année) est de 6 154, ce qui est stable par rapport à l'année précédente. Ces chiffres classent la numothèque parmi les bibliothèques numériques françaises les plus fréquentées.

Source : Service culture, enseignement supérieur et recherche

Nombre de partenaires associés aux "10 jours de la culture"

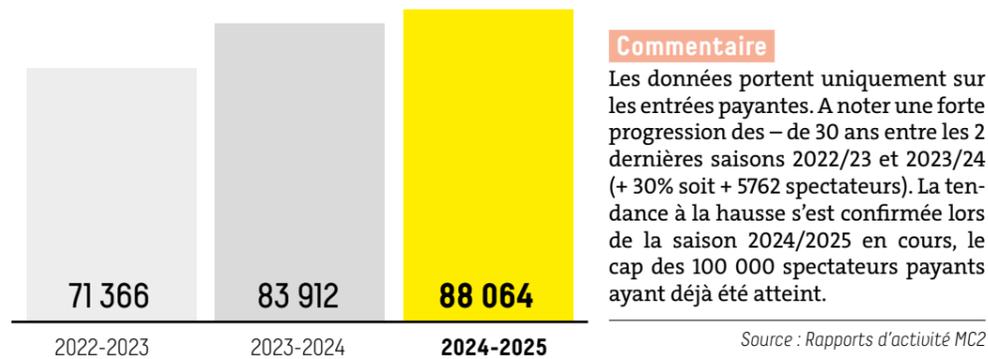


Commentaire

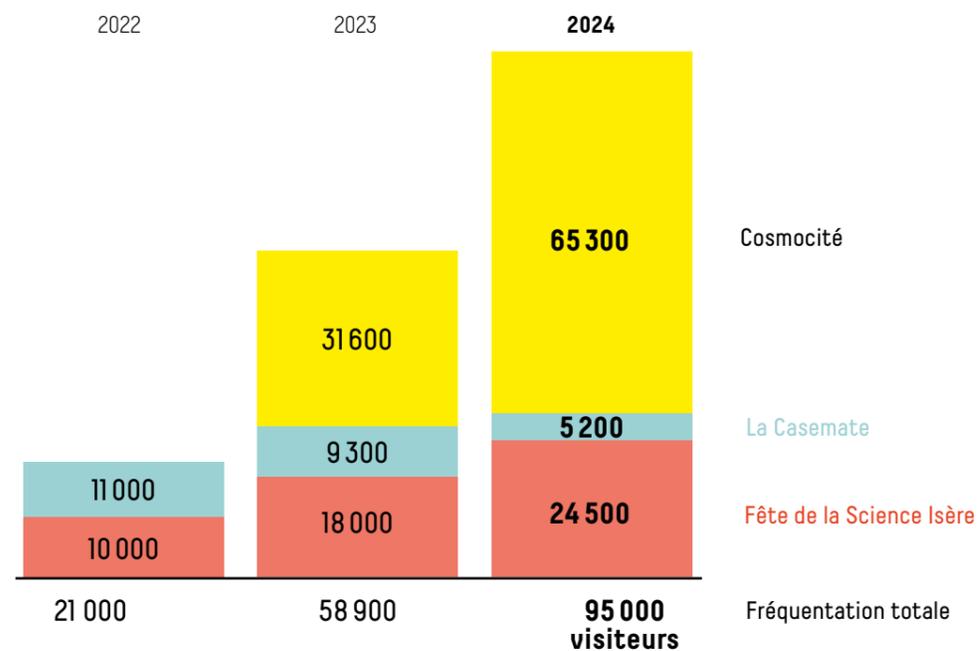
L'édition 2024 marque un plus fort déploiement territorial, puisque la programmation s'est déployée dans 37 communes de la Métropole. À noter également la diversification des partenaires : communes et compagnies artistiques, équipements métropolitains (MC2, Hexagone, CCNG, Territoire de Sciences, Agence Grenoble-Alpes) mais aussi tiers-lieux comme la Correspondance, associations etc. Un nombre croissant de spectacles programmés en lien avec des MDH/centres sociaux ou encore des bibliothèques.

Source : Programmes et bilans 10 Jours de la Culture

Fréquentation MC2



Fréquentation Territoire de sciences



Commentaire

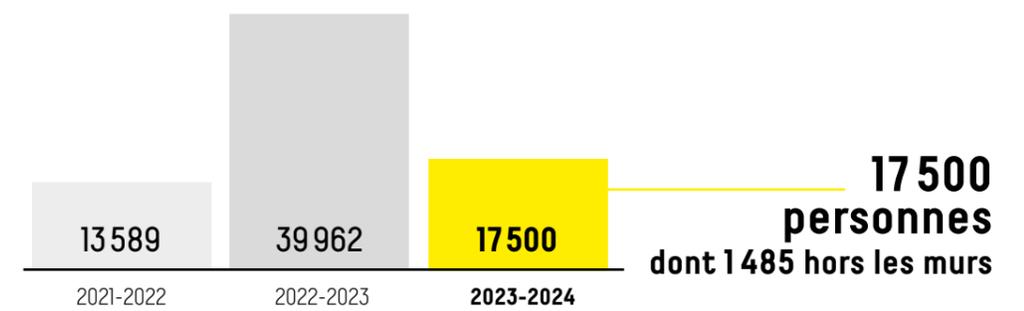
Inauguré en septembre 2023, Cosmocité confirme son succès auprès du public et son rôle central dans la diffusion de la culture scientifique sur le territoire avec 65 300 visiteurs sur l'année 2024, contre 50 000 attendus.

En 2024, La Casemate a connu par contre-coup une fréquentation en léger retrait, expliqué notamment par le transfert de l'espace d'exposition jeune public à Cosmocité. Une nouvelle dynamique est engagée pour renforcer l'attractivité de La Casemate.

L'édition 2024 de la Fête de la science a été un véritable succès en Isère, qui s'est hissée au premier rang des départements français en nombre d'événements organisés. Au total, 427 manifestations ont été proposées, dont 131 dédiées aux scolaires, centrées sur la thématique nationale « Océan de savoirs », avec l'implication de 24 communes de la Métropole.

Source : Rapport d'activité Territoire de sciences

Fréquentation de l'Hexagone

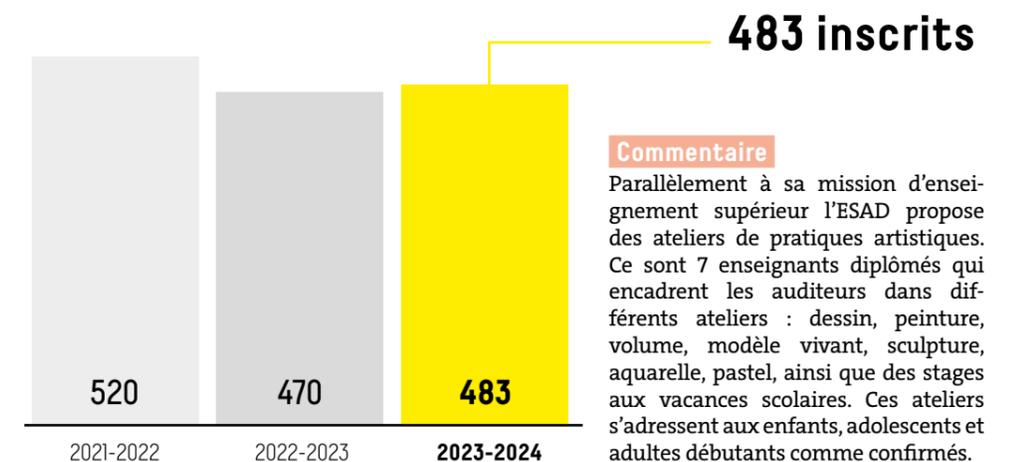


Commentaire

Entre la saison 2022/2023 et 2023 /2024, le taux de remplissage en salle passe de 65% à 73%. 2023/2024 est la première année d'une programmation de saison pour la partie hors les murs. Cette tendance se poursuivra pour la prochaine saison.

Source : Rapport d'activité Hexagone

Nombre d'inscrits aux Ateliers Tout Public (ATP) de l'ESAD sur le site de Grenoble



Commentaire

Parallèlement à sa mission d'enseignement supérieur l'ESAD propose des ateliers de pratiques artistiques. Ce sont 7 enseignants diplômés qui encadrent les auditeurs dans différents ateliers : dessin, peinture, volume, modèle vivant, sculpture, aquarelle, pastel, ainsi que des stages aux vacances scolaires. Ces ateliers s'adressent aux enfants, adolescents et adultes débutants comme confirmés.

Source : Rapport d'activité ESAD GV

**Nombre d'étudiants participants au dispositif
« Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes »**

en 2024,
869 étudiants inscrits
dont plus de 60 % sont internationaux

Commentaire

Lancement réussi pour cette première saison du dispositif, on peut d'ailleurs noter que plus de 60% des participants sont des étudiants internationaux. Le dispositif doit désormais continuer à se développer et gagner en notoriété auprès des étudiants.

Source : Service culture, enseignement supérieur et recherche

PARTIE 8

Proximité et espaces publics

Plan vélo et modes actifs

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Mise en œuvre et évaluation de la politique cyclable.

Les missions des services s'articulent autour des axes définis dans le plan d'actions en faveur de la pratique cyclable (délibération cadre de juillet 2021).

Il s'agit d'une part, d'assurer le développement du réseau des aménagements cyclables, de résorber les principaux points noirs, de contribuer à la mise en place d'un plan d'actions pour l'entretien du réseau cyclable, de contribuer au développement des solutions de stationnements cyclables sécurisés, et à la promotion du territoire en tant que terre de vélo.

D'autre part, d'assurer la prospective et de garantir une veille de l'innovation en anticipant les usages de demain, en participant aux réseaux nationaux sur l'évolution de l'espace public et en contribuant à l'élaboration des documents de planification (PLUi, SDIC, etc.).

Le pilotage de la politique publique nécessite de mobiliser les acteurs et les partenaires, d'organiser l'évaluation et d'en assurer la valorisation et la communication.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Développement du réseau cyclable

En tant que Maître d'ouvrage, la Métropole poursuit sa politique d'aménagement d'un réseau cyclable attractif et sécurisé. 5,3 km de Chronovélo ont été créés : le tronçon nord de l'avenue Berthelot (axe n°7), l'avenue Croizat à Fontaine (axe n°1), l'avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (axe n°3), l'avenue Ferrier à Echirolles (axe n°3), le secteur autour de Grand Place (axes n°5 et 7), la liaison entre Eybens et Poisat (axe n°6). 400 mètres de voies vertes répartis sur Meylan et sur Vizille, ont par ailleurs été créés.

Franchissement de coupures

En 2024, la Métropole a poursuivi les études concernant les créations de 4 ouvrages d'art, délibérées en novembre 2022.

Points noirs de sécurité

En 2024, un giratoire a été sécurisé pour les modes actifs, celui de Quesnay situé à la limite entre Echirolles et Eybens, et qui fait notamment la jonction entre l'échangeur de la rocade et l'Hôpital Sud.

Stationnement vélo

Le SMMAG déploie le stationnement sécurisé en consignes, et la Métropole le stationnement en arceaux sur l'espace public. Le rythme de pose d'arceaux s'est accéléré depuis 2 ans pour répondre à la réglementation sur la sécurisation des traversées piétonnes (dégagement de la visibilité des 5m en amont des passages piétons).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Nombre d'arceaux posés

630 arceaux posés en 2024

Commentaire

Le rythme de pose s'est accéléré depuis 2 ans pour répondre à la réglementation sur la sécurisation des traversées piétonnes (dégagement de la visibilité des 5m en amont des passages piétons).

Source : Service Prospective Politiques Publiques

■ Nombre de kilomètres de pistes Chronovélos créés

5,3 km en 2024

Commentaire

Carte de tout le réseau chronovélo actuellement en service :



Source : Grenoble Alpes Métropole – Service Prospective Politiques Publiques

■ Nombre de points noirs majeurs sécurisés

**1 point noir majeur
sécurisé en 2024**

Commentaire

Il s'agit du giratoire Quesnay (limite Echirolles/Eybens) sur la Chronovélo 6.

Source : Grenoble Alpes Métropole – Service Prospective Politiques Publiques

Végétalisation des espaces publics et plan Canopée

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Depuis 2017, la Métropole exerce la **compétence Arbres, soit la gestion, la surveillance et la préservation du patrimoine existant (environ 36 000 arbres) ainsi que son développement par le biais du Plan Canopée**, visant à développer le couvert arboré pour lutter contre la chaleur urbaine.

Le plan Canopée fixe aujourd'hui une ambition renforcée pour promouvoir la place de l'arbre et du végétal, protéger et développer le patrimoine arboré et la végétalisation des espaces, afin d'adapter le territoire métropolitain aux changements climatiques et y favoriser la biodiversité, conformément aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie 2020-2030.

Son plan d'action a pour objectif de :

- **protéger le patrimoine hérité : les arbres, le végétal et les sols ;**
- **mettre en œuvre une gestion durable et évolutive du patrimoine ;**
- **développer le patrimoine par planification, pragmatisme et opportunisme ;**
- **mobiliser les acteurs.**

Les arbres n'étant pas un simple mobilier urbain, il est important de prendre en compte certains facteurs pour leur implantation et pérennité. Le service Gestion du patrimoine naturel et arboré est en charge d'accompagner le développement des arbres et leur protection, en assurant des missions d'expertise, de gestion patrimoniale et de maîtrise d'ouvrage.

En parallèle, nous gérons également 7 espaces naturels métropolitains accessibles au public et d'autres propriétés foncières de Grenoble-Alpes Métropole soit 280 ha au total.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Arboretum métropolitain

Poursuite de l'identification d'arbres remarquables pour permettre leur protection dans la modification n°5 du Plan local d'urbanisme. À l'été 2024, des inventaires de terrain ont eu lieu sur 9 nouvelles communes.

Communication au cours du mois de la fraîcheur

Le premier mois thématique de la fraîcheur en juin 2024 a permis de lancer des animations sur le rôle de la végétalisation pour rafraîchir la ville. Des balades à vélo ont permis de faire découvrir la gestion des eaux pluviales et les bienfaits de la végétalisation. Une conférence avec l'architecte-paysagiste Caroline Mollie, autrice de livres de référence sur les arbres en ville, a eu lieu au siège de la métropole.

Vers une gestion efficiente, partagée et résiliente du patrimoine arboré métropolitain

En application du Plan Canopée métropolitain, la Métropole poursuit la structuration ambitieuse de sa politique de gestion du patrimoine arboré, dans une double logique de protection (axe 1) et de gestion durable (axe 2).

À cet effet, la délibération du 31 mai 2024 acte l'intégration au règlement de voirie du barème national Valeur Intégrale Évaluée – VIE et de son pendant le Barème d'Évaluation des Dégâts – BED - outils qui permettent d'évaluer la valeur des arbres et les préjudices en cas de dommage. Ces démarches renforcent la reconnaissance des arbres comme éléments structurants de l'espace urbain. Parallèlement, un travail de sensibilisation a été conduit en 2024 auprès des acteurs publics et privés : opérateurs de réseau, SPL, entreprises du BTP et techniciens communaux afin de consolider une culture commune de protection de l'arbre en milieu urbain.

L'année 2024 a aussi été marquée par des évolutions majeures : la fin du service commun de l'arbre avec la Ville de Grenoble au 31 décembre 2024, l'actualisation de la convention cadre de délégation de compétence pour l'entretien du patrimoine arboré en septembre 2024 et une programmation complète exécutée par la Ville d'Echirolles en 2024 soit plus de 1000 interventions.

En 2024, la dynamique de mutualisation engagée dès 2022 se concrétise : deux groupements de commandes (diagnostics arborés et fournitures végétales) ont été lancés avec plusieurs communes, tandis qu'une offre de prestation de services métropolitaine a été formalisée en février.

Sur le terrain, les aléas climatiques de fortes intensités (orages, vents de fin mars, du 15 août, du 1^{er} septembre, et du 8 octobre), ont générés des interventions sur plus d'une centaine d'arbres et causé des dommages aux biens sur l'espace public. Le suivi sanitaire des arbres révèle des effets différés du réchauffement climatique (dépérissements, maladies, espèces fragilisées) en lien avec les effets de sécheresse (2022) et les excès d'eau printemps 2024. Un effort soutenu de gestion est déployé pour accompagner les conversions de tailles architecturées, maintenir les arbres sénescents, renforcer la surveillance des jeunes arbres et programmer les renouvellements.

Le recensement des besoins d'intervention est désormais engagé à l'échelle de 41 communes et s'appuie sur des plans de gestion en cours de consolidation.

Plantation d'arbres sur l'espace public

Poursuite des efforts de plantations d'arbres sur l'espace public, via l'axe n°3 du Plan Canopée « Développer le patrimoine – planification, pragmatisme et opportunisme, et les opérations de réaménagement avec notamment comme en 2023 une nouvelle tranche de renouvellement et renforcement des plantations d'arbres sur l'axe Lesdiguières à Grenoble et rue du 8 mai 1945 à Saint-Martin-le-Vinoux, et de nouveaux projets de plantation et désimperméabilisation comme la rue St Just à Saint Martin d'Hères, l'avenue de Valence à Sassenage, la rue Georges Cuvier au Pont-de-Claix et la rue Etienne de la Boétie à Eybens.

Au total, près de 12,5 % du patrimoine arboré est aujourd'hui constitué de jeunes sujets (moins de 10 ans), témoignant de l'investissement croissant dans l'adaptation végétale des espaces publics.

Enfin, pour répondre aux contraintes croissantes du sous-sol urbain, un protocole de cohabitation arbres-réseaux a été établi en 2024 entre les services maîtrise d'ouvrage et régies, permettant d'optimiser les implantations tout en assurant la pérennité des végétaux. La Métropole s'implique également dans la révision de la norme nationale sur les distances entre arbres et réseaux, anticipant ainsi les futurs défis d'aménagement.

Espaces naturels métropolitains

La gestion métropolitaine des espaces naturels, se poursuit en 2024 une action équilibrée entre préservation, sécurité et accueil du public. La labellisation « ÉcoJardin » du Parc Hubert Dube-dout et le renouvellement de celle de la Chartreuse de Prémol témoignent de pratiques de gestion respectueuses des écosystèmes. Des inventaires naturalistes au Bois des Vouillants et à la Chartreuse de Prémol ont enrichi la connaissance écologique de ces sites (avifaune, amphibiens, chiroptères, odonates, lépidoptères, orthoptères et flore).

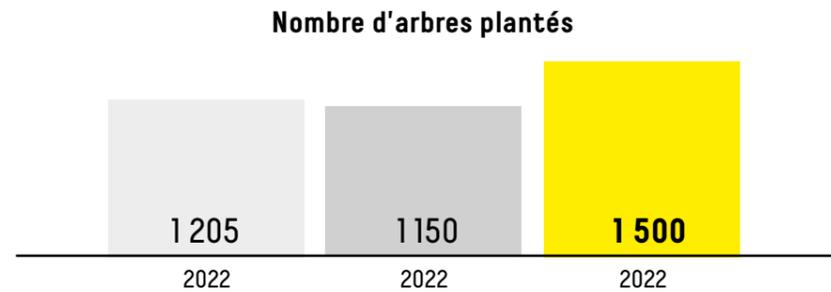
La médiation environnementale, reconduite pour la troisième année, a permis de maintenir un lien fort avec les usagers. Les efforts de propreté (tri sélectif étendu, gestion des déchets hors foyer), la gestion du mobilier d'accueil et le suivi de la fréquentation – malgré un météo défavorable et des actes de vandalisme – illustrent la volonté d'un service public de qualité.

Garantir la sécurité des personnes et des milieux : les patrouilles hebdomadaires, les fermetures préventives en cas de météo extrême et la mise en conformité des aires de jeux traduisent une attention constante à la sécurité et à la préservation des milieux.

Piloter et coordonner l'action publique : si les comités de site 2024 ont été reprogrammés début 2025, ils s'inscrivent dans une dynamique de gouvernance concertée, garante de la cohérence des politiques métropolitaines.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Plantations d'arbres saison 2023-2024



Commentaire

Un bilan de plantation ne peut pas se présenter sous une forme calendaire de l'année N car l'opération s'effectue en période hivernale, soit du mois de novembre N à mars N+1. On parle donc ici des plantations réalisées entre novembre 2023 et mars 2024.

Source : Service gestion du patrimoine naturel et arboré – Pôle proximité et espaces publics

Surfaces désimperméabilisées et végétalisées

Surfaces désimperméabilisée

3 316 m²

Surfaces végétalisées

4 614 m²

Commentaire

Surfaces désimperméabilisées : correspond aux surfaces sur lesquelles un revêtement perméable a été posé (pavés à joints fertiles, enrobé poreux, etc.).

Surfaces végétalisées : correspond aux surfaces remises en plein terre.

Source : Service Expertise et analyse patrimoniale – Pôle proximité et espaces publics

Ouvrages d'art et risques naturels

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service ouvrages d'art et risques naturels a pour missions de mettre en œuvre :

1. La politique de gestion et d'intervention sur les ouvrages d'art selon les axes suivants :

- connaître le patrimoine des ouvrages d'art de la Métropole ;
- surveiller et évaluer de manière régulière les ouvrages, notamment engager le rattrapage de cette surveillance peu assurée précédemment ;
- assurer l'entretien courant et spécialisé régulier des ouvrages d'art ;
- assurer le gros entretien renouvellement (GER) ;
- mener à bien toutes les réparations nécessaires.

2. La politique de gestion et d'intervention face aux risques naturels gravitaires impactant les voiries et espaces publics métropolitains mise à jour par délibération du 20 décembre 2024.

L'ampleur et l'état du patrimoine hérité conduite la métropole à renforcer sa mobilisation et à mettre en place des critères de priorisation indispensables devant le constat d'un nombre important d'ouvrages très dégradés et d'un contexte d'accroissement du nombre d'événements de type aléa gravitaire impactant les voiries.

Le service assure donc tout **à la fois les missions de maître d'ouvrage, de gestionnaire du patrimoine et d'expertise des ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels.**

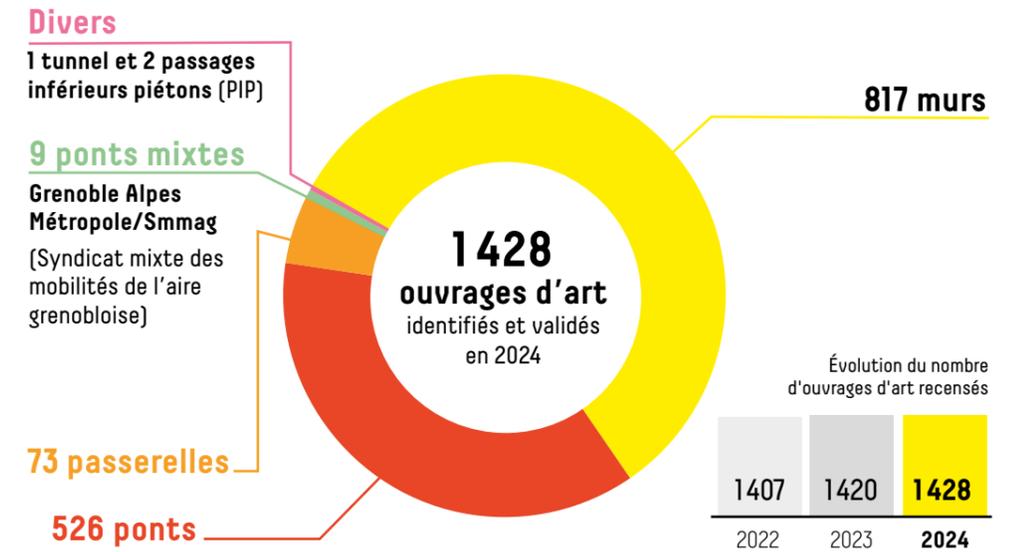
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Durant l'année 2024, 9,4 M€ ont été dédiés aux travaux et études relatifs aux ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels.

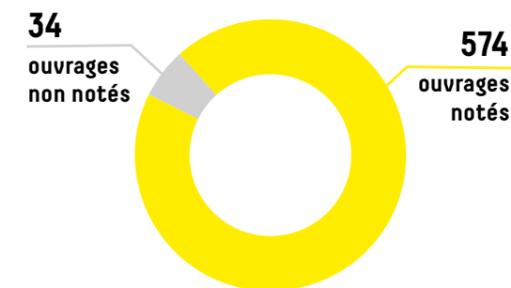
- Ainsi, 7,5 M€ de dépenses de Gros Entretien du patrimoine ont notamment permis la réparation et la sécurisation des ouvrages d'art suivants :
 - pont sur la Romanche à Séchilienne ;
 - 2^e tranche Pont de Catane à Seyssinet Pariset ;
 - 1^{re} tranche du pont de la Galochère à Saint Martin d'Hères ;
 - couverture du Doménon à Domène ;
 - pont de Venon à Gières ;
 - pont route de Chartreuse sur l'ex RD 512 à La Tronche ;
 - pont sur l'ex RD 1532 à Veurey Voroize ;
 - passerelle de la Vence et de la Roselière à St Egrève ;
 - passerelle de l'Ovalie à Sassenage ;
 - 2^e tranche Passerelle Normandie Niemen à Saint Martin d'Hères ;
 - mur du cimetière à Corenc.
- En outre, c'est plus de 1,9 M€ consacrés aux risques naturels avec la réalisation en particulier de :
 - la protection de la berge du quai Charpenay à La Tronche et Grenoble ;
 - la sécurisation des coulées de boue et chutes de blocs sur l'ex RD 242 à Miribel ;
 - la sécurisation du versant de Jayères à Claix ;
 - la sécurisation de la montée du Vercors à Sassenage ;
 - et le traitement de glissements à Venon et Quaix en Chartreuse.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

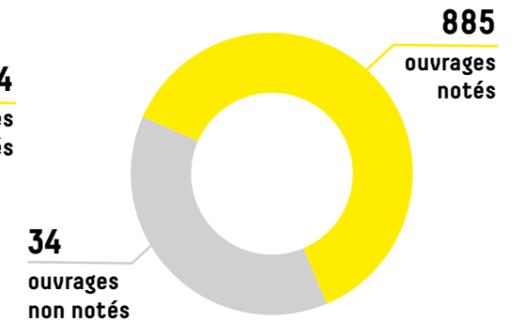
■ Nombre d'ouvrages d'art recensés et inspectés



Répartition du nombre d'ouvrages notés (IQOA) pour l'ensemble des ponts, passerelles et PIP



Répartition du nombre d'ouvrages notés (IQOA) et non notés sur l'ensemble du patrimoine



Commentaire

Grenoble Alpes Métropole poursuit ses efforts dans le rattrapage pour une meilleure connaissance et évaluation de son patrimoine.

L'ensemble des ponts et passerelles seront tous inspectés d'ici la fin du mandat.

En revanche, le recensement et la surveillance des murs de soutènement, classés comme ouvrage d'art, seront exercés prioritairement sur les voies classées Principales et de Liaison, et de façon secondaire, sur les voies « enclavantes ».

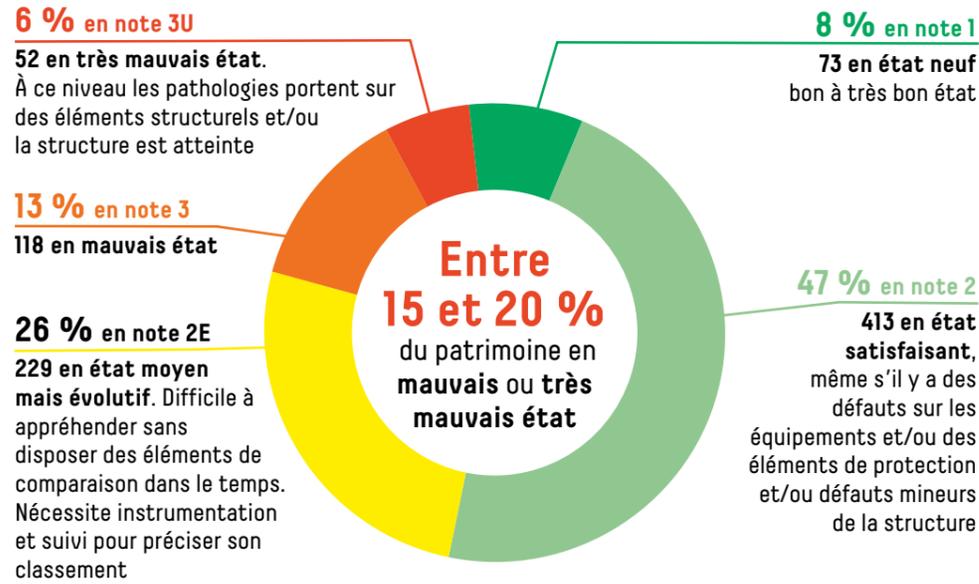
À noter qu'à ces primo-inspections, il faut dès à présent ajouter le renouvellement des inspections selon la périodicité optimisée et proposée lors de la dernière délibération du 27 septembre 2024.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre d'inspections détaillées réalisées et État du patrimoine (notation IQOA)

L'état actuel du patrimoine métropolitain pour les ouvrages d'art inspectés, hors murs ex-communaux, est le suivant :



Commentaire

Nous pouvons donc classer ainsi le patrimoine :

- 55% d'état satisfaisant/correct qui nécessiterait de petites actions de maintenance corrective ;
- 26% à évaluer plus finement, notamment via la mise sous surveillance et instrumentation afin de définir et quantifier si possible l'évolutivité ;
- 19% sont en mauvais voire très mauvais état et nécessitent des interventions urgentes.

Le taux de retour en notation 3 ne diminue pas d'année en année. Le taux de mauvais à très mauvais état est constant entre 20% et 25%. Et la part des 2E se maintient à des niveaux très élevés.

Note 1 : état neuf – bon à très bon état

Note 2 : état satisfaisant, même s'il y a des défauts sur les équipements et/ou des éléments de protection et/ou défauts mineurs de la structure

Note 2E : état moyen mais évolutif. Difficile à appréhender sans disposer des éléments de comparaison dans le temps. Nécessite instrumentation et suivi pour préciser son classement

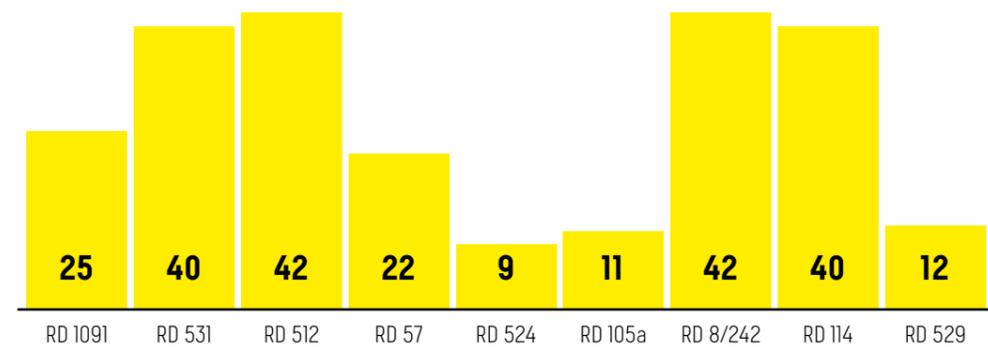
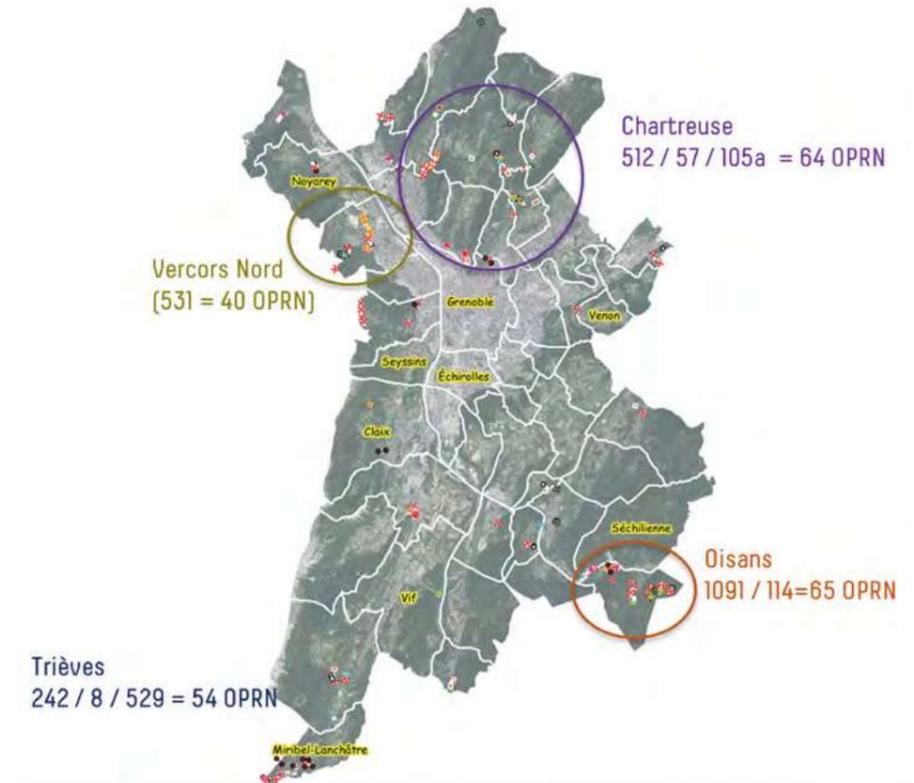
Note 3 : ouvrage en mauvais état, voire très mauvais état si 3U. A ce niveau les pathologies portent sur des éléments structurels et/ou la structure est atteinte.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

Nombre d'Ouvrages de Protection contre les Risques Naturels (OPRN) recensés

340 OPRN identifiés et validés en 2024

Actuellement le territoire métropolitain compte 340 OPRN recensés situés pour les 2/3 d'entre eux sur les versants montagneux de la métropole :



Commentaire

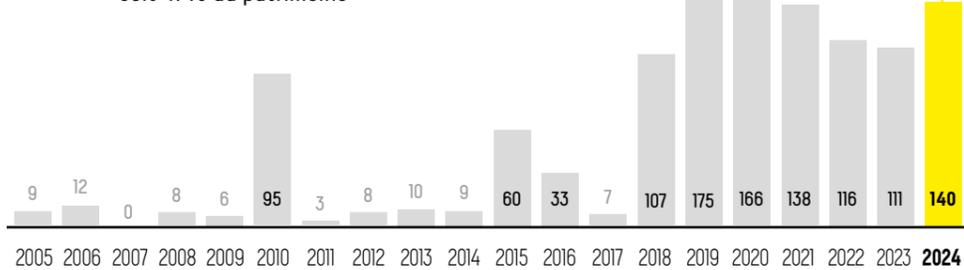
Conformément à la délibération cadre de gestion contre les risques naturels de décembre 2024, la réalisation du recensement exhaustif et la création de fiches d'identité ont été engagées selon une logique d'itinéraire via le SDERMD.

Les inventaires sur les infrastructures de déplacement Principales sont ainsi en cours.

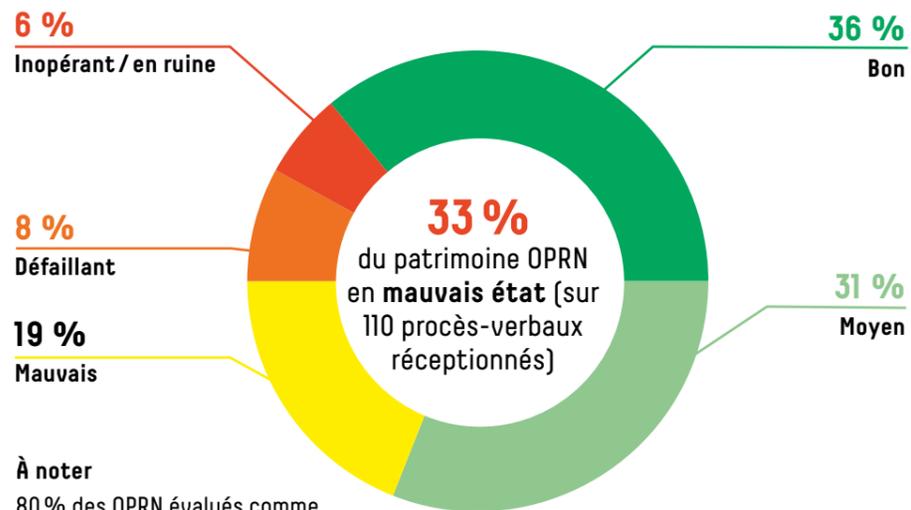
Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

Nombre d'inspections détaillées initiales (IDI) réalisées sur les OPRN et État du patrimoine

140 inspections
réalisées en 2023/2024
soit 41 % du patrimoine



État des 110 ouvrages inspectés et réceptionnés



À noter
80 % des OPRN évalués comme « défaillants » ou « en ruine » sont situés sur la RD512 (montée en Chartreuse) où des travaux sont prévus à partir de l'automne 2025. (11 OPRN)

Commentaire

À la différence des Ouvrages d'Art, il n'existe pas d'équivalent de l'ITSEOA (Instruction Technique pour la Surveillance et l'Entretien des Ouvrages d'Art) pour la gestion des OPRN. Dans ces conditions, les services métropolitains se sont rapprochés des collectivités ayant déjà mis en place une gestion des OPRN, afin de définir des protocoles et proposer les actions de gestion et participent également au projet national de recherche C2ROP, dans un souci permanent d'efficacité et de maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Source : Service Ouvrages d'Art et Risques Naturels

Espaces publics – Voirie

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La raison d'être du Pôle proximité et espaces publics est d'**accompagner l'évolution de l'espace public**, en lien avec les communes, pour améliorer le cadre de vie de l'usager. Cet accompagnement se fait tout en déclinant les politiques publiques métropolitaines et à travers l'intégration des grandes transformations territoriales et des enjeux de proximité ; ceci afin de concevoir, maintenir et exploiter un **territoire durable, sobre et adapté aux usages**.

Il a pour finalités de :

- **gérer et optimiser** les services publics dits de surface ;
- **garantir** la sécurité des usagers ;
- **recevoir** l'expression des élus, et proposer à la validation politique, les projets d'amélioration de l'espace public et des services concernés ;
- **construire, piloter et réaliser** les projets d'aménagement de l'espace public.

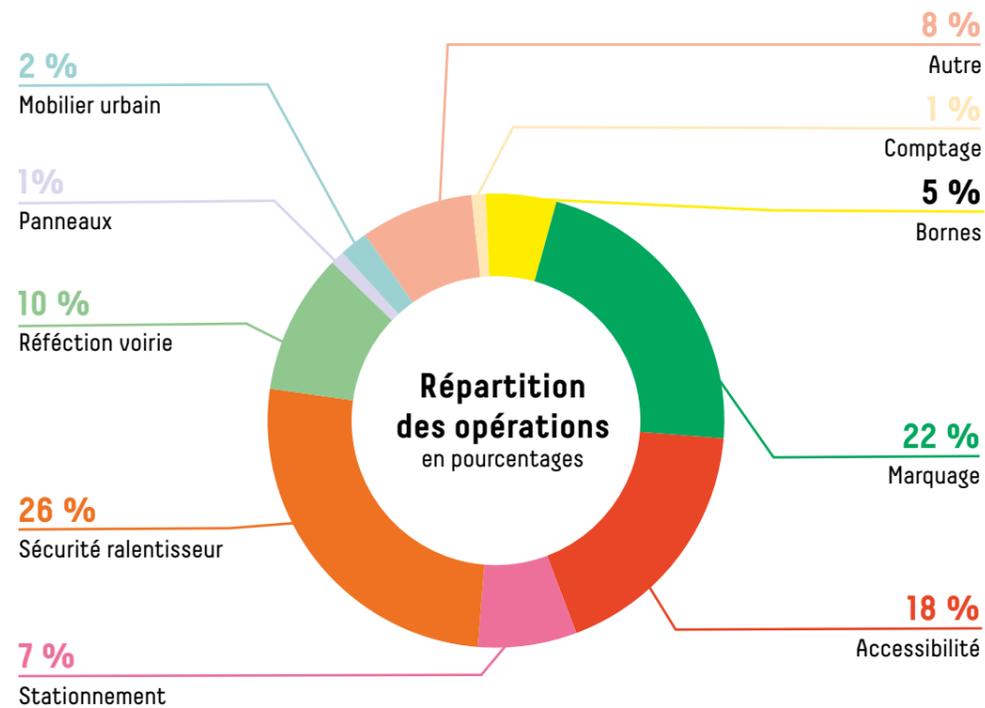
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Investissement à plus de 55 millions d'euros**, soit une diminution d'environ 10 millions d'euros par rapport à 2023, principalement liée à la baisse de notre participation aux projets A480 et Rondeau de 8,3 M€ sur cette année en cohérence avec leur niveau d'avancement.
- 8,3 M€ consacrés au développement de la politique cyclable, soit 1 million de plus qu'en 2023 :
 - aménagement de la Chronovélo 3 sur l'avenue Maquis de l'Oisans à Pont de Claix ;
 - de la chronovélo 1 sur l'avenue Croizat à Fontaine et de la chronovélo 7 avenue Berthelot et Champon à Grenoble ;
 - démarrage de la chronovélo 6 à Eybens et Poisat, la chronovélo 5 sur l'avenue Rhin et Danube et la rue Anatole France à Grenoble, et l'avenue Auguste Ferrié à Echirrolles.
- Au titre du réaménagement des espaces publics, 7,1 M€ d'investissements réalisés :
 - requalification de la route de Chartreuse à La Tronche ;
 - sécurisation du chemin de Malanot à Corenc ;
 - réaménagement de la rue Félix Faure à Saint Martin le Vinoux ;
 - aménagement de plusieurs places aux enfants et du square Lafleur à Grenoble ;
 - et les abords de l'école, route de Montaud à Veurey-Voroize ;
 - démarrage des travaux pour l'embellissement de la place Sainte Claire Notre Dame à Grenoble, l'aménagement de la place du pôle médical à Saint Georges de Commiers ainsi que la requalification du CVCM de Vaulnaveys le Haut.

- **L'accompagnement du projet de mobilité de la ligne de bus C1+** à Meylan est également rentré en phase opérationnelle sur ses 2 séquences sur les avenues Vercors et Granier et le chemin de Monarié.
- **Plan Canopée** : intensification des plantations d'arbres avec plus de 1500 arbres lors de la saison de plantation 2023/2024. Évolution du mode de gestion avec les communes délégataires de Grenoble et Echirolles : première année complète en convention 3DS sur la commune d'Echirolles.
- Amélioration de la connaissance du patrimoine **ouvrages d'art**, avec un patrimoine qui augmente et dont l'état se précise par l'avancement des inspections. Réalisation des 1^{ères} inspections des OPRN (Ouvrages de Protection contre les Risques Naturels) soit environ 18% du patrimoine inspecté.
- Enveloppe de **GER** (Gros Entretien et Renouvellement) contenue dans les 9,6 M€ de l'épure budgétaire : montant entièrement consommé et plus de 60 opérations réalisées.
- Mise en œuvre du patrouillage sur les axes structurants métropolitains, par les directions techniques de secteur.
- Fin du rattrapage du retard sur l'appel de la RODP.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Travaux de proximité

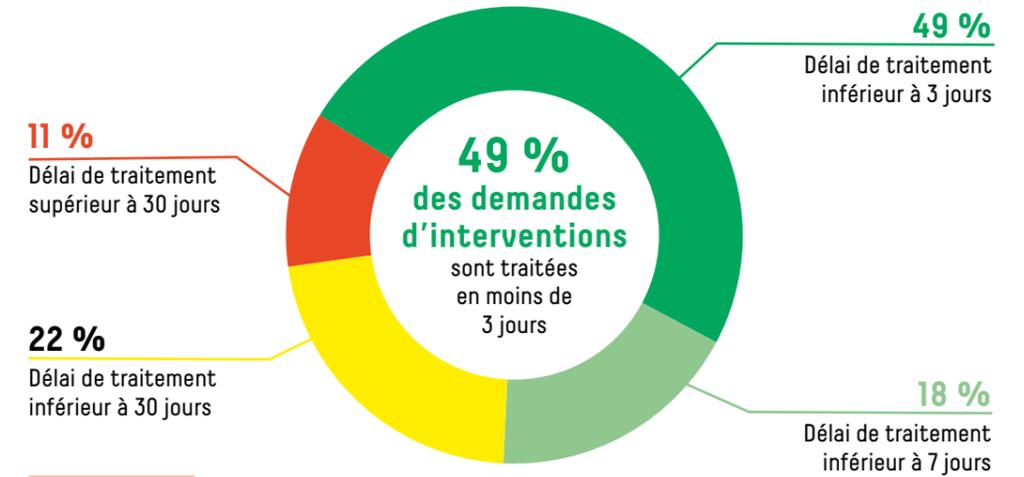


Commentaire

L'enveloppe de proximité a été entièrement consommée par les communes, qui ont de plus en plus recours à l'abondement. Les principaux projets portent sur la sécurisation, le marquage et l'accessibilité.

SAF Pôle proximité et espaces publics

Délai de traitement des fiches GRU (demandes d'interventions)

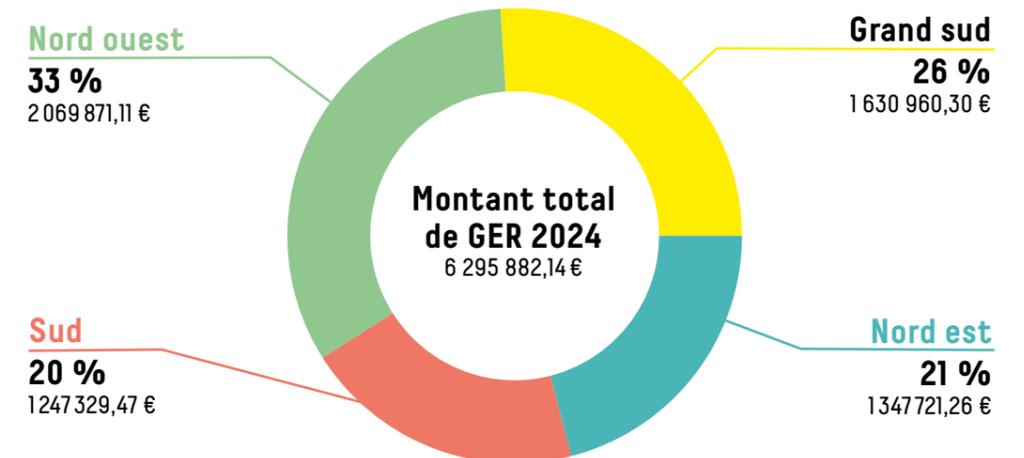


Commentaire

Dernière année d'utilisation de la GRU avant passage au nouveau logiciel commun de suivi du patrimoine métropolitain, PEP's.

Source : Service ingénierie de l'exploitation

Réalisation du "gros entretien renouvellement" (GER) 2024 par secteur

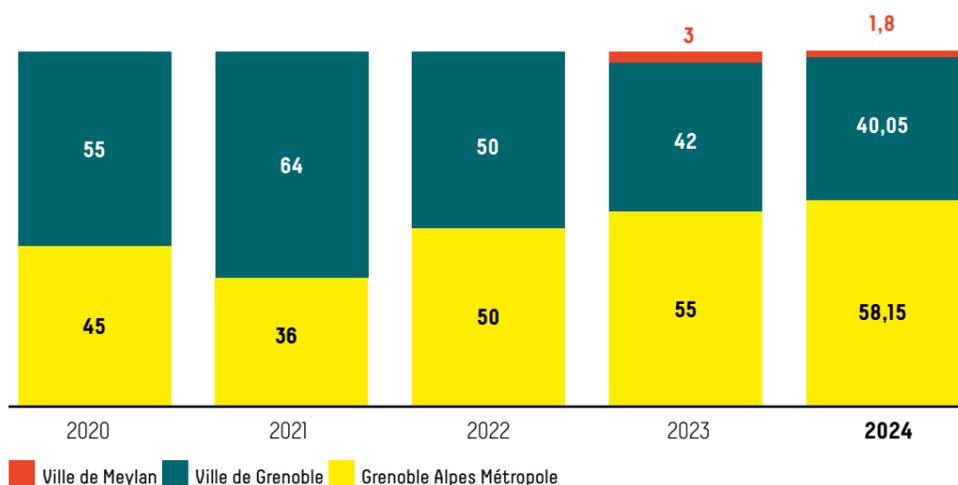


Commentaire

Maintien de la consommation de GER du fait des contraintes budgétaires qui obligent à rester dans l'épure de la PPI.

Source : Service analyse patrimoniale

Activités du Bureau d'Études Aménagement Espaces Publics, service commun avec les villes de Grenoble et Meylan



Commentaire

En 2024, une 100^{aine} de projets pris en charge par le service BEAEP pour les 3 collectivités soit :

- 72 projets pour Grenoble Alpes Métropole;
- 33 projets pour la ville de Grenoble ;
- 2 projets pour la ville de Meylan ;

dont 50 projets achevés parmi lesquels 26 études de faisabilité.

Source : Service ingénierie de l'exploitation

PARTIE 9

Pilotage et transformation numérique

Relation usagers

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

L'équipe « relation métropolitaine aux usagers » (RMU) a comme principal objectif de **faciliter le parcours des usagers**, quelle que soit leur porte d'entrée : physique, téléphonique, courrier et numérique. Elle leur offre des réponses de premier niveau ou les oriente vers les services experts. Cet accompagnement de l'utilisateur s'appuie sur la formation des agents, la transmission d'informations mises à jour par les services et directions, via des outils et des processus communs.

Afin de simplifier au maximum la tâche pour les usagers, il s'agit donc de promouvoir une culture partagée de l'accueil **avec les communes**. Dans un « réseau des accueillants », il s'agit de développer, autant que faire se peut, la continuité et la fluidité des démarches pour l'utilisateur. Cela passe par le partage d'informations, l'échange de pratiques et d'outils, notamment en matière de démarches en ligne du territoire.

Au-delà de l'équipe cœur, ces évolutions nécessitent la montée en compétences de **l'ensemble des agents de la métropole** afin que l'utilisateur soit placé au centre des services publics du bloc communal. Pour les agents d'accueil, du suivi et du traitement, il s'agit de développer une démarche qualité fondée sur une amélioration continue du parcours usager, la poursuite de la montée en compétences et l'amélioration des outils dédiés au suivi des demandes et réponses aux usagers.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Développement et amélioration des services en ligne et outils internes de gestion des demandes usagers

L'accès à des services en ligne pour les usagers répond aux besoins des usagers mais également à ceux des services et directions. Le formulaire en ligne permet aux citoyens équipés et autonomes de solliciter la Métropole 24h/24h et 7 jours/7. **Cette réponse numérique est un accueil complémentaire aux accueils téléphonique, physique et courrier.** Le déploiement de nouveaux services en ligne ou de gestion des demandes téléphoniques par RMU et l'amélioration de services existants ont constitué un travail important en 2024 avec le développement des services suivants :

- demande de renseignement pour les eaux usées et pluviales et les cours d'eau (pour RMU et usagers) ;
- signaler un problème sur la voirie ou mes déchets d'eau (pour RMU et usagers) ;
- demande d'une autorisation de voirie ;

- visites du centre de tri des déchets (GAM + 7 EPCI voisins) ;
- candidature aux projets d'éducation à l'environnement en temps extrascolaire ;
- demande de renseignements auprès d'un conseiller énergie ;
- « Mon Commerce de demain » le concours ;
- inscriptions pour les Journées européennes du patrimoine.

Évolutions pour 2024 :

- inscription aux ateliers "Réduction des déchets" ;
- demande de dérogation ZFE d'eau (pour RMU et usagers) ;
- réservation de broyeurs à végétaux.

Déploiement du Programme PEP'S (Patrimoine et Espaces Public's)

Le service RMU a été associé fin 2024 au projet PEP'S, déployé début 2025. Ce travail a permis de construire un nouveau formulaire (utilisé par RMU pour tracer les demandes téléphoniques et par les usagers pour effectuer leur demande en ligne) et de vérifier l'interaction entre les demandes usagers numériques et téléphoniques de la GRC et leurs traitements par les métiers experts pour en améliorer le délai de traitement ainsi que la qualité des réponses.

Développement des compétences des agents d'accueils

Les fonctions d'accueil reposent principalement sur l'accueil physique, le standard téléphonique (accueil général, GRC collecte Voirie et GRC assainissement) et le traitement des demandes numériques. L'objectif visé est de former en interne les agents de l'unité accueil pour leur permettre de renseigner l'utilisateur sur plusieurs domaines de compétences (GRC collecte/voirie/assainissement) – Accueil physique et standard général.

- Mise à jour quotidienne des fiches de la base de connaissance ;
- rencontres régulières entre agents d'accueil et services pour mettre à jour les connaissances indispensables au bon aiguillage des usagers.

Développement des relations avec les communes

- Deux à trois fois par an, animation du réseau des accueillants pour partager les pratiques et les expériences afin d'homogénéiser les méthodes de travail ;
- rencontres régulières avec les collègues de la ville de Grenoble pour fluidifier le traitement des demandes usagers complexes, éviter les réponses « ping pong » entre nos institutions et ainsi améliorer la qualité de la relation à l'utilisateur.

Dématérialisation du courrier

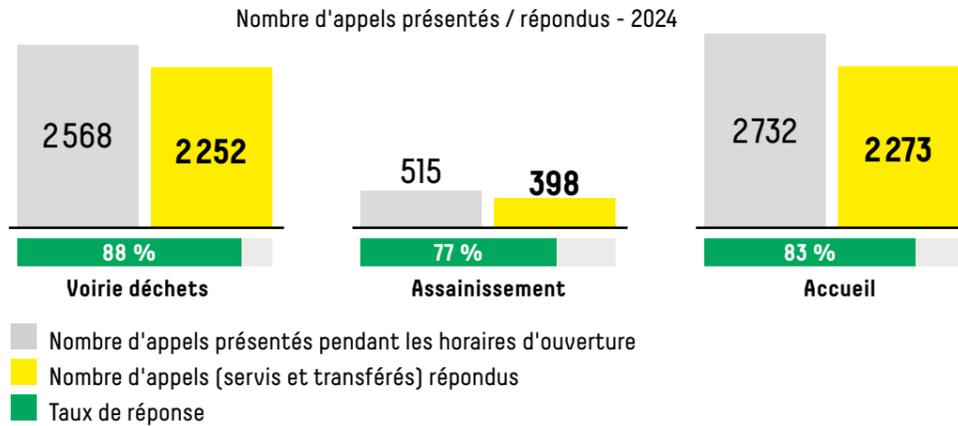
- Le logiciel de gestion des correspondances (courrier) a été choisi avec la solution Maarch. Le déploiement aura lieu en 2025. ;
- envoi des recommandés 100% électroniques : afin de réduire le budget d'affranchissement un travail de sélection de la plateforme d'envoi de lettres recommandées électroniques a été réalisé, pour déploiement en 2025.

Activités de l'unité courrier

- Prise en charge des envois en masse du journal Yello, initialement traité par un prestataire extérieur ;
- sensibilisation aux modes d'affranchissement pour une optimisation du budget affranchissement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Taux d'appels répondus pour les 3 standards : assainissement, voirie-déchets et accueil général – moyenne mensuelle



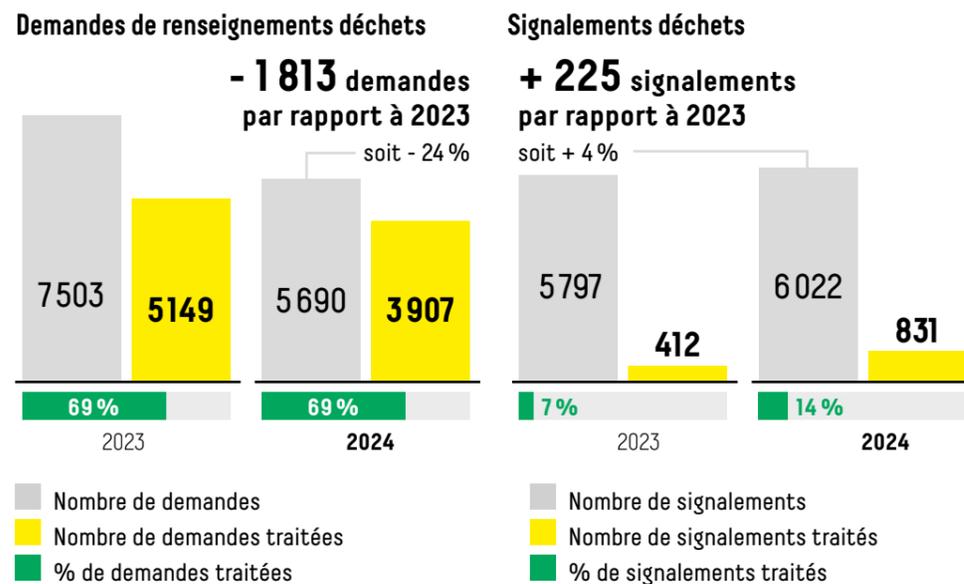
Commentaire

Les taux de traitement des appels des 3 standards sont meilleurs qu'en 2023 puisque l'on dépasse les 80% d'appels répondus pour les standards de l'accueil général et de voirie-déchets (Moyenne sur les 3 standards de 85% contre 77% l'année 2023). Ceci s'explique par une adaptation du paramétrage du logiciel du standard Imagicle : nous avons augmenté le nombre d'appels possibles dans les files d'attente et le temps d'attente possible. Ce qui fait que les agents reçoivent plus d'appels qu'ils peuvent traiter.

Par rapport à 2023, on constate une baisse du nombre d'appels présentés de quasiment 30% sur le standard de l'assainissement, de 20% sur le standard de l'accueil général et 10% pour le standard voirie-déchets.

Source : Imagicle

Demandes voirie-déchets renseignées dans Publik (renseignements et signalements)



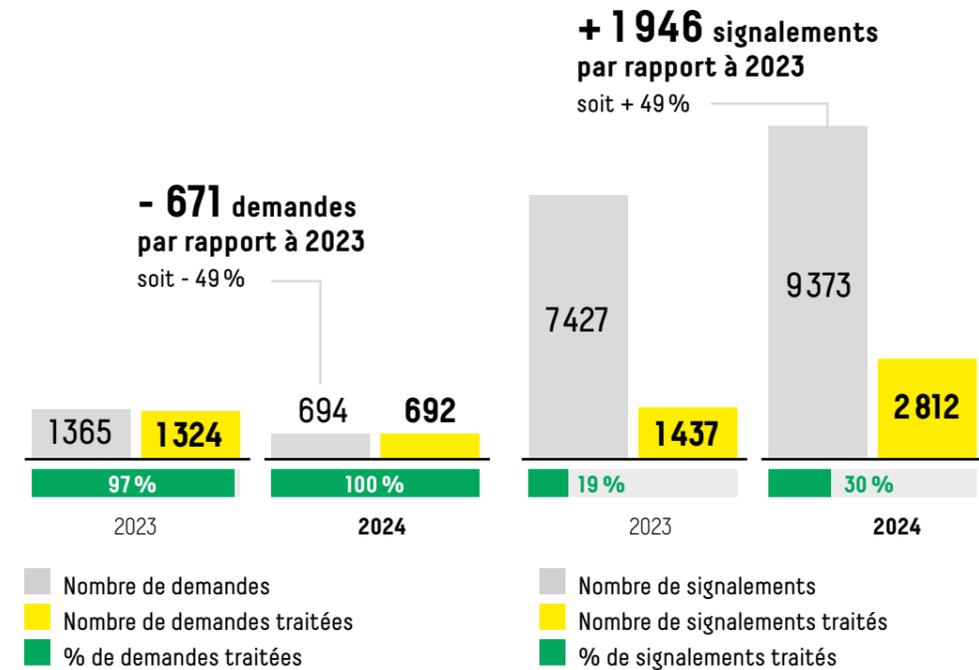
Commentaire

On note une baisse continue depuis quelques années du nombre de demandes de renseignements ou de documents sur les déchets (24% encore pour 2024 avec 5690 demandes en 2024 pour 7503 demandes en 2023). Et l'équipe RMU a répondu à 69% de ces demandes, même pourcentage que 2023. Cette baisse sur les renseignements sur les déchets provient sûrement toujours du fait que les usagers disposent d'une meilleure information sur la gestion des déchets (ou sont autonomes dans la recherche d'information). Mais il faut aussi tenir compte du fait que toutes les demandes reçues à l'accueil ne sont plus tracées par les agents d'accueil. Alors que les signalements de problèmes liés principalement à l'activité journalière de la collecte restent stables.

Source : Publik

Demandes de renseignements voirie

Signalements voirie



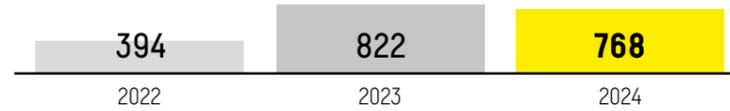
Commentaire

Côté Voirie, on note une baisse significative de moitié des demandes de renseignements due en partie au fait que les agents ne tracent plus les demandes auxquelles ils répondent directement par téléphone. En revanche, on note une augmentation de 26% des signalements, du fait très certainement de la baisse des possibilités d'intervention par les services techniques. La totalité des demandes de renseignements sur la voirie est traitée par l'équipe RMU (100%).

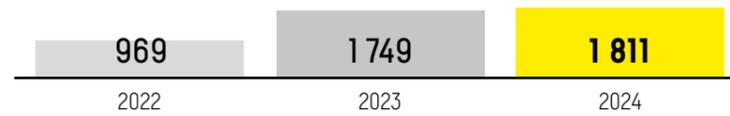
Source : Publik

Demandes des usagers les plus nombreuses en 2024 via téléservice - site GAM

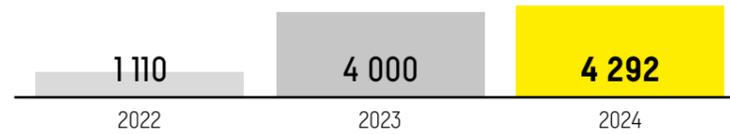
Réservation de broyeurs à végétaux



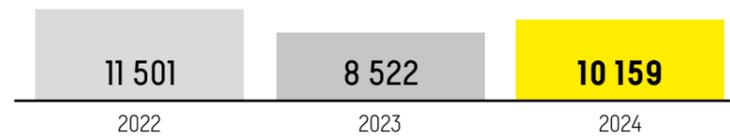
Inscription à une animation sur le thème de l'énergie



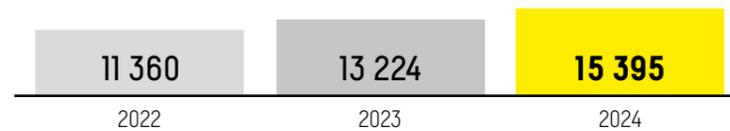
Inscription à la prochaine Métrorando



Demande de renseignements ou documents sur les déchets



Signalement d'un problème concernant la voirie



Commentaire

Passage en tête du nombre de signalements de problème sur la voirie, avec une augmentation de 25 % par rapport à 2023, et légère augmentation du nombre de signalements concernant les déchets.

Baisse continue depuis quelques années du nombre de demandes de renseignements ou documents sur les déchets : - 25% par rapport à 2023. Sur une année de mise en place des demandes de dérogations pour la ZFE pour les véhicules particuliers, on note que ce service arrive en 4^{ème} position.

Source : Publik

Demandes de dérogations Zone à Faibles Émissions (ZFE) - Demandes de renseignements (accueil physique et en ligne)

Demandes de dérogation pour véhicules utilitaires et poids lourds

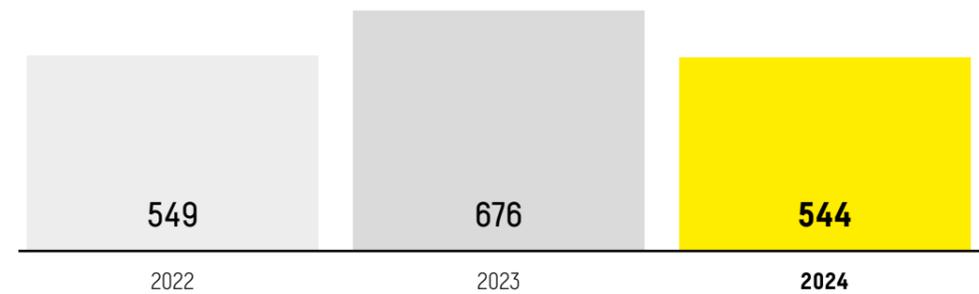


Demandes de dérogation pour voitures et deux-roues motorisés (depuis juillet 2023)



Legend: accueil physique (light blue), par courrier (orange), total (purple)

Demandes de renseignement ZFE



Commentaire

Le nombre de demandes de dérogations ZFE pour les Voitures et deux-roues motorisés est de 4545 demandes : 4% de ces demandes sont effectuées à l'accueil ce qui représente 189 demandes et 95% des demandes sont effectuées en ligne. Pour les demandes de dérogations pour les Véhicules utilitaires et poids lourds, on constate la même proportion de demandes effectuées à l'accueil (19/497 et 470/497) et effectuées en ligne.

17% des usagers effectuant une demande de dérogations ZFE Voitures et deux-roues motorisés demandent un envoi de la dérogation par courrier pour seulement 4% pour les dérogations pour la Zone à Faibles Émissions (ZFE) – Véhicules utilitaires et poids lourds.

Les demandes de renseignements sur la ZFE sont en baisse de 20% par rapport à 2023, et leur nombre revient à celui de 2022.

Source : Publik

Participation citoyenne

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service participation et dialogue citoyen vise à **développer et renforcer la participation à l'échelle métropolitaine** pour une décision politique plus démocratique, efficiente et transparente.

- Ses missions sont définies par le **Pacte de citoyenneté**, et par la mise en œuvre des « **5 engagements pour un territoire participatif** » :
 - inscrire le dialogue dans les processus délibératifs ;
 - favoriser l'implication de tous les publics dans les démarches participatives ;
 - mettre en place une diversité d'espaces et de démarche de participation ;
 - garantir le retour argumenté sur les apports de la participation ;
 - renforcer les moyens et améliorer la coopération entre la Métropole et les communes en matière de la participation.
- Ses fonctions s'organisent autour de trois niveaux d'actions complémentaires :
 - **auprès des habitants de la Métropole**, pour permettre la compréhension des enjeux et politiques métropolitains et l'expression de toutes et tous ;
 - **au sein de l'institution Grenoble Alpes Métropole**, pour développer une culture de dialogue et d'écoute vis à vis des habitants et amener les processus de décision vers la co-construction des projets et politiques publiques ;
 - **auprès des communes et des acteurs du territoire** pour renforcer les compétences et faire de la Métropole un territoire innovant et apprenant en terme de participation citoyenne.

Le Service commun plateforme numérique participative de territoire (<http://metropoleparticipative.fr>) incarne cette dynamique de co-construction et de création de « communs numériques » à l'échelle du territoire.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Animation des instances participatives

- Le Conseil de développement (C2D), laboratoire de prospective, agitateur d'idées de la Métropole (66 membres) : mise en partage et organisation de temps de débats autour des différentes thématiques travaillées - Vizille, Forêt, Mobilités, Citoyenneté. Poursuite des Marches Sensibles. Lancement d'un groupe de travail sur le Numérique Responsable et sortie de la collection Imagine Demain (*voir focus*).
- La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : renouvellement de l'instance dans sa nouvelle composition et son nouveau format ; animation de 10 séances et visites hors-les-murs avec les 20 membres actifs.
- Le comité de suivi de la Convention citoyenne pour le climat : animation de 4 séances avec les 23 membres et organisation d'une séance « speed-meeting » de veille sur la mise en œuvre des engagements métropolitains avec publication d'un avis présenté en conseil métropolitain.
- L'Agora, instance de participation composée de 16 habitants réfugiés et primo-arrivants (projet européen UNITE) en co-portage avec l'unité insertion et emploi : 10 séances de travail, édition du Guide d'accueil pour les nouveaux arrivants étrangers et d'une « Boussole de l'hospitalité », élaboration de recommandations pour améliorer l'accueil.

Pilotage de démarches participatives

- Concertation sur les grands projets urbains : GrandAlpe et renouvellement urbain des Ville-neuves, Boucles de l'Isère, Vizille ainsi que 27 autres projets d'aménagement, d'espace public, de GEMAPI, etc. Accompagnement des démarches d'urbanisme tactique et de démarches artistiques participatives.
- Appui et accompagnement à la participation dans les quartiers prioritaires : rédaction avec les communes de feuilles de route participation citoyenne pour chaque quartier politique de la ville pour le nouveau Contrat de ville 2024-2030.
- Coordination de la première année de fonctionnement du dispositif de pétition citoyenne métropolitain qui engage la Métropole à tenir un débat en conseil métropolitain sur des sujets portés par des habitants à partir d'un certain nombre de signatures.
- Coordination des « Débats pour le climat » sur l'alimentation.

Relations aux communes

- Service commun plateforme numérique participative de territoire : signature d'une nouvelle convention début 2024 avec une nouvelle clef de répartition financière et un nouveau périmètre (une sortie et deux entrées de communes, portant à 9 le nombre de membres avec la Métropole). Création et mise en ligne des sites des 2 nouvelles communes (Vizille et Seyssinet-Pariset). Déploiement des modules Pétition citoyenne métropolitain, Budget participatif et Démocratie contributive de la Ville de Grenoble.
- Animation de rencontres du réseau territorial de la participation pour faire vivre les engagements pour un territoire participatif : 2 rencontres d'échanges de pratiques agents et 2 rencontres proposées aux élus (conférence de l'auteur Nicolas Rio et « forum ouvert »).
- Participation aux rencontres européennes de la participation (Toulouse, juin 2024) et aux rencontres des métropoles participatives de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Conseil de développement (C2D)

33 femmes et 33 hommes engagés dans le territoire à titre universitaire, professionnel ou associatif

8 groupes de travail sur la forêt, les mobilités rêvées de demain, Vizille, la citoyenneté et l'appartenance métropolitaine, les marches sensibles, la communication, la dynamique collective et lancement d'un groupe sur le numérique responsable

6 podcasts « Les agités du bocal » pour partager les réflexions et expérimentations du C2D

1 numéro de la collection « Imagine Demain »

Commentaire

L'année 2024 a été marquée pour le C2D par la poursuite de ses travaux sur la forêt, les mobilités rêvées de demain, Vizille, la citoyenneté et l'appartenance métropolitaine. En outre, le C2D a poursuivi en 2024 ses « marches sensibles », destinées à saisir les enjeux du territoire par le prisme de l'expérience et dont les restitutions sont partagées en images et en podcast. Un nouveau groupe de réflexion a été lancé, par délibération du conseil métropolitain, sur le numérique responsable.

Enfin, le conseil de développement a sorti le 1^{er} tome de la collection Imagine Demain. Une collection de bandes dessinées prospectives, en format numérique, papier et expo. Sa diffusion auprès d'un public large et les temps de médiation qui l'accompagnent permettent d'ouvrir le débat sur la Métropole du futur.

Source : <https://c2d.grenoblealpesmetropole.fr>

Débats pour le climat sur l'alimentation

98 ambassadeurs des débats pour le climat de l'alimentation

20 formations pour les habitants

15 visites de sites pour découvrir le système alimentaire

5 événements grand public

12 ateliers avec les acteurs de l'alimentation

2 webinaires co-organisés avec la CPAM

Commentaire

L'ambition des Débats pour le climat, qui s'adressaient autant aux professionnels de l'alimentation qu'aux habitants, a été de réfléchir ensemble à l'impact de ce que nous mangeons. Les outils proposés aux participants permettaient de devenir « ambassadeur des débats » auprès de son entourage autour de trois leviers pour décarboner notre assiette :

- Manger "moins mais mieux" de viande ;
- Cultiver et consommer plus de bio et de produits locaux ;
- Réduire le gaspillage alimentaire.

La « stratégie des alliés » et « l'effet messagers » a fait ses preuves, et conforte la Métropole dans la pertinence d'animer des réseaux d'ambassadeurs sur les thématiques des transitions.

Associer des temps de formation et d'intelligence collective, à des propositions expérientielles qui permettaient de vivre l'alimentation durable (cours de cuisine végétarienne, chantiers de récoltes...) a permis d'ancrer les changements en profondeur chez les participants.

Source : <https://www.debatpourleclimat.fr/>

Le dispositif de pétition citoyenne

4 pétitions reçues pour cette 1^{ère} année de lancement du dispositif (piste cyclable dans la combe de Gières, défense incendie, gratuité des transports en commun et projet d'aménagement Jeanne d'Arc)

4 réunions de médiation avec les porteurs de pétition

1 pétition a atteint **1500 signatures**, seuil maximum prévu par le dispositif

17 citoyens tirés au sort pour le panel sur le projet de piste cyclable dans la combe de Gières

1 avis citoyens remis aux élus et débattu en conseil métropolitain

Commentaire

Le dispositif métropolitain de pétition citoyenne, lancé le 1^{er} février 2024, a rapidement suscité l'intérêt des habitants de diverses communes de la Métropole. Son succès a culminé avec une pétition qui a atteint le nombre de signatures nécessaires pour constituer un panel citoyen. Les thématiques de mobilité et d'aménagement du territoire se sont révélées particulièrement mobilisatrices auprès des citoyens.

L'accompagnement personnalisé des porteurs de pétition et le processus de médiation avec les habitants ont joué un rôle essentiel dans cette réussite. Après un an d'expérimentation, les retours d'expérience ont permis d'optimiser le mécanisme, le rendant plus accessible et transparent pour favoriser la participation de tous les citoyens.

Le dispositif numérique de pétition citoyenne, développé spécifiquement pour le territoire, a d'ailleurs été distingué par l'obtention du label « Territoire Innovant » des Interconnectés, confirmant la pertinence de cette approche participative digitale.

Source : <https://metropoleparticipative.fr/participation/43399/32-espace-participatif.htm?access=1&tab=43896>

Concertations fabrique de la Ville

35 projets d'aménagements et espaces publics accompagnés en 2024

126 temps de rencontre organisés auprès des habitants :

- 19 réunions publiques
- 55 ateliers et visites
- 32 stands et aller-vers
- 20 groupes de travail

Commentaire

Sur 2024, parmi les 35 projets accompagnés, deux démarches peuvent être mise en lumière pour leur originalité :

Marbre d'ici, l'art comme média de participation : projet artistique réalisé par Stefan Shankland sur GrandAlpe, qui vise à transformer des gravats de démolition en béton recyclé coloré. Chaque œuvre est co-conçue avec les établissements scolaires voisins.

Gières, une expérimentation suivie par des habitants : face aux besoins d'apaisement des abords du groupe scolaire Don Bosco à Gières, une expérimentation a été privilégiée plutôt qu'une solution précipitée. C'est un comité composé de riverains, usagers, écoliers et collégiens qui en assure le suivi : il s'agit de tester la pertinence de mettre à sens unique et modifier le plan de circulation. Il présentera ses préconisations aux élus à l'issue de la démarche.

Source : Service participation citoyenne

Pilotage, transformation & performance interne

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La mission « évaluation, prospective, observation, pilotage et innovation » **(EPOPI)** rassemble des **fonctions d'aide à la décision et de transformation de l'action publique**.

Ses objectifs sont les suivants :

- **améliorer le pilotage du service public métropolitain**, ses capacités d'anticipation et de priorisation, sa pertinence et sa qualité (dialogue de gestion, système d'information décisionnel, mode projet, évaluation des politiques publiques) ;
- **développer la connaissance du territoire et des modes de vie** (observation, prospective, intégration des résultats de la recherche) et accompagner la stratégie locale de la donnée ;
- **accompagner la transformation des services métropolitains** pour qu'ils soient plus orientés usagers, agiles et coopératifs (innovation publique, accompagnement managérial).

La **mission « performance interne »** élabore et anime une stratégie pluriannuelle de performance, intégrant la cartographie des risques.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Observation

- Dans le cadre du réseau des observatoires OBS'y, publication d'une note de conjoncture économique, d'un OBS'yFlash sur la démographie, des tomes 2 et 3 du *Regards croisés Enfance, famille, éducation* concernant les familles vulnérables et les parcours familiaux ainsi que du *Regards croisés* dédié à *l'alimentation* ;
- refonte éditoriale des publications et évolution du site Internet de l'OBS'y ;
- baromètre des transitions : passation des enquêtes sur la transition funéraire, les pratiques sociales de l'eau et sur les inégalités socio-environnementales (exploitations prévues en 2025).

Innovation

- Organisation du mois de l'innovation publique sur le thème notamment de l'intelligence artificielle ;

- design de service : lancement et tests du dispositif de parrainage de la prime air-bois, lancement d'un panel d'usagers des outils web de la Métropole ;
- accompagnement aux changements de comportements : formations des ambassadeurs et professionnels mobilisés dans les « débats pour le climat » sur l'alimentation, des correspondants climat des communes, amélioration du parcours d'accompagnement pour la ZFE, création d'un cercle inter-services sur la sensibilisation des habitants ;
- expérimentation de l'holocratie comme mode de gouvernance de services, directions et équipes projet : formation et accompagnement des équipes volontaires ;
- lancement d'une démarche d'accompagnement des services sur l'arrivée de l'intelligence artificielle, enquête sur les usages actuels ;
- enquête sur la marque employeur ;
- animation de séminaires sur le mouvement artistique des transitions.

Pilotage et performance interne

- Dialogue de gestion : animation du reporting des 32 directions, avec intégration des contributions aux enjeux égalité femmes/hommes, la GPEC et au plan de performance.
- Système d'information décisionnelle (SID) : intégration de nouveaux indicateurs et concertation utilisateurs pour améliorer son design.
- Animation d'un cercle inter-services de la donnée visant à développer une culture et une gouvernance de la donnée (café data, club data, plan de formation, groupes de travail sur des indicateurs stratégiques...).
- Poursuite de la démarche de cartographie des risques sur le pôle ressources.
- Finalisation du référentiel managérial, cadre d'intervention commun à tous les managers de la collectivité, boussole pour les années à venir.
- Animation des séminaires managers (3 séminaires, 272 participants en 2024) avec intégration régulière de temps d'échanges avec le CODG.
- Validation comme formateurs internes des animateurs CODEV et 2^{ème} parcours de formation.
- Accompagnement des grands projets : structuration de la démarche projet ZAN en conjuguant mode projet et holocratie, de la stratégie foncière, et capitalisation de l'Agora.

Évaluations terminées en 2024

- La réorganisation du temps de travail ;
- le dispositif Louez + Facile visant à mettre en location de biens de particuliers pour des personnes aux revenus modestes ;
- les mutualisations de services entre les communes et la métropole ;
- une enquête sur les outils de la communication externe et perception de la Métropole par ses habitants ;
- une enquête sur la connaissance et la perception de la ZFE par les habitants de la Métropole ;
- une enquête sur la rénovation urbaine de la Villeneuve d'Echirrolles, menée au travers des entretiens qualitatifs approfondis auprès d'une « cohorte » d'habitants qui seront suivis dans la durée.

Prospective

- Finalisation de l'étude des scénarios de neutralité carbone de la Métropole (territorialisation des scénarios Transitions 2050 de l'ADEME) et diffusions des enseignements auprès des services métropolitains et partenaires de la Métropole.
- Programme de recherche action POPSU « Retrouver les voi(x)es de l'eau » : lancement des travaux des différents axes de travail, atelier étudiants « Observer les usages de l'eau »,

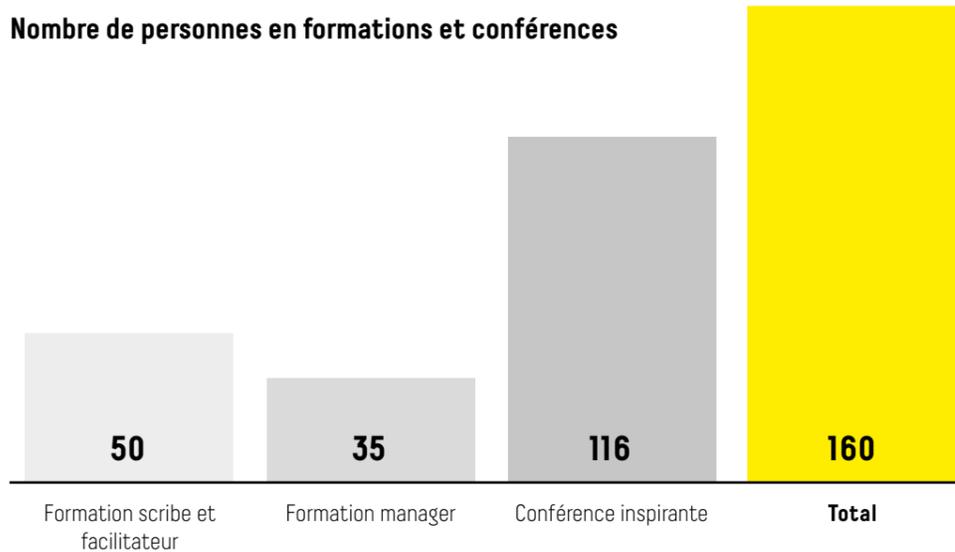
premiers ateliers de l'Atlas de l'eau, préfiguration de la Toile de l'eau grenobloise et organisation d'un temps fort au travers d'un séminaire de recherche le 05 décembre 2024 en présence des équipes nationales POPSU.

- Lancement du conseil scientifique Climat et transition de Grenoble Alpes Métropole et de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise pour éclairer la décision locale ayant trait aux enjeux environnementaux et climatiques ainsi qu'à ses implications sociétales. Publication de la première contribution du Conseil scientifique consacrée à la révision de l'actuel Plan Climat de la Métropole.
- Rapport annuel sur les risques et la résilience (RARRe) : contribution, avec le collectif de l'Atelier des futurs (coordonné par l'agence d'urbanisme), à la première version du rapport et à l'organisation du premier Forum du RARRe en présence de nombreux élus du Sud Isère le 06 février 2024.
- Participation active aux projets et diffusion des résultats de la chaire « territoires en transition » portée par Grenoble Ecole de Management.
- Finalisation des travaux et clôture de la Chaire territorialisation.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Déploiement d'un management inspiré de l'holocratie

Nombre de personnes en formations et conférences



■ Commentaire

160 agents issus de 20 directions différentes ont été sensibilisés ou formés à l'holocratie. 9 services utilisent les outils de l'holocratie pour leur fonctionnement.

Source : Service évaluation prospective observation pilotage innovation ; évaluation holocratie

■ Nombre de coopérations avec l'enseignement supérieur et la recherche

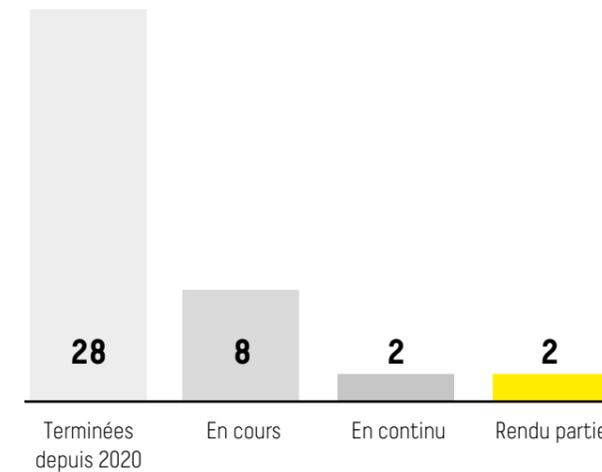
64 coopérations
en 2024

■ Commentaire

En 2024, des coopérations avec des chercheurs du territoire ou des ateliers / démarches étudiantes sont développées dans quasiment toutes les directions de la métropole. Elles témoignent de l'intensité de ces coopérations « en circuit court » mais aussi de leur inscription dans le temps long, avec des réflexes et des process de travail en commun utiles de part et d'autre.

Source : Cercle interservices des collaborations Métropole - ESR

■ Nombre d'évaluations dans le mandat



■ Commentaire

Mode de réalisation :

44 % en interne

31% mixte

26% par des prestataires

Source : Service évaluation prospective observation pilotage innovation

Comité d'accompagnement des organisations

Les services de la Métropole ont mis en place une démarche opérationnelle d'appui aux managers appelée **Cado – Comité d'accompagnement des organisations**, qui constitue un véritable outil de conduite du changement.

Sa mission est de centraliser les demandes de conseil en conduite du changement et en organisation, de les préciser en identifiant bien le besoin, de les formaliser sous forme d'un contrat entre managers demandeurs, DGA référent et DGA Pilotage et transformation numérique puis de mettre en œuvre l'accompagnement adapté qui a été défini soit en s'appuyant sur les compétences internes (coach, psychologue du travail, conseiller en organisation) soit en pilotant l'intervention d'un cabinet conseil externe.

CADO est composé de membres de la DRH, de la mission organisation méthodes, de la direction santé, prévention sécurité au travail et de la direction stratégie innovation et relations citoyennes. Mis en place dans le courant de l'année 2020, il est de plus en plus sollicité. En 2024, il a assuré 12 accompagnements.

Juridique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service du **conseil juridique et du contentieux** a pour missions principales de :

- répondre aux demandes de conseils des services ;
- les assister dans la mise en œuvre des projets et la rédaction des actes (délibérations, conventions) ;
- gérer les contentieux ;
- sécuriser les actes, notamment en rendant des avis sur les projets de délibération ;
- former et sensibiliser les agents sur des problématiques juridiques d'actualité ;
- assurer la mise en œuvre de la politique déontologique de Grenoble-Alpes Métropole et en assurer sa diffusion auprès des agents.

Service commun, **la mission de la protection des données** accompagne les services de la Métropole, le SMMAG ainsi que ses communes et CCAS membres dans leur mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) avec pour objectifs de protéger les données à caractère personnel des usagers et des agents, développer une culture commune de la protection des données, bénéficier d'un guide pour la mise en conformité au RGPD.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Service du conseil juridique et du conseil

- Aboutissement de la réflexion sur le positionnement de la mission protection des données.
- Systématisation des avis juridiques sur les projets de délibération et des notes d'alerte à la direction générale des services, le cas échéant.
- Lancement de la cartographie des risques d'atteinte à la probité.
- Organisation de sessions de formation mensuelles sur la déontologie et de formations spécifiques.

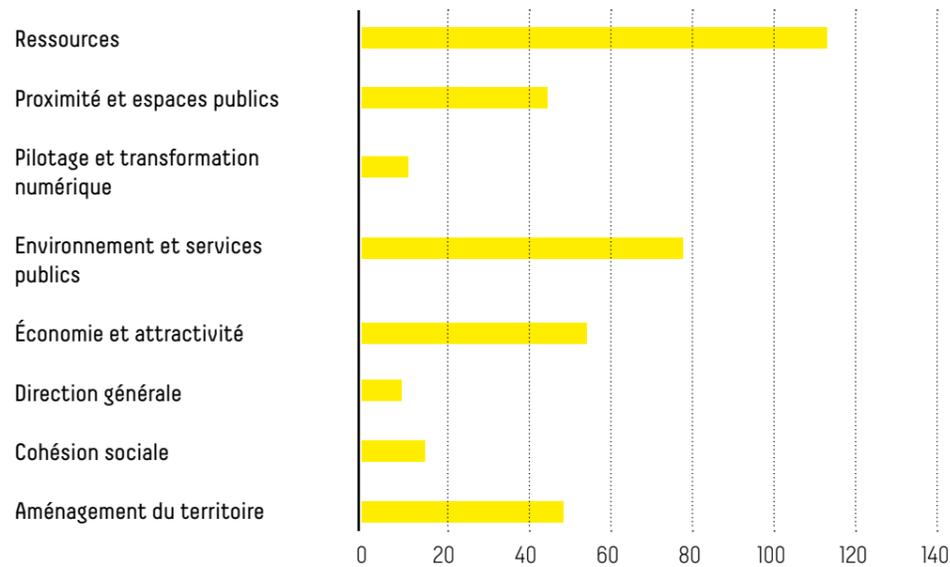
Mission protection des données

- Extension du Service commun protection des données : accueil de 12 nouveaux membres (7 communes, 4 CCAS et le SMMAG).
- Acquisition d'un nouveau logiciel métier (MADIS) dédié au pilotage de la mise en conformité au RGPD des membres.

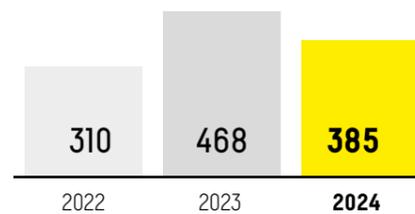
- 30 élus formés à la connaissance et à l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD).
- 91 agents formés à la connaissance et à l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) (35 Métropole, 1 SMMAG, 20 communes, 35 CCAS).
- 6 Lettres d'information sur la protection des données adressées aux membres.
- 191 saisines des délégués à la protection des données (141 Métropole et SMMAG, 42 communes et CCAS).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Réponses juridiques aux services

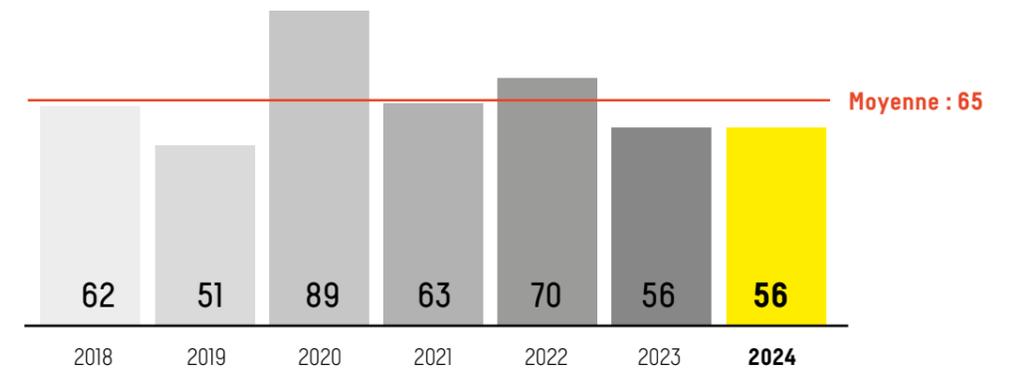


Évolution du nombre de réponses juridiques



Source : Direction intercommunalités juridique institution

Nombre de contentieux



Source : Direction intercommunalités juridique institution

Nombre de conseils dispensés par le délégué à la protection des données au profit de tous les membres

191 conseils dispensés en 2024 dont :

149 conseils dispensés sur demande des services de la Métropole et du SMMAG

42 conseils dispensés sur demande des communes et des CCAS

Commentaire

Par conseils (juridiques ou contractuels), il faut entendre les conseils dispensés par les délégués à la protection des données pour répondre à des problématiques juridiques rencontrées dans l'exercice des compétences de la Métropole et des autres membres, des problématiques soulevées dans des contrats publics ou à l'occasion de la mise en œuvre de dispositifs internes.

Source : Direction intercommunalités juridique institution - Tableau des saisines des délégués à la protection des données

Instances

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service des assemblées et de la vie institutionnelle (Savi) est principalement chargé **d'organiser les assemblées de la Métropole et du Syndicat d'aménagement du Bois Français (SABF)**.

À ce titre, il est le garant du bon déroulement des différents processus liés à la préparation des différentes instances de la Métropole et du SABF et veille à la sécurisation de l'ensemble des actes institutionnels.

Il assure également le suivi institutionnel des élus.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Gestion et organisation des assemblées de :

- 7 séances du conseil métropolitain précédées des commissions thématiques correspondantes ;
- 4 séances pour le SMMAG ;
- 6 séances pour le Syndicat d'aménagement du Bois Français (SABF).

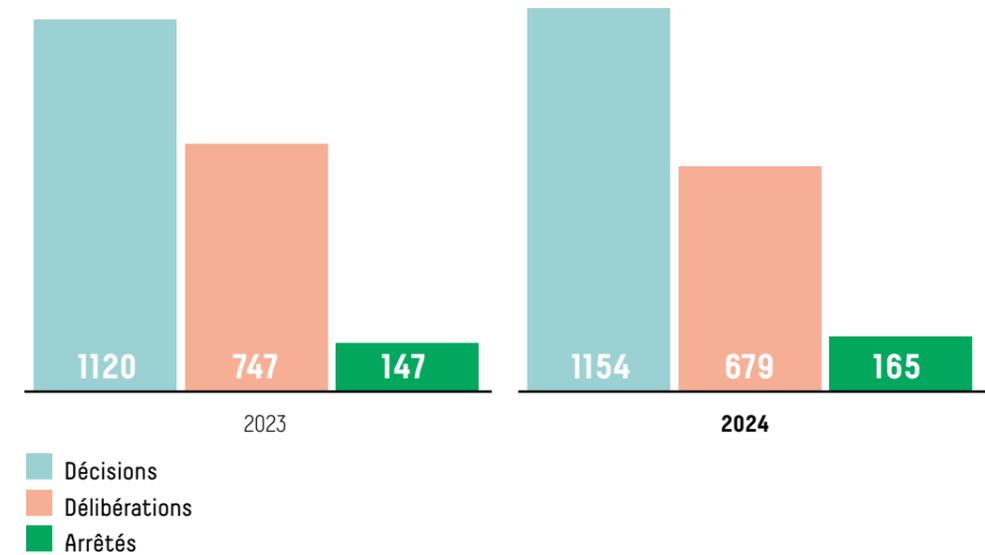
Changement du logiciel de gestion des actes et formations associées.

Traitement des actes administratifs de Grenoble-Alpes Métropole (délibérations, décisions et arrêtés pour les rendre exécutoires) :

- 679 délibérations ;
- 165 arrêtés ;
- 1154 décisions.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de délibérations



Source : Service Assemblées Vie Institutionnelle

Mutualisations – Relations aux communes – Coopération

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La **mission des relations aux communes et des mutualisations** veille à ce que les élus communaux et métropolitains, et leurs services, coopèrent au sein du bloc communal : construction d'une culture commune, répartition des rôles et des moyens en cherchant des synergies, dialogue fluide et régulier, à travers notamment différentes instances politiques ou techniques (conférences des maires, réunions des DGS, réseaux et groupes techniques).

Conformément au **pacte de gouvernance et de citoyenneté**, une offre de mutualisation entre la Métropole et les communes est proposée et actualisée régulièrement. Elle vise à bâtir des formes nouvelles de coopération entre les communes et la Métropole, à permettre une homogénéisation du niveau de services et d'ingénierie pour l'ensemble des habitants de la Métropole et à réaliser des économies d'échelle partagées.

Parallèlement, la **direction générale des services de la Métropole développe ses coopérations avec les territoires voisins** en poursuivant ses relations avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du bassin Sud Isère, en déployant et en développant des démarches partenariales et en travaillant dans le cadre des outils auxquels la Métropole appartient.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Coopérations avec les communes

- 13 **conférences des maires** ont été organisées. Elles ont permis d'échanger sur 33 sujets.
- 9 **réunions des DGS** dans le cadre d'un format alternant, tous les mois, réunion d'actualités (1 heure en visio-conférence) et réunion thématique (3 heures en présentiel). 55 sujets ont été traités.
- 4 réunions du **groupe des petites communes**. 68 sujets ont été abordés.
- Réseaux et groupes techniques.
- Sur les 44 engagements identifiés par le **pacte de gouvernance et de citoyenneté**, 30 ont été réalisés, 8 sont en cours et 6 restent à mettre en œuvre.
- 25 aides ont été attribuées aux communes pour leurs investissements au titre du dispositif de **fonds de concours dédiés aux transitions** pour un montant total de 1 890 599 €.

Mutualisations

- Une évaluation, associant les communes et les services métropolitains concernés, a été conduite sur l'ensemble des dispositifs de mutualisations afin d'avoir un état des lieux des mutualisations proposées et en cours depuis le passage en Métropole, d'analyser les conditions de réussite des mutualisations, en identifiant les points forts et faibles de leur fonctionnement. Points forts identifiés : diversité des sujets, amélioration du niveau de service des communes, rapprochement communes-Métropole, coûts compétitifs par rapport au privé. Recommandations pour le développement des mutualisations : clarifier les bénéfiques/risques, proposer une gouvernance plus claire pour renforcer le rapprochement communes-Métropole, rendre plus lisible le qui fait quoi, favoriser les réseaux professionnels.
- Les évolutions en matière de services communs ont porté sur : la création du service commun de l'instruction des autorisations du droit des sols et l'évolution du périmètre du service commun expertise fiscale, ainsi que l'entrée de nouveaux membres dans le service commun protection des données. L'abonnement aux newsletters éditées par le service veille et information professionnelle a été ouvert aux communes. Deux nouvelles prestations de service ont été créées : Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan Canopée métropolitain et la gestion du patrimoine arboré communal et Topographie.

Coopérations interterritoriales

Relations aux territoires voisins :

- 5 **conférences des Présidents** des EPCI membres de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale (EPSCoT) qui ont permis d'échanger sur l'évolution du SCOT : bilan, lancement de la révision, modification simplifiée.
- 4 **réunions des DGS (des 11 EPCI du bassin Sud Isère)** en présentiel sur les thématiques suivantes : partage des plans climat mis en place dans chaque EPCI, organisation des instances, cyber-résilience.
- 5 **réunions des DGS** (des 7 EPCI membres de l'EPSCoT) en visioconférence (évolution du SCOT).

Déploiement des démarches partenariales :

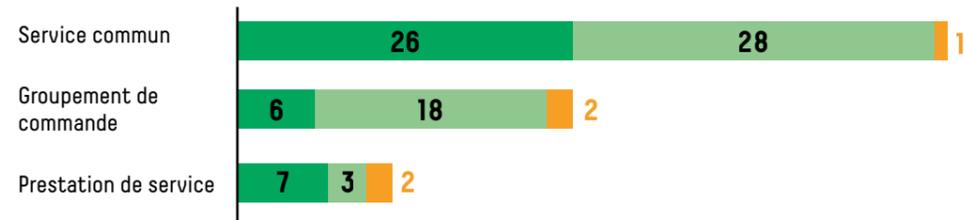
- Développement Quatre saisons du site du Domaine de Chamechaude, en coopération avec Cœur de Chartreuse, dans le cadre du contrat de réciprocité.
- Groupement de commande à 7 EPCI pour le lancement de nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets (ouverture et inauguration du centre de tri en juillet) et poursuite de la réflexion pour la mise en place d'un syndicat déchets.
- Poursuite du PLIE œuvrant pour l'accès à l'emploi des publics les plus précaires sur l'ensemble de la zone d'emploi.
- Conventions de partenariat économiques établies avec le Grésivaudan et le Voironnais autour de différents sujets communs et en cohérence avec le Pacte Economique Local.
- Déploiement du PAIT sur les questions agricoles et de stratégie alimentaire – lancement de la réflexion sur le renouvellement de la labellisation. Délibération de chacun des territoires (déc. 2024) pour confier à la Métropole les missions de coordination et d'animation du PAIT avec partage des coûts induits entre les différents partenaires selon une clé de répartition prenant en compte la démographie et le nombre d'agriculteurs de chaque territoire. Obtention (déc. 2024) d'un financement à hauteur de 90 000€ sur trois ans après le dépôt d'une candidature collective auprès de l'Etat pour les PAT de niveau 2.
- Poursuite du partenariat inter-territorial « Forêt Horizon 2030 » dont la Métropole assure l'animation politique et technique depuis 2023.
- Travail technique de coordination de politiques publiques : groupe de travail interPLH, réunions techniques eau et assainissement (avec préparation de transfert de compétence de certains EPCI au 01/01/26).

Structuration des outils auxquels la Métropole appartient :

- Travail dans le cadre des outils suivants : le Syndicat Mixte Alpes Abattage (SYMAA), le pôle agro-alimentaire, le Syndicat d'aménagement du bois français (SABF), la marque Grenoble Alpes, l'EPSCOT, l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D), l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), Eau de Grenoble Alpes (EDGA), le SMMAG, le PNR Chartreuse, le PNR Vercors.
- Réflexion autour de l'évolution du SCOT.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Satisfaction selon les différents formats de mutualisations



- Tout à fait satisfait
- Plutôt satisfait
- Plutôt pas satisfait

Commentaire

Cette coopération est jugée positivement par les communes avec une bonne satisfaction générale, tant sur la forme que sur les sujets.

Sur les groupements de commande, on constate une bonne satisfaction générale avec quelques attentes sur l'amélioration de certains outils.

Source : Évaluation 2024 des mutualisations (questionnaire de 67 répondants)

Une manière d'accroître le niveau de service et d'en améliorer la qualité

1/3 des mutualisations

permettent de répondre à un besoin auquel aucune commune ne pouvait répondre auparavant.

Commentaire

Les mutualisations sécurisent les membres et développent l'expertise des communes. Principaux apports cités : l'expertise, le partage de connaissances et la formation.

Source : Évaluation 2024 des mutualisations

Nombre de coopérations inter-territoriales avec les territoires voisins et organismes satellites de la Métropole

30 coopérations inter-territoriales en 2024

Commentaire

Cet indicateur, défini au sein du cercle inter-services coopérations inter-territoriales, témoigne de l'intensité de la dynamique de coopération de la Métropole avec les territoires voisins.

Source : Cercle inter-services coopérations inter-territoriales

Ressources numériques

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- Le **Département des ressources numériques** comporte **4 activités organisées** en services communs pour la Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Grenoble : **Archives, Veille et Information Professionnelle, Systèmes d'Information, Impression Numérique**. Le traitement de l'information est le point commun qui permet la convergence de ces activités.
- **Le Service commun Archives** est en charge de la collecte, de l'indexation et du classement des documents. Il optimise leur cycle de vie et assure leur conservation dans le respect des normes en vigueur. Il garantit également la valorisation patrimoniale des documents conservés et assure leur communication sous forme physique ou électronique.
- **Le Service commun Veille et Information Professionnelle** élabore différentes veilles thématiques spécialisées à destination des agents et des élus. Il réalise également les recherches documentaires nécessaires à l'activité des collectivités et réalise, chaque jour, un panorama de presse. Enfin il détermine, en lien avec les services, les abonnements presse et revues, et actualise en permanence un fonds d'ouvrages spécialisés.
- **La Direction des Systèmes d'Information (DSI)** développe et maintient un système d'information pour Grenoble Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble. Les missions de la DSI sont organisées autour de 3 services distincts :
 - le Service Études et Applications, qui est en charge du suivi des applications métiers et des activités d'études et de développement du système d'information ;
 - le Service Infrastructure, qui est en charge des éléments autour du réseau, des télécoms, de l'infrastructure système, de la gestion des serveurs, des bases de données et de l'archivage. Le service est aussi en charge des deux datacenters qu'il opère ;
 - le Service Relations Utilisateur, qui est en charge du support utilisateur, de la gestion du poste de travail des agents et de la mobilité.
- **Le Service commun Impression Numérique** est en charge de la conception et la composition de tous types de documents. Il assure le façonnage Petit et Grand format (affiches, bâches, signalétiques simples et élaborées), ainsi que la reproduction, l'impression et la gravure en nombre sur différents formats. Il garantit l'approvisionnement des matières premières nécessaires à ces activités (papier, enveloppes, encres et consommables) et la gestion des moyens d'impression.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Changement du parc complet de multifonctions de l'ensemble des collectivités
- Mise en place du logiciel de vidéo-conférence Teams
- Intégration d'une deuxième vague de 42 agents en provenance de Eaux de Grenoble Alpes (EDGA)
- Mise en œuvre d'un logiciel de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour le service assainissement
- Intégration du SMMAG comme 4^{ème} collectivité dans le service commun informatique
- Mise en place d'un logiciel centre de surveillance des cyber-menaces (EDR)
- Mise en œuvre du projet du centre d'Hypervision métropolitain
- Premiers chantiers de déploiement de solutions de téléphonie IP afin de préparer l'arrêt progressive des lignes cuivres traditionnelles d'ici 2030
- Mise en œuvre d'une plateforme de suivi des travaux du siège métropolitain
- Changement du logiciel de caisse du domaine de Chamechaude
- Etude pour la sécurisation du site d'Aquapôle
- Remplacement de SIE collecte
- Mise en œuvre du site internet « Le petit rien »
- Développement de l'archivage numérique

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Postes de travail renouvelés ou installés en 2023

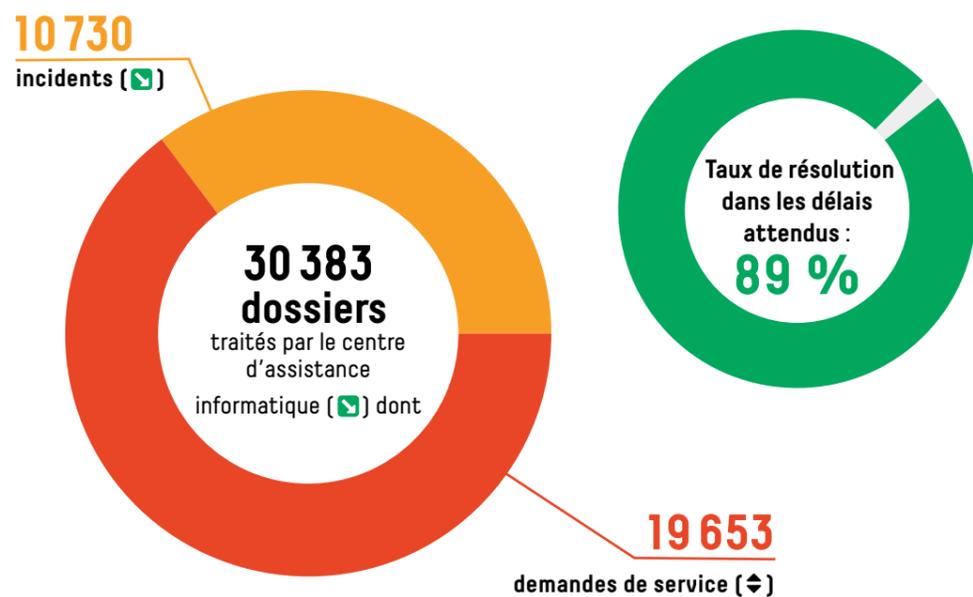
1180 postes de travail

Commentaire

Stabilité des renouvellements – 1 200 postes avaient été renouvelés ou installés en 2023, avec des cycles de renouvellement de 7 ans pour les ordinateurs fixes et 6 ans pour les ordinateurs portables.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Support et assistance

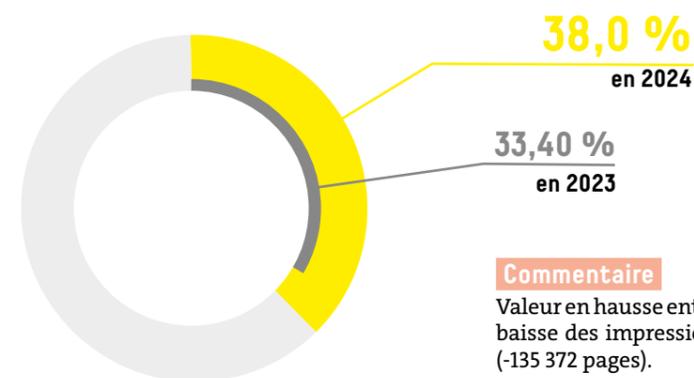


Commentaire

Taux de résolution dans les délais en nette augmentation (+8%) entre 2023 et 2024 et baisse importante des dossier sur l'année (-5 054 dossiers) liée principalement à la baisse des incidents (-4 963 incidents). Cela est en partie dû aux nouveaux processus mis en œuvre après analyse des typologies récurrentes de tickets comme, par exemple, le nouveau processus sur les mots de passe. La mise en place de nouveaux supports d'accompagnement à l'usage est aussi un facteur d'amélioration.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Proportion d'impressions en couleur



Commentaire

Valeur en hausse entre 2023 et 2024. En revanche, baisse des impressions couleurs de l'ordre 11,5% (-135 372 pages).

Source : Direction des Systèmes d'Information

Volumes de stockage

3 Po de stockage brut

1 Po de données utiles

Commentaire

Augmentation des métriques concernant le stockage sur 2024 par rapport à 2023 afin de répondre à la mise en œuvre de nouveaux outils numériques et de préparer l'avenir.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Mise en service / arrêt d'applications :

53 applications mises en service (📄📄)

9 applications arrêtées (📄)

Commentaire

Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. 53 applications ont été mise en production en 2024 contre 36 en 2023. Des projets démarrés depuis plusieurs années ont abouti et plusieurs applications en SAAS ont encore été déployées. De plus l'intégration de nouvelles équipes, notamment à la régie des Eaux s'est accompagnée de nouveaux logiciels.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Archives

8 230 mètres linéaires d'archives conservés (dont 1 818 ml pour la Métropole) (📄)

208 mètres linéaires entrés en 2024 (📄)

274 mètres linéaires éliminés en 2024 (📄)

Commentaire

Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. Les entrées d'archives sont en légère baisse en 2024 par rapport à 2023. Les éliminations sont en léger retrait, après plusieurs années où les éliminations étaient importantes. À noter que l'archivage électronique augmente de manière très significative.

Source : Service Archives

■ Veille et Information Professionnelle

1 570 utilisateurs
individuels du service (dont 735 pour la Métropole)

Commentaire

Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. Le service commun Veille et Information Professionnelle est implanté sur le site d'Hébert, ce qui permet au SMMAG, nouvellement entré dans le service commun (janvier 2024), de bénéficier de ses prestations.

Source : Service Veille et Information Professionnelle

■ Impression numérique

11 345 travaux réalisés par l'unité « Haut Volume » en 2024 (↕)
3 127 travaux réalisés par l'unité « Grand Format » en 2024 (↕)

Commentaire

Périmètre Grenoble Alpes Métropole / Ville et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / SMMAG. L'activité Impression Numérique est stable, avec notamment la réalisation de nombreux supports de communication.

Source : Centre d'impression numérique

PARTIE 10

Les moyens au service des ambitions

Ressources humaines

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- La Métropole-employeuse motive et fidélise, recrute et développe les compétences adéquates.
- Les agents sont acteurs de leur projet professionnel et accompagnés dans l'évolution de leurs compétences.
- Les ressources humaines accompagnent la transformation de la collectivité en intégrant les enjeux de politiques publiques et les enjeux sociétaux.
- Les ressources humaines et la masse salariale sont pilotées.
- La gestion de carrière et la rémunération des agents sont sécurisées.

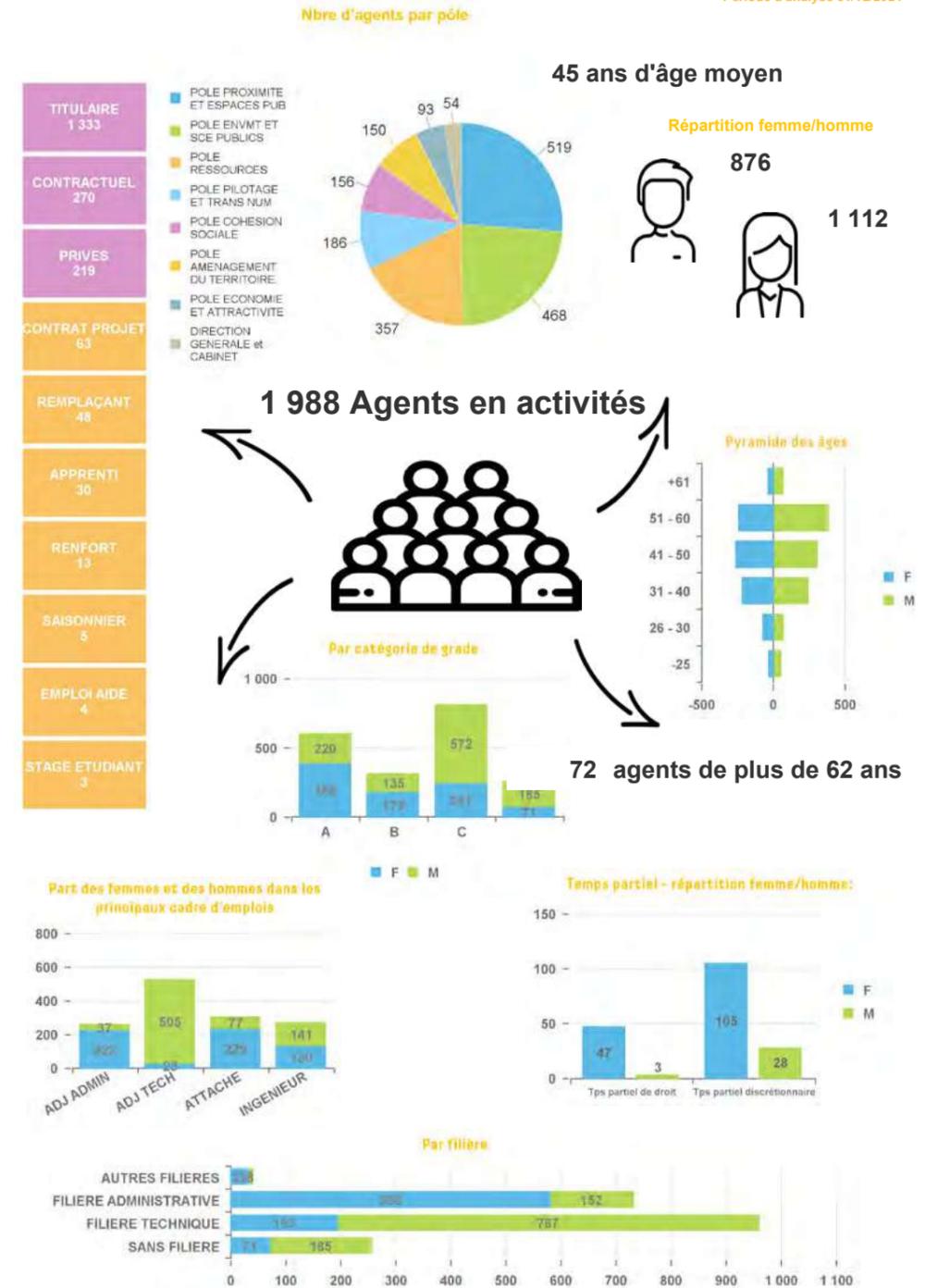
RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- Intégration de 52 salariés de la SPL Eaux de Grenoble du secteur « Production » : travail sur les éléments des contrats, sur les rémunérations, refonte de l'organigramme des régies pour intégrer ces nouvelles collaboratrices et ces nouveaux collaborateurs.
- Mise en place d'un contrat collectif à adhésion obligatoire pour la prévoyance : réalisation d'un cahier des charges en concertation avec les partenaires sociaux, marché public et sélection du partenaire, information et accompagnement des agents.
- Poursuite de la dématérialisation : signature des arrêtés, transmission des arrêtés en préfecture.
- Modification du règlement du temps de travail suite à l'évaluation du dispositif auprès des agents : modification des règles d'épargne sur le compte épargne temps et mensualisation de la génération des RTT.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

État des effectifs

Période d'analyse 31/12/2024



Source : DRH - Suivi des effectifs - portail SID

Santé, prévention et sécurité au travail

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- Accompagner la durabilité des agents au travail (bouger au travail, sport, nutrition)
- Développer des actions de prévention et de lutte contre l'absentéisme afin de garantir une baisse annuelle du taux global.
- Protéger la santé physique et mentale des agents : identification des risques, mise en œuvre de mesures préventives, promotion de la culture SST, etc.
- Gérer les inaptitudes : accompagnement des agents en incompatibilité médicale durable et adaptation préventive des postes exposés.
- Mener des actions contre les fragilités psychiques et les risques psychosociaux, a priori et a posteriori.
- Accompagner la fin de carrière face au désengagement et aux problématiques de santé.
- Assurer la gestion réglementaire et le suivi médical des agents, évaluation de leur aptitude aux postes.
- Accompagner les publics fragilisés (fonds d'aide sociale, agents en situation de handicap).
- Mettre en œuvre les aménagements de poste pour les agents en situation de handicap.
- Réduire de 10 % le taux de fréquence des accidents de travail d'ici fin 2025.
- Renforcer la culture de prévention via des outils numériques innovants et supports pédagogiques interactifs.
- Promouvoir le bien être et la santé globale des agents (programmes d'activité physique et sensibilisation nutritionnelle).
- Garantir la conformité réglementaire et optimiser les processus de suivi des incidents.
- Impliquer activement les agents via une démarche participative (ateliers, retours d'expérience, enquêtes de satisfaction).
- Développer des indicateurs de performance et un tableau de bord dynamique pour un pilotage fiable des actions.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Dispositif Bouger au travail

Bilans santé forme, activités physiques pour les métiers sédentaires (renforcement musculaire + yoga + remise en activité), accompagnement en mobilité articulaire pour les métiers

exposés, activités physiques adaptées (sport sur ordonnance), ateliers de sensibilisation santé (webinaires Mardis de la santé + sur les sites techniques), événements nutrition (webinaires + ateliers pratiques sur les sites techniques), stages vélo.

Réalisation PRP

- Mise en place du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) : élaboration d'un référentiel sécurité structuré en quatre socles (document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP, gestion Accidents du Travail, remontées dysfonctionnements, adaptation postes) ;
- réorganisation des commissions AT : passage à une réunion trimestrielle en plénière et par pôle, pour gagner en efficacité et impliquer tous les acteurs ;
- animation de la F3SCT (formation spécialisée de la santé, sécurité et des conditions de travail) : 5 séances plénières, 6 commissions AT et 5 commissions thématiques en 2024 ;
- cartographie des risques « vie de l'agent » : lancement de la phase d'identification et de cotation des scénarios à risques ;
- plan fortes chaleurs et canicule : coordination des actions métropolitaines et administration d'un questionnaire agent.

Médecine préventive

- Maintien du suivi préventif et médical des agents dans un contexte dégradé avec un médecin ;
- action de prévention spécifique sur la question de la préservation des UV ;
- organisation du service pour un accueil réactif des agents pour les demande de rendez-vous managers et individuels.

Service social du travail

- Accueil des agents avec presque 145 agents reçus dont 75 nouveaux agents pour la Métropole ;
- action de sensibilisation et accompagnement des agents en situation de proches aidants avec une augmentation de plus de 64% d'agents reçus sur cette thématique ;
- mise en œuvre du FASEM (Fonds d'Aide Sociale Exceptionnel Métropolitain) avec 8 dossiers instruits.

Accompagnement psychologique des agents

- Absence de la psychologue jusqu'au mois d'octobre 2024 ;
- externalisation de l'accompagnement des agents avec 107 demandes dont 92 honorées ;
- action et accompagnement individuel et collectif (médiation, atelier groupes).

Accompagnement Santé

- Accompagnement santé des agents avec une inaptitude à leur poste avec plus de 60 agents suivis ;
- action de sensibilisation pour un accompagnement anticipé pour les métiers exposés ;
- participation aux RDV au plus près des agents avec des interventions dans les secteurs.

Unité Repositionnement sur poste adapté

- Maintien des activités d'entretien des locaux par l'équipe sur poste adapté ;
- consolidation de l'atelier vélo dans sa mission de suivi de l'entretien des vélos du pool métropolitain.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Nombre d'inscrits aux actions de prévention

212 Bilans santé forme
512 Activités physiques
 (pour les métiers sédentaires + sport sur ordonnance)
98 Métiers exposés
410 Ateliers santé
 135 via webinaires - 275 via sites techniques
269 Événements nutrition
 8 via atelier pratique
34 Stages vélo
 (6 sessions au total)

Commentaire

Un niveau de participation aux activités physiques qui témoigne d'un fort intérêt des agentes et agents et de la réussite du dispositif mis en place depuis 2 ans.

Nouveautés : mise en place de l'accompagnement en mobilité articulaire des métiers exposés (échauffements, étirements, gestes et postures) + ateliers de sensibilisation santé au plus proche des agents sur les sites techniques + événements nutrition (webinaires, ateliers pratiques) afin d'encourager les agentes et agents métropolitains à adopter une meilleure hygiène alimentaire.

Source : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail

■ Accidents du travail

115 accidents du travail (77 avec arrêt)
 Représentant **5 028** jours d'arrêts
 Pour une durée moyenne de **65,3** jours/accident

Commentaire

Légère hausse des accidents du travail (+3 % vs 2023) et augmentation de la durée moyenne d'arrêt, soulignant la nécessité de renforcer la prévention sur site.

Source : Rapport annuel de l'évolution des risques professionnels 2024

■ Taux de fréquence et gravité

36,0
de fréquence

2,3
de gravité

Commentaire

Fréquence en légère baisse par rapport à l'année 2023 (37,1) ; gravité stable. Ces taux restent inférieurs à la moyenne des métropoles.

Source : Rapport annuel de l'évolution des risques professionnels 2024

■ Nombre d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi

212 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi
10,74 % taux d'emploi
179 entretiens ont été réalisés
 avec la chargée d'accompagnement handicap
Une trentaine d'aménagements de poste
 techniques ou humains ont été réalisés au total

Commentaire

Le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap est chaque année supérieure à la moyenne nationale. La collectivité montre une fois de plus la volonté d'une politique handicap orientée vers des objectifs d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap en consolidant l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap dans les dispositifs de droit commun.

Source : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail

Finances

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La **Direction des Finances et du Contrôle de Gestion (DFCG)** a pour mission le pilotage des trajectoires de dépenses et de recettes afin de garantir la **soutenabilité financière des compétences** mises en œuvre par la métropole au travers de l'ensemble de ses budgets (budget principal et 10 budgets annexes en 2024) et au sein du **Groupe Métropole** intégrant l'ensemble des satellites qui sont partie prenante du service public métropolitain.

La **Direction de l'Administration (DA)** a pour objet de garantir une gestion administrative et financière efficace et sécurisée des activités des Pôles et Directions. En assurant :

- l'activité budgétaire et comptable des 7 pôles (hors régies et services communs) et la coordination de la prospective financière, en coopération avec la DFCG ;
- l'exécution financière de tous les marchés publics ;
- la passation des marchés inférieurs à 40 k€.

Avec pour objectifs :

- d'harmoniser le fonctionnement interne ;
- de développer un processus d'amélioration continue avec une évaluation qualité de la production et la mise en place d'actions correctrices ;
- de garantir, diffuser et appliquer une culture de gestion.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

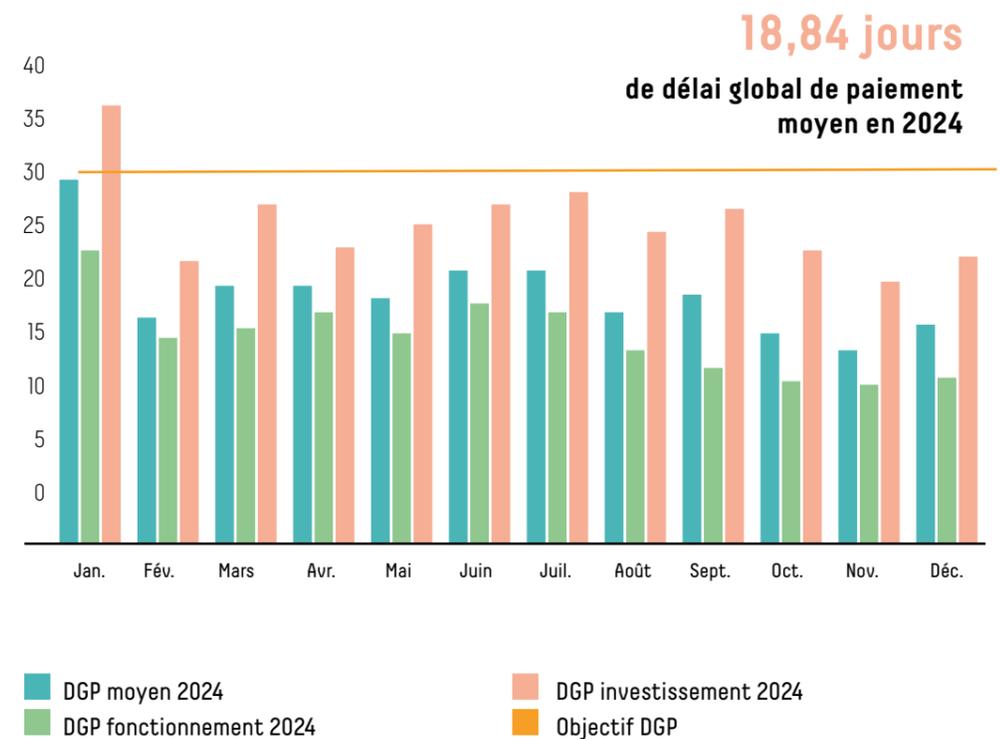
- Après avoir été particulièrement mobilisés pendant plus de 18 mois sur le changement de logiciel finance (Grand Angle), qui a impacté l'ensemble de la chaîne comptable, l'accompagnement vers une montée en compétences partagées s'est traduit par la mise en œuvre de nouveaux cycles de formations « finances ». 3 sessions de formation ont été organisées en 2024 (4.5 jours) sur l'utilisation du logiciel de gestion financière 51 agents ont été formés : 5 jours de formation ont été consacrés à l'exécution financière des marchés (remboursement d'avances, calcul de révision de prix).
- Dans un contexte de contrainte financière inédit et d'instabilité institutionnelle au niveau national, un plan de performance de l'administration a été instauré en 2024 dans le but d'optimiser la gestion des dépenses de fonctionnement. En préalable, une analyse des dépenses et des marges de manœuvre a été réalisée. Des outils de pilotage dédiés sont en construction.
- Dans ce cadre également, l'acculturation à la recherche de financement externe et au suivi de l'ensemble des recettes s'est intensifiée. Ce renforcement du suivi s'est traduit par une

progression en 2024 de 8 points du taux d'exécution des recettes de fonctionnement et de 2 points sur les recettes d'investissement.

- Mobilisation de l'ensemble des directions pour une actualisation technique de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) afin de tenir compte des réalisations 2023 et du recalage constaté de planning de certains projets ou d'évolution de coûts. Partage des éléments au sein de 9 réunions des élus de la majorité.
- Un prêt de 100 M€ a été contractualisé avec la Banque Européenne d'Investissement pour le financement d'une liste de plusieurs projets Métropolitains (Chronovélo, réseaux de chaleur, aides MurMur...) ayant un impact favorable pour le climat. Ce prêt est mobilisable jusqu'en 2029 en fonction de l'avancée des projets.
- La démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été étendue dans le cadre du CA 2024 aux dépenses d'investissement des budgets annexes, toujours sous l'angle de leur effet sur l'atténuation au changement climatique. Elle s'est accompagnée de la mise en application d'une nouvelle obligation de production d'une annexe réglementaire dédiée. Pour 2025, il est prévu d'élargir l'analyse sur le volet « préservation des écosystèmes et biodiversité ».
- Côté contrôle de gestion externe, en 2023, les rapports des administrateurs métropolitains au sein des entreprises publiques locales avaient été complétés en application de la Loi « 3DS ». Dans la continuité, la commission de contrôle des organismes satellites est devenue en 2024 « commission de contrôle et de stratégie financière ». Instance de dialogue entre élus, elle examine la stratégie et la prospective de ces structures en matière d'activité, de gestion sociale, de situation financière. Elle s'est réunie à 5 reprises en 2024 pour examiner la situation de 19 organismes.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Délai global de paiement (DGP) (budget principal)



Commentaire

Concernant le budget principal, le délai global de paiement moyen est de 18,84 jours en 2024 alors qu'il était de 32 jours en 2023. La cible est d'atteindre un délai global de paiement inférieur à 30 jours. Il passe sous la barre des 20 j pour la 1^{ère} fois depuis plus de 5 ans. La mise en œuvre en 2023 du nouvel outil de gestion financière avait conduit à une dégradation du DGP. Entre 2019 et 2022, il était en moyenne de 22 j avec, en investissement une moyenne à 40 j. En 2024, le DGP d'investissement est de 25,36 j.

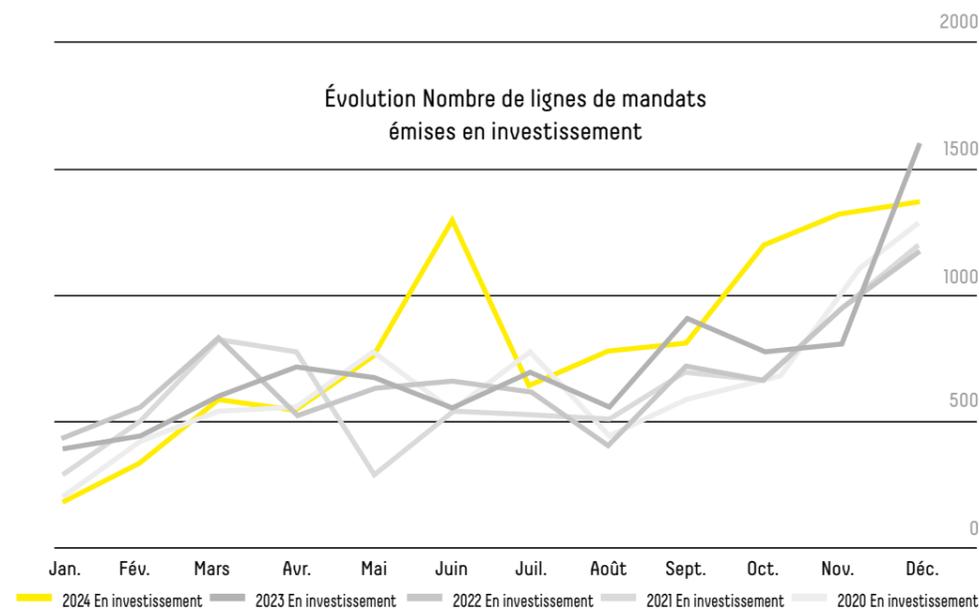
Les délais globaux de paiement des trois principaux budgets annexes de la métropole suivent la même tendance :

- Budget annexe Collecte et traitement des déchets : 12,88 j en 2024 contre 25,61 j en 2023
- Budget annexe Eau potable : 20,94 j en 2024 contre 29,83 j en 2023
- Budget annexe Assainissement : 19,79 j en 2024 contre 30,57 j en 2023

Source : Bilan activité comptable 2024

Évolution des mandats émis (rythme d'émission des mandats de paiements focus budget principal)

Plus de **1500 mandats** d'investissement en 2024



Commentaire

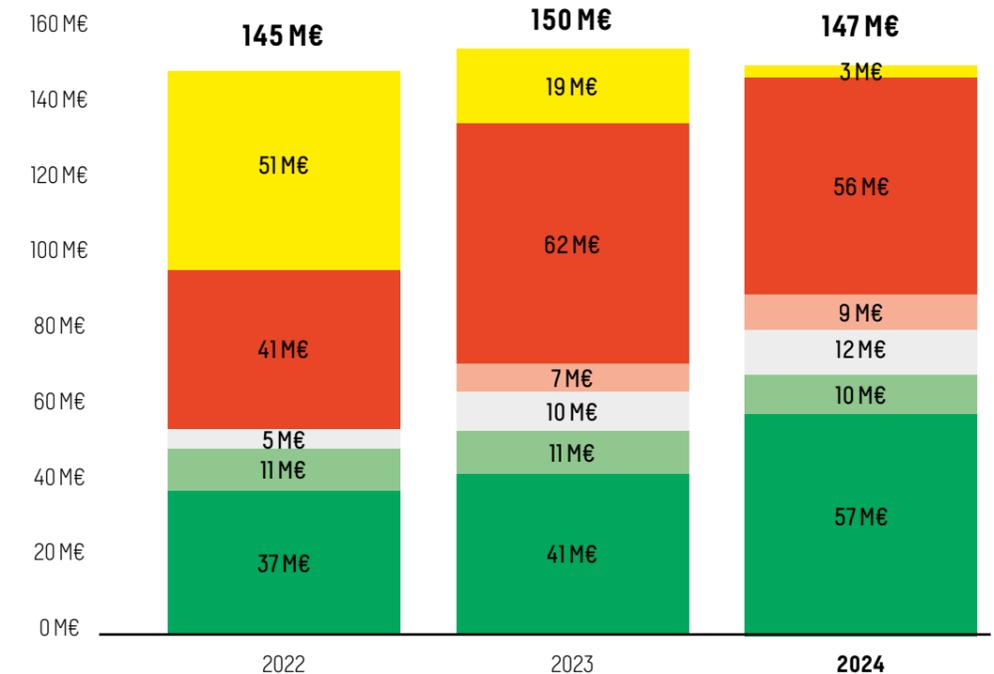
Après un ralentissement assez sensible concernant l'évolution du nombre global de mandats émis entre 2022 et 2023, la dynamique reprend en 2024.

Le nombre de mandats émis en investissement n'a cessé de progresser depuis le début du mandat, dont : +3,52 % en 2021, +7,7 % en 2022, +10 % en 2023 et +6 % en 2024.

Sous réserve de réception des factures, une attention particulièrement est accordée au lissage du mandatement pour éviter les pics d'activité et leurs conséquences sur le délai global de paiement et les rejets. Pour la 3^{ème} année consécutive les taux de rejets sont inférieurs à 1% pour le budget principal et les BA Eau, assainissement et Déchets.

Source : Bilan activité comptable 2024

Budget climat – Classification des dépenses d'investissement du budget principal



- À approfondir (jaune)
- Défavorable (rouge)
- Plutôt défavorable (orange)
- Neutre (gris)
- Favorable (vert clair)
- Très favorable (vert foncé)

Commentaire

La démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été initiée en 2022. Ce travail implique l'ensemble des directions de la Métropole. Il permet de s'interroger sur l'incidence de chaque action sur le climat et à réfléchir aux actions à engager pour améliorer la situation.

Source : Analyse des comptes administratifs 2022 à 2024

Contractualisations financières

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le Service contractualisations de la Direction Climat, Transitions et Contractualisations rattachée à la Direction générale, **met en œuvre une veille d'analyse et d'opportunité dans la recherche des cofinancements des projets métropolitains** auprès de l'Europe, de l'État et ses opérateurs, de la Région et du Département. Il assure également une coordination globale de **dispositifs contractuels** (Contrat de Plan État Région, Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, conventions de partenariat ADEME et Banque des Territoires) et un accompagnement des directions opérationnelles dans le **dépôt des dossiers** de demande de subvention ou de candidatures à des appels à projets. Depuis 2023, le périmètre de ses missions a été élargi à la coordination de la mise en œuvre d'une **recherche de financements privés** (mécénat, fondations) pour soutenir les politiques et projets « transitions » de la Métropole.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Europe

- Suivi de la mise en place des règlements d'aide et coordination des programmations des fonds européens 2021-2027 sur les projets de la Métropole et des acteurs du territoire au titre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), FEDER (Fonds européen de développement régional) et du Fonds de transition juste (FTJ) : un dossier retenu au titre du FEDER Massif des Alpes sur Métropole résiliente (625 949 € sur un coût projet 1 043 248 €).
- **Contractualisation de projets européens suite à des appels à projet** (taux de soutien à 100 % de l'action présentée) : projet Mountadapt sur le lien santé et politiques publiques d'adaptation au changement climatique (subvention Métropole de 140 K€), projet Solstice sur l'économie circulaire autour du textile (subvention Métropole de 711 K€), projet SPADES (Spatial Planning and Design with Soil) sur l'intégration de l'usage des sols et la biodiversité dans la planification urbaine (subvention Métropole de 130 K€).
- **Dans le cadre de la mission 100 Villes climatiquement neutre**, la candidature de Grenoble-Alpes Métropole en partenariat avec la métropole de Dijon et les villes de Marseille, Lyon et Paris a été retenue au titre de l'appel à projet spécifique NetZero Cities JET-CITIES sur les métiers de la transition (231 500 €).

État et opérateurs de l'État

Dans le cadre du Contrat pour la réussite de la Transition écologique (CRTE) de Grenoble Alpes Métropole :

- Comité de pilotage CRTE le 18 mars 2024 en présence du Préfet, du Président de Grenoble Alpes Métropole et services associés pour un bilan d'exécution du CRTE, un temps d'échanges sur les sujets à enjeux de la transition écologique dont la rénovation thermique, la politique cyclable et la ZFE ainsi que sur les perspectives de projets.
- Mobilisation des financements du Fonds d'accélération de la Transition écologique dans les territoires, appelé Fonds Vert mis en place par l'État en 2023.
- Au titre des crédits DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et Fonds vert 2024 : 5 627 026 € ont été attribués par l'État aux projets de transition écologique portés par la Métropole et le SMMAG dont 5 166 589 € en soutien à 21 projets portés par GAM d'un coût global de 26 848 766 € dont :
 - 4 dossiers DSIL retenus pour un montant de subvention de 1 450 400 €
 - 17 au titre du Fonds vert pour un montant de subvention de 3 716 189 €.

Au titre de la DSIL, 9 dossiers avaient été déposés pour un coût total projet de 34,34 M€ et un montant de subvention sollicité de 9,1 M€ et au titre du Fonds vert, 33 dossiers avaient été déposés pour un coût total projet de 36,73 M€ et un montant de subvention sollicité de 19 M€.

- 460 437 € de crédits Fonds Vert en soutien à 5 projets portés par le SMMAG sur un coût global projet de 951 238 €.

- Au titre d'appels à projet nationaux : 4 projets métropolitains ont été soutenus pour un montant de subvention total de 647 375 € portant sur la transformation commerciale de la zone Péri – Champ Roman – Grésivaudan à Saint Martin d'Hères, l'animation du Projet Alimentaire InterTerritorial, la fresque du sexisme et la cybersécurité.

Dans le cadre de la convention partenariale avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (Ademe) :

- Comité de pilotage le 18 janvier 2024 sur le bilan des conventions de partenariat de 2017 à 2024, les dispositifs en cours dont le Contrat d'objectifs Territorial, l'étude neutralité carbone 2050, le Fonds chaleur territorial, la convention qualité de l'air et les grands projets déchets, énergie ainsi que les perspectives de partenariat.
- Bilan des deux partenariats successifs de 2017 à 2024 : 48 projets (hors fonds chaleur territorial) ont été cofinancés pour un montant total de subvention de l'ADEME de 42,1 M€ dont 28 M€ pour Grenoble-Alpes Métropole sur un coût projet global de 237 M€ dont 124,5 M€ portés par la Métropole et une contribution en autofinancement de la Métropole de 90,2 M€. Au-delà des financements, l'ADEME a apporté une expertise significative à la Métropole dans de nombreux projets menés.
- Adoption le 7 avril 2024 du nouvel accord partenarial GAM-ADEME 2024-2028 afin de poursuivre les actions en faveur de la transition écologique.
- Visite du Président de l'ADEME le 10 décembre 2024 au Pôle'R pour signature du nouvel accord partenarial 2024-2028 et du conventionnement de 2 projets exemplaires : la conversion au bois déchet de la chaufferie biomasse charbon de la Poterne (15,54 M€ de subvention sur un coût projet de 55,47 M€) et l'installation d'une unité de méthanisation de biodéchets sur la plate-forme de compostage rénovée de Murianette (6,1 M€ de subvention sur un coût projet de 15,1 M€).
- Soutien apporté également à l'élaboration d'un outil d'aide à la décision et préconisation pour l'accueil de fonctions logistiques dans des parkings publics de l'agglomération grenobloise (subvention de 37 K€ sur un coût projet de 54 K€) dans le cadre de l'AAP Qualité de l'air.

Un accompagnement de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC)-Banque des Territoires dans le cadre de la convention partenariale 2021-2026 sur 2 projets d'études :

- Révision du schéma directeur énergie de Grenoble Alpes Métropole (32 K€ sur un coût projet de 149 K€).
- Étude de programmation de locaux économiques sur GrandAlpe (18 K€ sur un coût projet de 36 K€).

Au total sur l'année 2024, 37 projets ont été soutenus par l'Etat et ses opérateurs (ADEME, Agence de l'Eau et Caisse des Dépôts) dont 32 projets portés par GAM et 5 par le SMMAG.

État - région

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER 2021-2027) :

- Finalisation des derniers appels de fonds pour les projets soutenus dans le cadre du contrat métropolitain du CPER 2015-2020 (clôture prévisionnel du contrat en 2025) ;
- Mise en œuvre de la convention départementale du CPER 2021-2027 votée le 7 avril 2023 ; En 2024, 2 projets ont été contractualisés avec la Région pour un montant de 4,25 M€ : la voie verte Grenoble-Oisans (1,75 M€ sur un coût projet de 4 192 042 €), Travaux friche Allibert -phase 2 (SPL SAGES - 2,5 M€ sur un coût projet de 46 340 227 €) ;
- Et 3 projets ont été contractualisés avec l'Etat pour un montant de 2,942 M€ : Travaux de réhabilitation de l'ESAD Grenoble-Valence - volet ESRI (1,8M€ sur un coût projet global de 8 M€), Voie Verte Grenoble-Oisans (tronçon Vizille 90 400 € sur un coût projet de 1,6 M€), Travaux friche Allibert - phase 2 (SPL SAGES - 1,052 M€ sur un coût projet de 46 340 227 €).

Au titre d'un AAP dédié, la Région a également soutenu la valorisation paysagère et d'aménagement du site de l'ancienne Chartreuse Prémol (subvention de 90 K€ sur un coût projet de 450 K€).

Département

- Soutien au projet de rénovation thermique du siège métropolitain dans le cadre du Fonds EPCI (subvention de 1M€ sur un coût projet de 13,37 M€) ;
- soutien aux travaux de rénovation de l'École Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence à hauteur de 1,088 M€ sur un coût projet de 7,1 M€ (dont 563 K€ attribués dans le cadre du dispositif Patrimoine et 525 K€ dans le cadre du Fonds EPCI).

Mécénat / Fondations

Une réflexion sur la diversification des sources de financement et la recherche de fonds privés (mécénat, fondations, sponsoring) pour les projets métropolitains a été réalisée en 2024 par le service Contractualisations en collaboration avec différentes directions (état des lieux interne, benchmark des pratiques du mécénat en collectivités, capitalisation des travaux et proposition d'une feuille de route).

Une démarche de recherche de mécénat est expérimentée par la Métropole sur la période 2025-2026 au profit d'un nombre restreint de projets (Plan Canopée, Réserves Naturelles Régionales, culture, événements dont « Le Féminisme fait le Printemps en Grand » et les « Débats pour le Climat »).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de projets contractualisés avec l'accompagnement du Service Contractualisations

42 projets contractualisés en 2024 (42 en 2023) en lien avec les directions opérationnelles et les co-financeurs pour un montant total de cofinancements de 38 628 591 € (23 396 980 € en 2023) sur un coût total projet de 171 296 423 €.



Commentaire

Ces chiffres n'intègrent pas les demandes de subvention directement instruites par les directions opérationnelles.

Source : Direction Contractualisations et Transition Climatique

Commande publique

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- **Recensement des besoins des services opérationnels.**
- **Passation des contrats > 40 000 € HT** (marchés, concessions) et des actes s'y rattachant.
- **Organisation des commissions dédiées** (Commission d'analyse des offres, Commission de délégation de service public).
- **Sécurisation des contrats de la commande publique** (conseils, suivi contentieux, etc.).
- **Formations internes** à destination des agents de la collectivité.
- Suivi des actions du **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** et des indicateurs s'y rapportant.
- Prise en charge de tout le processus achat pour les marchés transversaux.
- **Animation d'une culture de la commande publique** à l'échelle du territoire (réseau des acheteurs, assises de l'achat public, mutualisation des achats).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

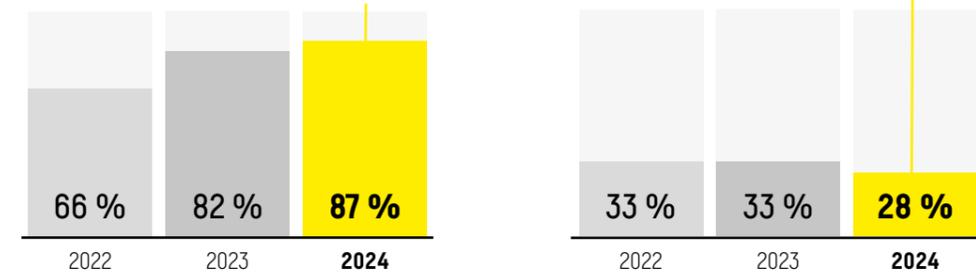
- **Recensement des besoins et computation via le logiciel OKAVEO** : 622 besoins recensés ; ajustement du lancement des consultations lors de réunions trimestrielles par pôle associant DCPA et Directions opérationnelles des DGA.
- **Cartographie des risques commande publique/achats finalisée** en mode projet : 86 situations à risques identifiées et cotées ; une quarantaine d'actions identifiées, pour sécuriser ou réduire les situations à risques (plan d'actions à déployer à partir de 2025).
- **SPASER** : suivi des indicateurs sur les 20 engagements du SPASER, présentation du bilan au COPIL du 12/07/2024 et note d'information au conseil métropolitain du 20/12/2024.
- **Renforcement de la communication interne** en matière de commande publique/achats : mise en exergue dans l'intranet des documents clés de la commande publique et enrichissement d'une boîte à outils avec supports de formation accessibles.
- **Formations internes dispensées par la DCPA** (initiation, perfectionnement, modification des contrats, achats) : 12 sessions pour 150 bénéficiaires. De plus, développement de l'expertise interne via des formations assurées par un avocat.
- **Contentieux** : gestion de 5 référés précontractuels intentés par des candidats évincés, ayant tous donné lieu à une décision favorable pour la Métropole.
- **Assises de l'achat public** (3/10/2024) : journée d'échanges entre entreprises et acheteurs publics du territoire, ayant réuni près de 500 participants (moitié entreprises/moitié acheteurs publics).
- **Étude** visant à établir une cartographie des achats de la Métropole, au prisme de leur émissivité en terme de gaz à effet de serre et de leur impact sur la biodiversité.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Performance environnementale et sociale de nos achats

87 % des marchés lancés ont pris en compte une disposition environnementale (critère de sélection des offres, clause du CCTP, objet même du marché)

et **28 %** une disposition sociale (clause sociale ou marché réservé aux structures inclusives).



Commentaire

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du Plan national pour les Achats durables : d'ici 2026, 100 % des consultations lancées devront comprendre une considération environnementale et 30 % une considération sociale.

Source : Analyse des consultations > 40 000 € HT lancées par la Métropole et publiées sur le profil acheteur AWS

Impact économique des achats de Grenoble-Alpes Métropole

284 M€ TTC d'achat dont **11,7 %** en fournitures, **40,6 %** en services et études et **47,7 %** en travaux.
La moitié du montant de ces achats ont bénéficié à des TPE/PME et **73 %** du montant ont été adressés à des entreprises situées sur le territoire de la région AURA.

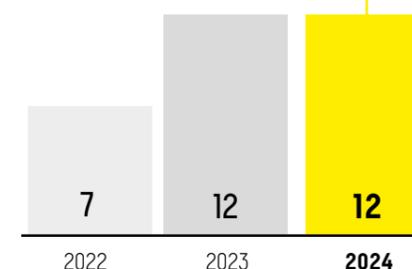
Commentaire

Une commande publique accessible aux TPE/PME et qui bénéficie en grande partie aux entreprises locales.

Source : Analyse de la requête Achats issue du logiciel de gestion financière Grand Angle

Nombre de formations organisées

12 sessions organisées



Commentaire

Un parcours de formation animé par les juristes et acheteurs de la DCPA, ayant bénéficié à 150 agentes et agents de la collectivité.

Source : Plan de formation interne RH

Moyens matériels, bâtiments et flotte

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Direction Immobilier et Environnement de Travail est une direction ressources qui met à disposition **des fournitures, matériel et prestations intellectuelles aux directions opérationnelles**. Elle est une direction « boîte à outils » qui dispose des compétences suivantes :

- la **construction ou la réhabilitation** des bâtiments en cohérence avec les politiques portées par Grenoble Alpes Métropole ;
- la **maintenance technique** des bâtiments et le support au délégataire des grands équipements afin de maintenir en bon état de fonctionnement les bâtiments concernés ;
- l'**entretien quotidien** des sites pour s'assurer d'une continuité des services publics ;
- la **mise à disposition des fournitures, matériels, équipement de protection individuelle (EPI) et vêtements** adaptés aux différentes directions techniques ;
- la mise à disposition d'un **parc roulant** adapté aux missions des services ainsi qu'aux politiques de transition portées, notamment sur la Zone à faibles émissions ;
- la gestion des **marchés assurantiels** et le suivi des sinistres associés.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

- **Une réduction du parc roulant** a été réalisée en 2024 conduisant à une réduction de :
 - 12 Poids Lourds ;
 - 24 Véhicules Particuliers ;
 - 18 Véhicules Utilitaires.
- Dans cette continuité d'optimisation du parc roulant, 4 voitures électriques, 12 vélos musculaires reconditionnés et 3 vélos électriques cargo ont été achetés pour s'inscrire dans une transition de nos modes de déplacements.
- En parallèle, l'intégration du parc roulant de la SPL Eau de Rochefort a augmenté le parc de 40 véhicules.

Service Maintenance :

- **Unité Exploitation** : recrutement d'un nouveau responsable et redéfinition des activités.
- **Unité Énergie** : Finalisation des outils de suivi/optimisation des consommations et reporting ; conduite du projet SDIE.

- **Unité Sûreté** : Réalisation de plusieurs chantiers de rénovation d'installation (Rondeau, Galerie Technique Arlequin).
- **Unité Travaux** : Plusieurs projets significatifs dont la fin du chantier buvettes et remise à niveau SSI au Stade des Alpes et la sécurisation de l'Atelier Mécanique (gestion des BOM au gaz).

Service Construction :

- **Le siège métropolitain** : l'opération de réhabilitation-extension du siège s'est poursuivie en 2024 par la démolition d'éléments de structure et le début des travaux du lot gros œuvre.
- **Crématorium - Murs de soutènement du cimetière métropolitain** : au profit de la mission funéraire, le service construction a mené deux opérations en 2024 - le remplacement des fours du crématorium métropolitain ainsi que le renforcement d'une partie des murs du cimetière de Poisat.
- **Réhabilitation de l'ESAD** : en collaboration avec le service culture, enseignement supérieur et recherche, les travaux de réhabilitation ont été effectués au cours de l'année 2024.
- **Déchets** : l'opération de l'UIVE s'est poursuivie en 2024 par l'attribution du marché du process et la continuité des études de conception.
- Plusieurs déchèteries ont fait l'objet d'études et de travaux :
 - **Déchèterie Jacquard** : Travaux ;
 - **Déchèterie Varcès** : Préparation du site – fondations spéciales ;
 - **Déchèterie de Fontaine** : Obtention des autorisations administratives et lancement des consultations des marchés de travaux ;
 - **Déchèterie de Meylan** : attribution du marché de MOE et début des études de conception.
- Pour le développement économique et le renouvellement urbain, la livraison d'une première phase, dont une boulangerie, a eu lieu en fin d'année 2024 sur le site de la galerie de l'Arlequin.
- **Opération de La chaufferie de la Poterne (modification du combustible)** : après la fin des études de conception en automne 2024, la consultation des entreprises a pu être lancée.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

■ Nombre de poids-lourds dans la flotte métropolitaine

137 poids-lourds
dans la flotte métropolitaine en 2024

Commentaire

12 poids-lourds ont été retirés du parc de la flotte métropolitaine (4 au déchets et 8 à la voirie) dans le cadre de l'optimisation du parc roulant. Mais 10 poids-lourds en plus ont été intégrés du fait du transfert de la Société Publique Locale des Eaux notamment du site Rochefort.

Source : SIP2 (logiciel gestion de flotte GAM)

Budget de consommation de carburant

1,6 M€ de budget
de consommation de carburant

Commentaire

Moins 210 k€ de consommation de carburant (essence, diesel, gaz) par rapport à 2023. Ceci est principalement dû à la baisse des coûts du pétrole et de la transformation de la flotte des BOM vers le GNV.

Source : SIP2 (logiciel gestion de flotte GAM)

Opérations construction « transition énergétique »

14 opérations
de construction ou de réhabilitation

Commentaire

Accroissement substantiel de ce type d'opérations lié au démarrage de nombreuses opérations de parking (6) et d'opérations de réseaux de chauffage urbain (4).

Source : Orchestra (logiciel de gestion des projets de construction GAM)

Communication interne et externe

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Communication externe

- **Faire comprendre les institutions, leurs compétences, leur fonctionnement.**
- Rendre compte des **politiques publiques**, des **décisions des élus** et accompagner les projets.
- **Informé sur les services publics** et sur les démarches, prestations et dispositifs d'aide.
- **Éclairer les enjeux collectifs** et chercher à faire évoluer les comportements.
- **Valoriser l'identité locale**, l'histoire, le patrimoine.
- **Promouvoir le territoire**, contribuer au développement économique et touristique.

Communication interne

Conseiller les services, coordonner les actions, animer le dispositif d'information et de communication interne ainsi que les réseaux des référents et des assistantes administratives, et produire des contenus, des actions, des supports.

La mission communication interne contribue aussi :

- **à la qualité de l'information interne**, des **relations humaines** entre les individus et les services, et des conditions de vie au travail individuelles et collectives ;
- **au développement de l'esprit de coopération** et de la **culture commune**.

Ainsi, les actions de la mission communication interne participent :

- **au bien-être des agents** dans leur métier (motivation et fidélisation choisie, capital confiance) ;
- **à un turnover et absentéisme maîtrisés** (équipes plus stables, capital sérénité) ;
- **des relations humaines facilitées** (situations de travail fluides, sécurisées et confortables, capital efficacité/efficience) ;
- **une expérience collaborateur la plus positive possible**, pour tous, au plus vite, quelle que soit la durée du contrat (collectivité apprenante, RSE - Responsabilité sociale entreprise - capital réputation).

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024

Communication externe

Campagnes de communication et événementiel :

- Création et coordination du cycle évènementiel **les « Mois des Solution »** : 4 Mois consacrés aux 4 principales sources d'émissions - énergie, mobilité, alimentation, consommation - et 1 mois consacré à l'adaptation. Objectif : faire évoluer les comportements en matière d'émission de gaz à effet de serre en massifiant l'accès à des informations pratiques et pédagogiques. Angle retenu non culpabilisant, inviter à faire des économies et à améliorer sa vie et son cadre de vie.
- Promotion de la mise en place de la **Pétition citoyenne**, une première dans une Métropole.
- Campagne de **prévention de l'usage du protoxyde d'azote**.
- Campagne de **promotion de la récupération des déchets alimentaires**.
- Campagne de **prévention des pollutions domestiques de l'eau**.
- Lancement du dispositif de lutte contre le harcèlement de rue **Angel**.
- Campagnes d'**information sur l'interdiction des foyers ouverts** et de **promotion de la Prime Air Bois**.
- Publication de **2 suppléments au Métropole Magazine** (« Qu'est-ce qu'on mange ? » sur les enjeux d'une alimentation locale, durable et saine et « Choc Thermique » sur la rénovation des logements).
- Organisation de « portes ouvertes » dans 5 équipements de la Métropole pour les **Journées européennes du Patrimoine** (Patinoire Polesud, Stade des Alpes, Centre de tri Athanor, MC2 et Archives).
- Accueil du **Climat Libé Tour** sur le thème de « l'adaptation ».
- Création du **Label Mon Avenir, Ma Métropole**, pour porter plus facilement le bilan et la pédagogie de l'action Métropolitaine auprès du grand public, avec réalisation d'une première campagne.

Site web institutionnel :

- **Création de deux nouveaux sites, via "l'usine à sites"** : site des Débats pour le climat, site consacré à GrandAlpe.
- **Création de nouvelles fonctionnalités** :
 - Espace personnel permettant une personnalisation de la navigation, notamment un accès direct aux informations pratiques le concernant (jour de ramassage des poubelles, analyse eau potable, déchèteries, marchés ou colonnes à verre les plus proches...)
 - Guide des aides de la Métropole
 - Simulateur pour le dispositif d'encadrement des loyers
 - Développement de cartes dynamiques, en lien avec le SIT
 - Process de parrainage en ligne pour la Prime Air Bois

Fonctionnement interne :

- **Audit et refondation stratégique des réseaux sociaux de la Métropole**, pour les adapter aux tendances et usages.
- **Enquêtes d'évaluation** menée sur le magazine institutionnel, la communication de la Métropole et sur quelques campagnes (en post-test), montrant de bons indices de réception et de compréhension

• Prix et récompenses :

- Campagne « Homo Reparus (2023) : Palme d'or et prix Coup de Cœur du jury aux Palmes de la communication (Nice), 3^e place catégorie « meilleure action de com responsable » aux Trophées de la communication (Aix-en-Provence), lauréat aux Ours de la com (Région AURA)
- Réseaux sociaux : "Hashtag d'argent" catégorie Pédagogie des politiques publiques pour la création de la chaîne WhatsApp, "Hashtag de bronze" catégorie Participation agents et citoyens pour la vidéo trend « J'habite à Grenoble Alpes Métropole » (prix Cap'Com/Observatoire de la com publique numérique).

Communication interne

Deux nouvelles initiatives sont à remarquer en 2024 :

- Budget collaboratif : mise en place de l'appel à projet, du jury de sélection et déploiement des actions retenues.
- Opération « Au plus près des agents » : Visites sur site techniques.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

Nombre de pages vues sur le site web institutionnel (grenoblealpesmetropole.fr)

1 183 000 visites sur le site web institutionnel
(hausse de 5,8% par rapport à 2023)

Pages les plus vues : la Patinoire Polesud, en toute saison ; les offres d'emploi de la Métropole ; les pages consacrées au contrat d'eau potable ; puis les informations très pratiques comme la consultation du PLUI et les jours de collecte des déchets.

Travail sur le site web institutionnel

15 114 actions réalisées (mises à jour, création de page, mises en ligne d'actualités, etc.) **contre 17 358 en 2023.**
Soit une moyenne de 60 actions par jour ouvré en 2024.

Plus de 60 évolutions réalisées sur le site pour améliorer les fonctionnalités existantes et l'utilisation du back office.

Source : Direction de la Communication

■ Activité des relations presse :

23 dossiers de presse
(20 en 2023)

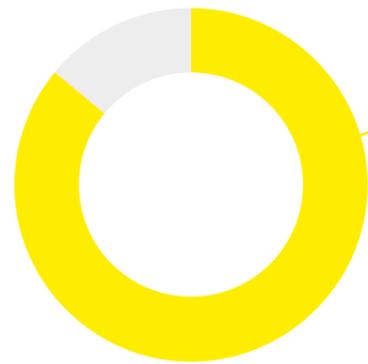
89 communiqués de presse
(48 en 2022, soit + 64 %)

Commentaire

À souligner, une nette hausse de l'activité du service relations presse entre 2023 et 2024.

Source : Direction de la Communication

■ Taux de satisfaction des visiteurs du site web institutionnel (grenoblealpesmetropole.fr)



86 % d'utilisateurs satisfaits,
soit + 3,6 % par rapport à 2023.
Taux calculé sur 3 350 avis déposés.

Commentaire

Chaque utilisateur insatisfait reçoit une réponse personnalisée rédigée par le service éditorial et, le cas échéant, le site évolue pour coller au mieux aux attentes des utilisateurs.

Source : Direction de la Communication

■ Communication interne : Taux de participation/satisfaction aux évènements internes



57 %
de participation à l'enquête de
communication interne

Commentaire

Les chiffres confirment le besoin de maintenir et d'enrichir les actions en faveur de notre environnement et qualité de vie au travail.

Source : Enquête de communication interne de janvier 2024

ANNEXE

Liste des sigles

AAP	Appel à Projets	ESRI	Enseignement supérieur recherche et innovation
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	ESS	Économie Sociale et Solidaire
ADS	Autorisation Droit des Sols	FAJ	Fonds d'Aides aux Jeunes
AJ	Accident de trajet	FEDER	Fonds européen de développement régional
ALEC	Agence locale de l'énergie et climat	FSE	Fonds Social Européen
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	GAM	Grenoble Alpes Métropole
AMARIS	Association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs	GED	Gestion Électronique des Documents
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêts	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ANEM	Association Nationale des élus de la Montagne	GER	Gros Entretien Renouvellement
ANRU	Agence Nationale Rénovation Urbaine	GES	Gaz à Effets de Serre
AURG	Agence d'Urbanisme	GMAO	Gestion de Maitrise d'Ouvrage Assistée
AT	Accident de travail	GNV	Gaz Naturel de Ville
BEI	Banque européenne d'investissement	GPECT	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi	GRC	Gestion de la Relation Citoyenne
BOM	Bennes à Ordures Ménagères	GRU	Gestion de la Relation Usagers
C2D	Conseil de Développement	GUSP	Gestion urbaine et sociale de proximité
CADO	Comité d'Accompagnement Des Organisations	IBEST	Indicateur de bien-être soutenable et territorialisé
CCIAG	Compagnie de Chauffage	IRMA	Institut des risques majeurs de Grenoble
CCPV	Conseils citoyens politique de la ville	INRAE	Institut National de Recherche Agroéconomique
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux	MD	Congé de longue durée
CEE	Certificats d'Économie d'Énergie	MI	Maladie imputable au service
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	MIN	Marché d'Intérêt National
CHAI	Centre hospitalier Alpes Isère	ML	Congé de longue maladie
CIA	Complément indemnitaire annuel	MNEI	Maison de la Nature et de l'Environnement
CISPD	Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	MO	Maladie ordinaire
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées	MP	Maladie professionnelle
CODASE	Comité Dauphinois d'action socio-éducative	OBS'Y	Réseau des observatoires de la région grenobloise
CPER	Contrat de Plan État-Région	OMA	Ordures Ménagères et Assimilés
CRTE	Contrat de relance et de transition écologique	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
CT	Comité Technique	ONF	Office national des forêts
CU	Comité usagers	OPAH	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
CVB	Contrat vert et bleu	OT	Office du Tourisme
CVCM	« Cœur de Ville Cœur de Métropole »	PAE	Plan d'Administration Exemple
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés	PAEN	Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains
DO	Directions Opérationnelles	PAIT	Projet Alimentaire Interterritorial
DIA	Déclaration Intention Aliéner	PAPI	Programmes d'Action Prévention Inondations
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local	PCAEM	Plan Air Energie Climat Métropolitain
DSP	Délégation de Services Publics	PDS	Plan de Sauvegarde
DUP	Déclaration Utilité Publique	PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
EDGA	Eaux de Grenoble Alpes	PEM	Pôles d'échanges multimodaux
ENR	Énergies Renouvelables	PIA	Programme investissement d'avenir
EPCC	Établissement Public de Coopération Culturelle	PICS	Plan Intercommunal de Sauvegarde
EPFL-D	Établissement Public Foncier Local du Dauphiné	PLH	Plan Local de l'Habitat
EPI	Équipement de Protection Individuel	PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
EPL	Entreprises Publiques Locales	PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
ESAD	École supérieure d'arts et design Grenoble-Valence	PNR	Parc Naturel Régional
		POPSU	Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaine
		PPF / PPI	Plan pluriannuel de fonctionnement / Plan Pluriannuel d'investissement

PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Prévention des Risques Naturels Technologiques
PRE	Programme de Réussite Éducative
PV	Photovoltaïque
QPV	Quartier politique de la ville
QVA	Quartier en veille active
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RNR	Réserves Naturelles Régionales
RODP	Redevance d'Occupation du Domaine Public
ROTT	Réforme d'Organisation du Temps de Travail
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSE	Responsabilité sociale entreprise
RU	Rénovation urbaine
SABF	Site du Bois Français
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAR	Schéma d'Aménagement Régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SDIC	Schéma directeur des itinéraires cyclables
SDIS	Sapeurs Pompiers de l'Isère
SDDECI	Schéma de défense extérieure contre l'incendie
SEM	Société d'économie mixte
SIAE	Société de l'insertion par l'activité économique
SID	Système d'Information Décisionnel
SMMAG	Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables
SPEE	Service Public de l'Efficacité Énergétique
SPL	Société Publique Locale
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
SYMAA	Syndicat Mixte Alpes Abattage
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
TEOMI	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
TEPCV	Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte
TPE / PME	Très petites entreprises / Petites entreprises
TZCLD	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
UGA	Université Grenoble Alpes
VdG	Ville de Grenoble
VUL	Véhicules Utilitaires Légers
ZAE	Zones d'Activités Économiques
ZAC	Zone d'Activités et de Commerces
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZFE	Zones à Faible Émissions
ZIZA	Zones industrielles et zones d'activités



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Rédaction/Conception Grenoble Alpes Métropole
Réalisation Audacioza Juin 2025

Document imprimé sur papier recyclé.

